PRÉCIS

D'ÉCONOMIE POLITIQUE

PAR

P. BONINSEGNI

Professeur à l'Université de Lausanne

LAUSANNE

LIBRAIRIE F. ROUGE & Cie

PARIS

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DU DROIT ET DE LA JURISPRUDENCE

20, Rue Soufflot, 20



PRÉCIS

D'ÉCONOMIE POLITIQUE

LAUSANNE. — IMPRIMERIE A. PETTER

PRÉCIS

D'ÉCONOMIE POLITIQUE

PAR

P. BONINSEGNI

Professeur à l'Université de Lausanne

LAUSANNE

LIBRAIRIE F. ROUGE & Cie

—

PARIS

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DU DROIT ET DE LA JURISPRUDENCE

20, Rue Soufflot, 20

AVANT-PROPOS

Le présent volume a été écrit dans le but de rappeler les notions essentielles et les principes généraux de l'économie politique et de les expliquer, pour autant qu'il nous a été possible, sous la forme la plus simple, en sacrifiant, quand c'était nécessaire, la rigueur scientifique à la clarté.

La pratique de l'enseignement nous a appris que les difficultés que rencontrent les personnes qui entreprennent l'étude de l'économie politique résident principalement dans le fait qu'elles n'ont pas saisi ou ont mal compris les notions qui sont à la base de la science économique.

Qu'on ne s'étonne donc pas si nous revenons sur des questions sur lesquelles aucune controverse ne devrait être plus possible et si nous insistons sur des distinctions qui avaient cours au commencement du XIXme siècle. Cela nous a semblé d'autant plus utile qu'il y a encore des économistes, par exemple, qui ne savent pas distinguer l'offre et la demande de la loi de l'offre et de la demande et confondent le coût de production avec la loi suivant laquelle peut varier le coût de production.

Pour éviter toute confusion, il suffirait de se rappeler deux notions fondamentales : la définition de l'offre et de la demande et la définition du coût de production. On se rendrait alors facilement compte qu'il y a une différence énorme entre les coordonnées du point d'équilibre et les lignes sur lesquelles se trouve le point d'équilibre.

Qu'on ne s'étonne pas non plus si nous avons parfois l'air d'ouvrir des portes qui ont été enfoncées depuis longtemps. Nous sommes prêts à reconnaître qu'en nous livrant à cette besogne nous faisions, en quelque sorte, œuvre de pédant; mais nous l'avons estimé nécessaire, car dans aucune science les erreurs n'ont de racines si solides et profondes qu'en économie politique.

Nous espérons avoir atteint le but didactique que nous nous sommes proposé et, en même temps, facilité aux commençants l'intelligence des œuvres magistrales de MM. Léon Walras, Stanley Jevons, Vilfredo Pareto, Irwing Fhiser, Alfred Marshall, Maffeo Pantaleoni et des savants mémoires de MM. Y. F. Edgeworth et Enrico Barone.

P. Boninsegni.

Lausanne, Août 1909.

ERRATA

A page 21, au lieu de : « Cc bénéficc exprimé, etc. », il faut lire : « Ce bénéfiee exprimé en numérairc est égal au produit du prix de vente de cettc marchandise par, etc. ».

Page	*ligne*	*au lieu de*	*lire*
13	8 r	croit	croît
17	6 d	propriétaires	propriétaire
25	16 r	transformécs	transformés
53	2 d	*restriant*	*restraint*
58	3 d	eonstitue	eonstituent
69	2 d	20	40
72	9 r	entre	eontre
75	6 r	au	en
77	2 d	251	400
80	14 d	Jonetiou	Fonctiou
83	9 r	et dc	et de la
93	13 d	à peinc	sitôt
93	2 r	qui lui	qui
102	2 r	au terme	aux termcs
103	14 d	aux	au
114	3 r	réatité	réalité
117	9 d	ineertain	iucertains
119	12 r	le blé	le blé, qui
120	10 d	loue	aehète
121	4 r	trouvés	trouvécs
121	13 d	qu'elle	quelle
125	14 r	résutats	résultats
127	16 r	lieu	lien
136	5 r	appliquéc	appliqué
139	5 d	préeonisé	préeoniséc
144	12 d	lettre	lettrcs
149	7 d	eelle-ci	ecllcs-ci
153	8 d	augmente	diminue
153	9 d	diminue	augmcnte

N.-B. — *r* signifie eu rcmontant et *d* en desccndaut.

NOTIONS PRÉLIMINAIRES

1. L'économie politique étudie les actions accomplies par les hommes dans le but de se procurer des biens économiques.

2. On entend par **bien économique** pour un individu donné, toute chose capable de satisfaire soit directement soit indirectement les goûts de cet individu.

3. Pour se procurer les biens économiques, les hommes se livrent à différents genres d'opérations qui ont pour but la transformation de ces biens.

4. Les transformations que subissent les biens économiques se distinguent en :

α) *Transformations économiques* qui consistent en ce que les hommes se privent de certains biens pour en acquérir d'autres ;

β) *Transformations matérielles :* par exemple du vin est transformé en vinaigre, du blé est transformé en farine, etc. ;

γ) *Transformations dans l'espace :* du coton disponible à Chicago est transformé en coton disponible à Manchester ;

δ) *Transformations dans le temps :* du vin disponible à une époque donnée est transformé en vin disponible à une autre époque donnée.

En réalité, toute transformation matérielle est plus ou moins accompagnée de transformations dans l'espace et dans le temps.

5. Ces quatre transformations sont les parties en lesquelles on divise généralement le phénomène économique.

De l'utilité ou de la valeur d'usage.

6. L'**utilité** ou la **valeur d'usage** des économistes est susceptible de deux significations différentes. Elle peut exprimer :

α) une propriété objective qu'auraient les choses d'être utiles aux hommes;

β) un rapport de convenance qui existe entre une chose et les hommes.

La valeur d'usage dans sa première signification (α) n'a pas de sens; dans sa signification (β), tout en se rapprochant de la réalité, elle renferme une idée imparfaite et donne lieu à des équivoques.

I. Elle est imparfaite : *a*) parce que l'utilité ou la valeur d'usage d'une chose est relative à un homme déterminé et non aux hommes en général ; *b*) parce qu'on ne met pas en relief le fait que l'utilité ou la valeur d'usage d'une chose dépend de la quantité que l'individu en a consommée ou dont il a la disposition.

II. Les équivoques proviennent de la foule d'idées et de sentiments divers que fait naître le terme *utilité* à cause des différentes acceptions qu'il acquiert tant dans le langage ordinaire, qu'en économie politique et en d'autres disciplines.

Les mêmes observations peuvent être répétées au sujet du terme **rareté.**

Pour écarter toutes ces équivoques, M. Pareto a introduit dans la science un nouveau terme. Il appelle **ophélimité**, le rapport de convenance qui existe entre un individu déterminé et la quantité d'un bien économique ajoutée à une quantité donnée de ce même bien que cet individu a déjà consommée ou dont il a la disposition.

7. L'**ophélimité**, pour un individu **X**, d'une quantité h d'un bien économique, ajoutée à une quantité a (a pouvant être égale à *zéro*) de ce même bien que cet individu a déjà consommée ou dont il a déjà la disposition, est le plaisir que lui procure la quantité h.

Soient **Φ (a)** le plaisir que procure à **X** la consommation ou la possession de la quantité a du bien économique en question et **Φ (a + h)** le plaisir procuré par la quantité a + h de ce même bien. L'ophélimité de la quantité h est :

$$\Phi (a + h) - \Phi (a) = \triangle \Phi (a).$$

8. L'**ophélimité élémentaire** est le quotient du plaisir provenant de la jouissance de la quantité h par h, pourvu toutefois que h soit très petit (infiniment petit) :

$$\underset{h = o}{\text{limite}} \; \frac{\triangle \Phi (a)}{h} = \varphi (a).$$

9. L'**ophélimité élémentaire pondérée** est le quotient de la division de l'ophélimité élémentaire par le prix (12).

Indiquons avec p le prix du bien économique dont l'ophélimité élémentaire pour **X** est φ (a),

$$\frac{1}{p} \varphi(a)$$

est l'ophélimité pondérée.

Problème de l'Echange.

A. **Définitions.**

10. L'échange est l'opération par laquelle on transforme *économiquement* une quantité d'un bien **X** en une quantité d'un autre bien **Y**.

11. **Le taux d'échange** est le rapport selon lequel les quantités de deux biens se transforment économiquement l'une en l'autre. Ce rapport peut être *constant* ou *variable* pendant toute la transformation.

12. Le **prix** d'un bien exprimé en un autre bien représente la quantité de ce dernier qu'il faut céder pour obtenir en échange une unité du premier. S'il faut céder deux quintaux de blé en échange d'un hectolitre de vin, le prix du vin exprimé en blé est **2**. Et vice versa le prix du blé exprimé en vin est *0,50*.

Le prix, de même que le taux d'échange, peut être constant ou variable pendant toute la transformation.

13. On appelle **numéraire** le bien économique en lequel on exprime les prix de tous les autres biens.

14. La **valeur d'échange** des économistes a une double signification. Elle exprime :

α) une propriété objective des biens économiques qui fait qu'une quantité d'un bien peut s'échanger contre une quantité d'un autre bien ;

β) le rapport en lequel les quantités de deux biens ont été échangées, ou seront échangées plus ou moins probablement, l'une contre l'autre.

Dans son acception (α) la valeur d'échange renferme une idée complètement fausse ; dans son acception (β) elle se confond avec le taux d'échange.

15. La **puissance d'achat** de J. St. Mill et d'autres économistes n'est que la valeur d'échange dans son acception (14-α).

B. **L'équilibre de l'échange.**

16. Le problème de l'équilibre de l'échange consiste à déterminer le point précis où prennent fin les échanges.

17. Pour parvenir à la détermination de ce point il faut connaître sous quelles conditions a lieu le phénomène.

18. Plusieurs hypothèses sont possibles :

I. La liberté des échanges existe. (*Caractéristique du maximum d'ophélimité.*)

II. La liberté des échanges est limitée pour certains biens, ou elle n'existe pour aucun.

III. L'échangeur subit les prix du marché sans essayer de les modifier de propos délibéré. (*Caractéristique de la libre concurrence.*)

IV. L'échangeur, seul ou d'accord avec d'autres, se livre à des manœuvres pour modifier les prix.

(*Caractéristique de l'état de monopole, des syndicats*, etc.)

19. Les prix, dans le cas de la libre concurrence aussi bien que dans celui du monopole, peuvent être constants ou variables pendant toute la transformation. Sur nos marchés, ils sont généralement constants, c'est-à-dire que les prix des unités de la même marchandise, soumises successivement à l'échange, sont les mêmes; mais rien n'empêche qu'ils soient différents.

20. Notons que la condition (18-I) peut subsister sans la condition (18-III); mais que cette dernière ne peut subsister sans la première. En d'autres termes, il peut exister un état économique où la liberté des échanges est complète sans qu'il y ait la libre concurrence et non vice versa.

21. Considérons d'abord un état (18-III) et tâchons d'établir les conditions (équations) qui déterminent le point précis (point d'équilibre) où s'arrête l'échange.

En d'autres termes, nous voulons établir les conditions (équations) qui déterminent **les quantités des marchandises échangées et les prix de ces marchandises (inconnues du problème).**

22. Les données du problème sont :

1° Le nombre d'échangeurs et les ophélimités élémentaires, pour chaque échangeur, des marchandises destinées à l'échange;

2° Le nombre des marchandises et la quantité de chaque marchandise possédée par chaque échangeur.

23. Les conditions (équations) sont :

1° *L'égalité* **pour chaque échangeur** *des ophélimités élémentaires pondérées* (9) *des quantités des marchandises échangées.* (*Conditions de satisfaction maxima.*) Cette condition qui exprime que chaque échangeur obtient le maximum d'ophélimité subsiste uniquement lorsque les échanges sont libres (18-I).

En effet, lorsque cette liberté existe, l'échangeur continuera les échanges tant que ceux-ci lui procurent un gain d'ophélimité. Il s'arrêtera au point á partir duquel ce gain se changera en perte. Et plus précisément, il s'arrêtera quand la parcelle du bien cédé lui procure le même plaisir de la parcelle du bien qu'il reçoit en échange. Cette proposition s'exprime en disant qu'á **ce point** les ophélimités élémentaires pondérées des quantités des marchandises échangées sont égales ;

2° *L'égalité*, **pour chaque échangeur**, *des recettes et des dépenses.* (*Bilan de l'échangeur.*)

Si un individu, par exemple, transforme par l'échange 10 Hl de blé en 4 Hl de vin, le prix du vin exprimé en blé étant 2,50, sa dépense sera représentée par 10 Hl de blé et sa recette par 2,50 (prix) multiplié par 4 Hl de vin qui est précisément égale à 10 ;

3° *L'égalité*, **pour chaque marchandise**, *de la quantité existante avant et après l'échange.* (*Bilan des marchandises.*)

Si un individu, par exemple, possède avant l'échange 15 Hl de blé et aprés l'échange il n'en possède que 5 Hl la quantité transformée (10 Hl) plus la quantité restée à l'individu est égale à la quantité

existante avant l'échange (15 Hl). En ne tenant compte que des quantités échangées on établira le bilan de chaque marchandise en posant l'égalité entre la somme des quantités reçues par les échangeurs et la somme des quantités cédées par les autres échangeurs.

Ainsi par exemple **B** reçoit de **A** par l'échange 10 Hl de blé. Le bilan du blé s'établira en écrivant :

10 Hl blé reçus = 10 Hl blé cédés

ou 10 Hl — 10 Hl = 0.

En convenant de considérer comme négatives les quantités des marchandises cédées, on pourra écrire cette dernière égalité de la manière suivante :

10 Hl + 10 Hl = 0.

D'une manière générale si r_1 r_2... r_θ sont les quantités échangées de la marchandise **R** entre θ échangeurs ; l'expression

$$r_1 + r_2 + ... + r_\theta = 0$$

représentera le bilan de la marchandise **R**.

24. Notons que les égalités (23-2°,3°) sont satisfaites pendant toute la transformation tandis que l'égalité (23-1°) est satisfaite **uniquement** au point d'équilibre.

En effet, considérons deux individus que nous appelons **A** et **B**. **A** est porteur de 15 Hl de blé et veut se procurer du vin ; **B** est porteur de 12 Hl de vin et veut se procurer du blé. **A** et **B** échangeront leurs marchandises.

Supposons que l'équilibre soit atteint lorsque **A** et **B** auront échangé 10 Hl de blé contre 4 Hl de vin. Si le blé est choisi comme numéraire et si le prix est constant pendant toute la transformation, le prix du

vin exprimé en blé est $2{,}50 = \frac{10}{4}$. Les trois quantités 10; 4; 2,50, substituées à la place des inconnues dans les équations (23-1°,2°,3°) transforment ces dernières en identités[1].

Supposons que l'on soit parvenu à la position d'équilibre par deux échanges successifs et que l'on ait échangé chaque fois 5 Hl de blé contre 2 Hl de vin. En substituant dans les (23-1°) à la place des inconnues les quantités échangées dans le premier échange 5,2 et le prix 2,50, ces équations ne peuvent pas être satisfaites, car s'il n'en était pas ainsi, les deux individus, en poussant leurs échanges au-delà de ce point, auraient nécessairement subi une perte d'ophélimité, contrairement à l'hypothèse faite de l'existence de la liberté des échanges.

Il en est autrement des équations (23-2°,3°): elles sont satisfaites à un point quelconque de la transformation.

En effet, suivant notre exemple, les recettes et les dépenses de **A** à la fin du premier et du second échange sont respectivement :

$$\text{I.}\quad \begin{cases} 2{,}50 \times 2 \text{ et } 5\,; & 2{,}50 \times 4 \text{ et } 10. \\ 2{,}50 \times 2 = 5 & 2{,}50 \times 4 = 10 \end{cases}$$

De même pour **B** ses recettes et ses dépenses à la

(24)[1] *Exemple.* La somme de deux nombres est égale à 7, leur différence est égale à 5 : on veut connaître les deux nombres. Indiquons par x et y les deux nombres cherchés. Ils doivent satisfaire aux deux conditions : (1) $x + y = 7$; (2) $x - y = 5$. En résolvant ces deux équations on trouve $x = 6$; $y = 1$. Substituons les nombres trouvés dans les équations (1) et (2) celles-ci se transforment dans les identités suivantes : $6 + 1 = 7$; $6 - 1 = 5$.

fin du premier et du second échange sont respectivement:

II. $\left\{ \begin{array}{ll} 5 \text{ et } 2{,}50 \times 2\,; & 10 \text{ et } 2{,}50 \times 4. \\ 5 = 2{,}50 \times 2 & 10 = 2{,}50 \times 4 \end{array} \right.$

La même chose s'observe pour ce qui concerne les bilans des marchandises. A la fin du premier échange, on aura :

I. blé reçu par **B** 5 Hl ; blé cédé par **A** 5 Hl
vin reçu par **A** 2 Hl ; vin cédé par **B** 2 Hl
Bilan du blé (23-3°) ; 5 Hl + 5 Hl = 0
» vin 2 Hl + 2 Hl = 0

A la fin du second échange, on aura :

II. blé reçu par **B** 10 Hl ; blé cédé par **A** 10 Hl
vin reçu par **A** 4 Hl ; vin cédé par **B** 4 Hl
Bilan du blé : 10 Hl + 10 Hl = 0
» vin : 4 Hl + 4 Hl = 0

25. En examinant les bilans I, II (24), des deux individus **A** et **B**, on constate qu'ils sont égaux. La chose est évidente, car ce qui est reçu par **A** est dépensé par **B** et vice-versa. En d'autres termes, les recettes de **A** sont égales aux dépenses de **B** et les recettes de ce dernier sont égales aux dépenses du premier.

Il s'en suit de là que si l'échange a lieu entre deux individus, le bilan de l'un d'eux étant connu, le bilan de l'autre l'est aussi. Analogiquement, si les échangeurs sont θ, le bilan de l'un d'eux est déterminé si les bilans des autres θ-*1* coéchangeurs sont connus.

26. De ce que nous venons de dire, on déduit que si les échangeurs sont θ, les conditions représentant leurs bilans ne seront pas θ mais θ-*1* par le fait que le bilan du θ^{me} individu est la conséquence des bilans des autres θ-*1* individus.

27. Des observations précédentes (24) on déduit qu'au point d'équilibre, et **seulement** à ce point, les ophélimités élémentaires de toutes les marchandises échangées sont proportionnelles aux prix.

Ainsi dans notre exemple précédent, **au point d'équilibre** le rapport de l'ophélimité élémentaire du blé avec l'ophélimité élémentaire du vin pour **A** est égal au rapport de l'unité avec 2,50 (prix du vin en blé). Et de même, le rapport de l'ophélimité élémentaire du blé avec l'ophélimité élèmentaire du vin pour **B** est égal au rapport de l'unité avec 2,50.

28. Les conditions (23-1°, 2°, 3°), dans l'hypothèse de la libre concurrence absolue, déterminent complètement le problème de l'équilibre de l'échange.

En effet, on démontre facilement que leur nombre, conformément à la théorie mathématique des équations à plusieurs inconnues, est égal à celui des inconnues à déterminer, à savoir : *les quantités des marchandises échangées et les prix*.

29. Une conséquence très importante est à tirer du système de conditions qui déterminent l'équilibre de l'échange : c'est que, sous le régime de la libre concurrence, toutes les lois de *maximum* qui prétendent fixer le prix de certains biens économiques renferment une impossibilité logique.

En effet, si, parmi les conditions (23-1°, 2°, 3°), on introduisait une nouvelle condition (*loi de maximum*), on aurait un nombre de conditions supérieur à celui des inconnues à déterminer et le problème serait impossible.

30. Sans recourir à l'exemple classique du *tableau maximum* des prix des marchandises décrété

par la Révolution le 6 ventôse an II et rapporté moins d'un an après (4 nivôse an III) par la Convention, on a une preuve de cette impossibilité dans les fréquentes infractions aux lois contre l'usure aux règlements qui fixent le prix de la main-d'œuvre et, en général, à toutes les mesures législatives prises en matière économique dans les pays où existe la libre concurrence.

Si l'on veut que de pareilles lois, de pareils règlements soient respectés et observés, il faut substituer dans le système de conditions (23-1°, 2°, 3°) à la condition qui caractérise l'état de libre concurrence, celle établie par la loi. On arriverait ainsi à une nouvelle position d'équilibre différente de celle déterminée par les conditions (23-1°, 2°, 3°).

31. Dans cette nouvelle position, les échangeurs ne jouissent plus du maximum d'ophélimité ou, si l'on veut, du *maximum maximorum* d'ophélimité qu'on obtient uniquement sous un régime de libre concurrence absolue.

On peut donc conclure que, *sous un régime de libre concurrence, les prix s'établissent de manière à procurer à chaque échangeur le maximum d'ophélimité.*

De l'offre et de la demande.

32. La quantité de marchandise qu'un individu donné, arrivé à une position d'équilibre, cède en échange d'une quantité d'une autre marchandise s'appelle **son offre**. La quantité de marchandise qu'il

reçoit en échange de la première s'appelle **sa demande**.

33. Le rapport de la demande et de l'offre détermine le prix d'équilibre qui, sous un régime de libre concurrence, est généralement le même pendant toute la transformation.

34. Or, si l'on considère le cas de l'échange de deux marchandises *X* et *Y*, dans un état de libre concurrence absolue, on se rend facilement compte que si *X* est, par exemple, la marchandise demandée et *Y* la marchandise offerte, la demande de *X* dépend uniquement du prix de *X* et l'offre de *Y* du prix de *Y*.

35. Dans le cas de plusieurs marchandises *X*, *Y*, *Z*, *U*, etc., la demande de *X* ne dépend pas seulement du prix de *X*, mais des prix de *Y*, *Z*, *U*, etc. destinées à l'échange. De même l'offre d'*Y* ne dépendra pas uniquement du prix de *Y*, mais en outre des prix de *X*, *Z*, *U*, etc.

36. On appelle **loi de l'offre et de la demande** la manière suivant laquelle varient l'offre et la demande lorsque les prix varient.

37. Dans le cas de deux marchandises, et sous un régime de libre concurrence, la demande diminue au fur et à mesure que le prix augmente. L'offre croit avec le prix jusqu'à un certain point au-delà duquel elle diminue.

Cette même proposition peut être étendue au cas de plusieurs biens économiques pourvu que l'ophélimité élémentaire de chaque bien ne dépende que de ce bien et que l'on suppose que les prix de tous les biens destinés à l'échange, sauf celui du bien demandé ou offert, demeurent constants.

38. Cette proposition est la conséquence des propriétés générales des ophélimités élémentaires, à savoir :

1° L'ophélimité élémentaire d'un bien décroît lorsque la quantité du bien consommé augmente ;

2° L'ophélimité élémentaire est une quantité exclusivement positive.

Problème de la Production.

α) *Définitions.*

39. La production est l'opération par laquelle on transforme *matériellement* les services des capitaux en produits.

40. On appelle **capital** tout bien économique qui sert indéfiniment pour la production (94).

41. Le **service** ou le **revenu** d'un capital est l'agrément ou toute sorte d'ophélimité qu'on retire, soit directement soit indirectement, de son usage.

42. Les capitaux se distinguent en *capitaux fonciers*, *personnels* et *mobiliers*.

43. Les *capitaux fonciers* sont les terres quel que soit l'usage auquel elles sont destinées. Les *capitaux personnels* sont les êtres humains sans aucune distinction. Les *capitaux mobiliers* sont les maisons d'habitation, les usines, les machines, les outils, les bestiaux, les métaux précieux, l'*épargne-capital* et en général, tout ce qui ne rentre pas dans les deux catégories précédentes de capitaux.

44. On appelle *épargne-capital* la partie de l'*épargne simple* (les biens que les hommes se sont

abstenus de consommer) employée à faire les avances pour la production. La quantité de blé, qui sert pour ensemencer un champ, est de l'épargne-capital. Elle se trouvera reconstituée à la récolte.

45. On aura l'énumération complète des biens économiques en ajoutant, aux trois catégories de capitaux, les *objets de consommation* et les *matières premières*, tant qu'ils ne sont pas employés à faire des avances pour la production. Dans le cas contraire, ils rentreraient dans la catégorie des capitaux.

46. Une autre classification, à laquelle on a attaché une certaine importance, est celle qui distingue les biens économiques en *biens directs* et en biens *instrumentaux* ou *indirects*.

47. Les *biens directs*, *biens de consommation* ou *biens de premier ordre*, sont les biens directement consommables, par exemple les aliments, les vêtements, etc. Ces biens ont une ophélimité directe qui leur est propre. Ils comprennent les *objets de consommation* et les *services directement consommables* de la classification que nous avons adoptée.

48. Les *biens indirects ou instrumentaux* (les machines, les outils, les terres, etc.) sont ceux dont les services, combinés avec les matières premières, se transforment en biens directs. Ces biens ou mieux leurs services n'ont pas une ophélimité qui leur est propre. Cependant, par la définition même de bien économique (2), nous sommes amenés à étendre la notion d'ophélimité aux services des biens indirects, en leur attribuant l'ophélimité élémentaire des biens directs qu'ils procurent à leurs possesseurs.

Le travail d'un ouvrier (service d'un capital personnel), par exemple, n'a aucune ophélimité élémentaire directe pour cet ouvrier ; mais celui-ci lui attribue l'ophélimité élémentaire des objets directement consommables qu'il peut se procurer en échange de son travail.

49. On appelle *complémentaires* les biens économiques qui doivent être unis pour produire directement certaines ophélimités. Tels seraient la plume, l'encre, l'encrier et le papier pour écrire.

Les services des capitaux sont des biens complémentaires, car on ne peut pas les employer isolément. Toute production serait impossible sans le concours des services des trois espèces de capitaux. La plus simple observation suffit pour se rendre compte que la production d'une quantité donnée d'un bien économique résulte de la transformation matérielle de certaines quantités des services des trois espèces de capitaux (70-2°)[1].

β) *Considérations générales.*

50. De même qu'en abordant le problème de l'échange, nous avons dû considérer un certain nombre d'échangeurs possédant certaines quantités de biens directement consommables, de même en abordant le problème de la production de ces biens, nous sommes obligés de supposer qu'il existe sur le marché un certain nombre de possesseurs de certaines quantités de capitaux dont ils vendent les services. Dans le chapitre de la capitalisation, nous verrons comment ces capitaux sont obtenus.

51. On désigne sous le nom d'**entrepreneur**, celui

qui se charge d'organiser et de diriger une production en combinant les services des trois espèces de capitaux fournis soit par lui-même, soit par d'autres.

52. Dans un but exclusivement théorique, nous séparons l'entrepreneur du capitaliste (propriétaires de capitaux) pour ne pas confondre des faits et des choses qui sont essentiellement distincts. Nous supposerons que l'entrepreneur combine les services des capitaux fournis par d'autres, et qu'il ne mette dans l'entreprise que son travail de direction pour lequel il percevra une certaine somme. Si l'entrepreneur était possesseur de tous les capitaux ou d'une partie des capitaux engagés dans l'entreprise, les deux qualités d'entrepreneur et de capitaliste, unies ainsi dans une seule et même personne, ne constitueraient nullement une seule et même chose. En ce cas, cette personne percevra deux sommes, l'une représentant le montant du loyer de ses capitaux loués à l'entreprise, l'autre son travail de direction.

53. L'entrepreneur achète les services des capitaux en les payant certains prix (valeur de ces services) et vend les produits en lesquels il a transformé les services achetés (70-2) [1]. La somme payée dans laquelle est comprise la rémunération du travail de direction représente la *partie passive* du *bilan* de l'entrepreneur, la seconde somme en représente la *partie active*. Suivant que la différence entre ces deux sommes sera positive, nulle ou négative, l'entrepreneur fera une perte, ne fera ni gain, ni perte, ou réalisera un bénéfice.

54. Le *bilan* de l'entrepreneur doit être établi pour un laps de temps déterminé et à une date donnée. Toutes les sommes portées sur ce bilan doivent être rapportées à l'époque considérée. Il faut donc transformer des sommes payables à des époques données en des sommes payables à une autre époque aussi donnée. Cette transformation dans le temps (4-δ) s'opère par le moyen de l'épargne-capital (44).

Supposons, par exemple, qu'un entrepreneur établisse son bilan au 31 décembre pour l'année écoulée et qu'il ait payé ou encaissé au 30 juin 200,000 fr. Evidemment, il n'inscrira pas au passif ou à l'actif de son bilan 200,000 fr., mais 200,000 fr. plus les intérêts rapportés par une pareille somme pendant six mois. De même, il retranchera les intérêts pour les sommes qu'il devra payer ou encaisser après le 31 décembre.

55. Le **coût de production** d'un bien économique est le quotient du montant de tous les frais nécessaires pour produire une quantité donnée de ce bien par cette quantité.

56. Les marchandises, telles que la farine et le son, le blé et la paille, le pétrole et tous ses sous-produits, etc., qui résultent du même acte productif, ont un coût de production d'ensemble. On ne peut, par conséquent, pas parler du coût de production de la farine et de celui du son, mais on parlera du coût de production de la farine et du son ensemble, etc.

57. Nous pouvons maintenant exprimer le bilan de l'entrepreneur de la manière suivante. Nous dirons que l'entrepreneur ne fera ni gain, ni perte

lorsque le coût de production d'une marchandise sera égal à son prix de vente, qu'il fera une perte ou réalisera un bénéfice suivant que le coût de production de cette marchandise sera supérieur ou inférieur à son prix de vente.

L'entrepreneur dans sa double opération d'achat des services des capitaux et des matières premières et de vente de ses produits, tâche généralement d'acheter les premiers le meilleur marché possible et de vendre les seconds le plus cher possible, de manière à réaliser le plus grand bénéfice en numéraire. En outre, il recherche et il choisit entre toutes les combinaisons des services des trois espèces de capitaux, celle qui lui donne la plus grande quantité de produit avec la moindre dépense.

58. L'entrepreneur cherche à obtenir ce résultat sous le régime de la libre concurrence et dans l'état de monopole. Sous un régime de libre concurrence, l'entrepreneur subit les prix du marché (prix des services des capitaux et prix des produits) sans essayer de les modifier de propos délibéré.

Son offre de produits et sa demande de services des capitaux modifient effectivement les prix du marché, mais c'est à son insu. Dans l'état de monopole, l'entrepreneur se livre à des manœuvres pour changer les prix du marché. S'il a le monopole de la vente de certains produits, il agira sur les prix de ceux-ci, et il agira de même sur les prix des services de certains capitaux s'il est seul acheteur de ces services. Il agira enfin à la fois sur les prix de vente des produits et sur les prix des services de certains

capitaux s'il possède le double monopole, monopole de vente et monopole d'achat.

59. Considérons maintenant les consommateurs et faisons leur bilan.

La partie active de ce bilan est égale à la somme que les consommateurs tirent de la vente des services des capitaux et des matières premières. Et vice versa la partie passive est égale à la somme que les entrepreneurs tirent de la vente de leurs produits.

En d'autres termes, les recettes (dépenses) des consommateurs sont égales aux dépenses (recettes) des entrepreneurs. Si les quantités des marchandises produites et consommées étaient égales à chaque instant de la période productive, la condition (équation) représentant le bilan du consommateur serait satisfaite pendant toute la transformation. En réalité, l'identité des recettes et des dépenses du consommateur n'a lieu que pour les quantités totales et non pour les parcelles successives des marchandises produites.

Il en est autrement dans l'échange (24) par le fait que les quantités des marchandises existantes sont constantes, tandis que dans la production, elles varient pendant toute la transformation.

60. La même observation doit être faite au sujet du bilan des services des capitaux.

γ) Caractéristique de la libre concurrence dans la production.

61. Commençons par étudier le phénomène de la production dans un état de libre concurrence absolue, et cherchons la condition qui caractérise cet état.

62. Lorsque sur un marché donné, des entreprises prospèrent, d'autres entreprises similaires surgissent sur ce même marché pour partager les bénéfices réalisés par les premières. Pour aboutir à ce partage, les nouvelles entreprises sont forcées de vendre leurs produits meilleur marché que leurs concurrents. Les anciennes entreprises, pour ne pas perdre leur clientèle, seront obligées d'accepter les nouveaux prix et peut-être même de provoquer une nouvelle baisse qui, naturellement, en amènera d'autres à mesure que la lutte entre les concurrents se poursuivra. Ces diminutions successives des prix ont une limite. Elles cesseront au moment où le gain que réalisaient les premières entreprises aura complètement disparu. En d'autres termes, elles prendront fin lorsque le prix de vente de la marchandise, objet de la concurrence, sera égal à son coût de production. Dans ces conditions, il arrive nécessairement que les quantités totales de la marchandise produite et consommée sont égales. Car, s'il n'en est pas ainsi, c'est-à-dire si la quantité totale de la marchandise produite dépassait la quantité de la même marchandise consommée, l'entrepreneur réaliserait un gain représenté par cette différence.

Ce bénéfice exprimé en numéraire serait égal au produit de la différence entre le prix de vente et le coût de production de cette marchandise par la différence entre la quantité totale produite et consommée.

Ces *deux égalités*, qui sont l'une la conséquence de l'autre, caractérisent l'état de libre concurrence dans la production, de même que l'égalité des ophé-

limités élémentaires pondérées caractérise l'état de libre concurrence dans l'échange.

On peut donc conclure que, sous l'action de la concurrence, le prix de vente et le coût de production tendent à devenir égaux ou, ce qui revient au même, que les quantités totales des marchandises produites et consommées, à l'état limite de la libre concurrence, sont égales.

63. Nous venons de voir qu'à l'état limite de la concurrence le prix de vente et le coût de production sont égaux. Or, il ne faudrait pas en conclure que ces deux quantités sont identiques : rien ne nous autorise à les considérer comme telles. Le prix de vente et le coût de production. tout en étant égaux, sont deux choses absolument distinctes. Leur égalité indique uniquement que ces deux quantités, à l'état limite, doivent remplir cette condition.

64. Cette égalité a engendré plusieurs erreurs entre autres l'idée que le coût de production détermine le prix de vente ou autrement que le coût de production est la *cause de la valeur*.

65. La théorie de la valeur de Ricardo et celle de K. Marx, qui font dépendre la valeur d'une marchandise « de la quantité de travail présent et de la quantité de travail passé » (Ricardo) nécessaire pour la produire et « de la quantité de travail cristallisé » (Marx) dans la marchandise, ne sont qu'un cas particulier de la théorie du coût de production (64) dont les éléments (51) sont réduits au seul travail (Marx) ou évalués en travail (Ricardo).

66. La proposition (64) peut apparaître à première vue évidente et rigoureuse. Car, dit-on, si les

deux quantités, prix de vente et coût de production, sont égales, il s'en suit que si l'une est connue, l'autre l'est aussi. Le raisonnement est parfait, mais la difficulté n'est pas résolue. La question est de savoir comment on déterminera le coût de production.

On le détermine généralement en supposant connus les prix des divers éléments qui concourent à la production de la marchandise dont on veut connaître le prix de vente. Ainsi, par exemple, si Y, Z, U... représentent les biens économiques qu'on doit employer pour produire **X**, et si l'on veut connaître le coût de production de ce dernier, on supposera connus les prix de Y, Z, U... Or, il y a lieu de se demander comment on déterminera les prix de Y, Z, U... et de X si X est un élément de la production de Y, Z, U... ? Dans ce cas, c'est le prix de X qui détermine le prix de X.

67. Nous verrons dans la suite que le coût de production ne détermine pas le prix de vente, mais qu'ils se déterminent ensemble, et que le coût de production n'est pas la cause de la valeur. La valeur n'a pas une cause, elle en a plusieurs : elle dépend de toutes les conditions (équations) qui déterminent l'équilibre économique.

L'égalité du prix de vente et du coût de production, dans le cas de la libre concurrence, est une de ces conditions.

δ) *L'équilibre de la production.*

68. Commençons par établir les conditions qui déterminent l'équilibre de la production dans le cas de la libre concurrence. Mais avant de procéder à

cette recherche, tâchons de nous rendre compte de ce que sont les données et les inconnues du problème.

69. Des propriétaires de capitaux et de matières premières viennent, sur le marché, vendre les services de leurs capitaux et leurs matières premières aux entrepreneurs qui les transforment en produits destinés à être vendus aux consommateurs.

70. Les *données du problème* sont :

1° Le nombre d'individus et les ophélimités élémentaires pour chaque individu des services et des produits destinés à l'échange ;

2° Les quantités existantes de services des trois espèces de capitaux et de matières premières[1] nécessaires pour la transformation ;

3° Les coefficients de fabrication.

71. On appelle **coefficients de fabrication** les quantités constantes ou variables de services des capitaux et de matières premières qu'il faut employer pour obtenir une unité de produit.

72. Les *inconnues* sont :

1° *Les quantités* de services et de matières premières employés dans la production ;

2° *Les quantités* de marchandises produites et échangées contre les précédentes quantités ;

3° *Les prix des services*, des matières premières et des produits.

73. Les *conditions* (équations) sont :

1° *L'égalité, pour chaque individu, des ophélimités*

(70-2°) [1] On pourrait faire abstraction des matières premières en comprenant parmi les services les quantités de ceux-ci employés à les produire.

élémentaires pondérées des quantités des services, des matières premières et des produits échangés.

Observons que les services et les matières premières qui n'ont pas une ophélimité élémentaire qui leur est propre ne peuvent pas être compris dans ce groupe de conditions. Pour ceux-ci, on pose la condition que la quantité offerte est égale au total de la quantité existante ;

2° *L'égalité, pour chaque individu, des recettes et des dépenses. (Bilan de l'individu) ;*

3° *L'égalité du coût de production et du prix de vente pour chaque marchandise produite. (Bilan de l'entrepreneur) ;*

4° *L'égalité des quantités des services et des matières premières demandés pour la transformation et des quantités de ces services et de ces matières effectivement transformées. (Bilan des services et des matières premières.)*

74. Le système d'équations (73) — conformément à la théorie mathématique des équations à plusieurs inconnues — comprend autant de conditions que d'inconnues à déterminer (72).

L'équilibre de la production, sous l'hypothèse de la libre concurrence, est ainsi complètement déterminé.

75. Nous avons dit que le rôle de l'entrepreneur est de combiner les services des trois espèces de capitaux nécessaires à la production. Or, il y a lieu de se demander, de toutes les combinaisons possibles de ces services, qui peuvent se présenter en vue d'une production donnée, laquelle choisira l'entrepreneur.

En d'autres termes, nous voulons savoir comment il détermine les coefficients de fabrication.

76. Cette détermination dépend de deux circonstances diverses : (α) *de l'état technique de la production*, (β) *des conditions économiques de la production*. En tous cas, l'entrepreneur choisit la combinaison qui aboutit au coût de production minimum.

77. Supposons, par exemple, qu'un certain outillage, dont le loyer annuel est de 17,000 fr. puisse diminuer de 16 hommes le personnel d'une mine. Si la dépense annuelle par ouvrier est de 1000 fr., la substitution serait onéreuse et l'entrepreneur ne la fera pas. Mais si le salaire de l'ouvrier monte à 1300 fr. par an, l'entrepreneur fera cette transformation. En agissant ainsi, l'entrepreneur se procure un bénéfice égal à la différence entre le coût de production et le prix de vente des marchandises produites, différence que nous supposons ne pas exister avant la substitution. A ce moment, la concurrence des entrepreneurs entrera en action, ramènera bientôt l'égalité du coût de production et du prix de vente, et l'équilibre économique troublé se rétablira.

78. Si, sous l'action de la concurrence des entrepreneurs, l'équilibre troublé se rétablissait instantanément, aucun entrepreneur ne réaliserait de bénéfices. Au contraire, un certain intervalle sépare généralement ces deux positions et c'est pendant ce temps que les entrepreneurs habiles et avisés font des gains.

79. Une fois atteinte la position d'équilibre, le gain de l'entrepreneur passe entièrement au profit

du consommateur, la seule personne qui, sous un régime de libre concurrence, bénéficie en définitive des nouvelles combinaisons des coefficients de fabrication.

80. De ce qui précède, nous concluons : étant donné un certain état technique et économique de la production, il existe certaines valeurs des coefficients de production qui assurent à la société le maximum d'ophélimité.

81. Le rôle social de l'entrepreneur est précisément de déterminer ces valeurs.

Problème de la capitalisation.

α) *Définitions.*

82. La **capitalisation** est l'opération par laquelle on transforme matériellement l'*épargne* en capitaux. C'est une production de biens économiques comme toutes les autres.

83. L'**épargne** est la partie des biens économiques que les hommes se sont abstenus de consommer.

84. L'épargne se distingue en *épargne simple*, en *épargne-capital* et en *épargne qu'on transforme en capitaux.*

85. Le vin, par exemple, qui existe dans une cave est de l'épargne simple. La partie de ce vin vendue pour acheter des tonneaux n'existe plus sous forme d'épargne, elle a été transformée en *capital.*

86. Deux biens physiquement identiques peuvent être économiquement différents par le lieu et le temps où ils sont disponibles. Une quantité donnée

de coton disponible à Manchester et la même quantité de coton disponible à Chicago sont deux biens matériellement identiques, mais *économiquement* différents. De même une quantité déterminée de vin disponible à une époque donnée et la même quantité de vin disponible à une autre époque, sont deux biens *économiquement* divers. Ces biens économiquement différents ont généralement des prix différents. L'**épargne** sert à transformer les biens futurs en biens présents.

87. On appelle **loyer brut** de l'épargne le prix de vente de ses services y compris la prime d'assurance. Il représente la différence de prix entre un bien présent et un bien futur. Cette différence est généralement, mais non nécessairement, positive.

Le **loyer brut** ou **revenu brut** d'un capital est le prix de vente de ses services y compris les primes d'assurance et d'amortissement et la réserve.

88. Le prix de vente des services de l'épargne et des capitaux est appelé **loyer net**.

Le loyer net de l'épargne est généralement appelé **intérêt**.

89. On appelle **prime d'assurance** la somme qu'on doit annuellement épargner et capitaliser en vue d'un cas fortuit quelconque.

90. On appelle **prime d'amortissement** la somme qu'on doit annuellement épargner et capitaliser pour pourvoir au dépérissement *matériel* et *économique* d'un capital.

Un outillage, par exemple, peut se trouver hors d'usage parce qu'il est devenu matériellement inservable (dépérissement matériel) ou parce que, tout en

étant en bon état, des machines de types nouveaux ont été inventées pour faire le même travail (dépérissement économique).

91. On appelle **fonds de réserve** la somme que les entreprises épargnent annuellement pour réintégrer la perte de capital causée par une crise commerciale, par une épidémie, par une guerre et, en général, par tous les événements qui ne dépendent pas de ce que nous appelons le **hasard**.

92. On est convenu d'appeler **prime d'assurance négative** la somme qui correspond à un gain probable du capital dans l'année.

Les valeurs à lots, par exemple, les valeurs remboursables par tirage annuel en une somme supérieure au prix d'achat, etc., ont des chances de rapporter un gain à leurs possesseurs. On tiendra compte de ce gain probable, pour obtenir le loyer net du capital, moyennant une prime négative qui sera ajoutée au loyer brut au lieu d'en être retranchée.

93. De même, on appelle prime d'**amortissement négative** la somme annuelle correspondant à l'accroissement régulier d'un capital.

Les terres, par exemple, situées dans les centres urbains en voie de développement, augmentent annuellement de valeur. Une prime d'amortissement négative, qui s'ajoutera au loyer brut, tiendra compte de cette plus-value.

94. Les capitaux, moyennant l'assurance, l'amortissement et la réserve, gardent toujours la même valeur et sont rendus en quelque sorte impérissables et, matériellement et économiquement, indestructibles.

β) *Considérations générales.*

95. Le rôle de l'entrepreneur, dans la transformation matérielle de l'épargne en capitaux, n'est pas différent de celui qu'il a dans la transformation des services des capitaux en produits. Son but, tant dans l'une que dans l'autre opération, est le même : il tâche de se procurer le plus grand bénéfice possible en numéraire.

L'entrepreneur s'efforcera donc, dans le cas qui nous occupe, d'acheter l'usage de l'épargne au meilleur marché, et de vendre les services des capitaux en lesquels il a transformé l'épargne, au prix le plus élevé possible. L'entrepreneur accomplira toujours cet effort, soit que la concurrence existe entre les entrepreneurs, soit que la production des capitaux constitue un monopole.

96. Avant d'étudier les résultats de cet effort, faisons le bilan de l'entrepreneur. Ce bilan peut être établi : (I) soit annuellement, (II) soit pour tout le temps que dure l'entreprise. Il aura, dans les deux cas, la forme suivante :

Débit	Crédit
a) Somme d'épargne, y compris l'épargne-capital que l'entrepreneur a reçu et qu'il doit restituer.....	*a*[1]*)* Valeur vénale des capitaux possédés par l'entrepreneur.....
b) Somme payée à l'entrepreneur pour son travail de direction.....	*b*[1]*)* Loyers bruts perçus pour l'usage des capitaux (*a*[1]).....
c) Loyer net payé pour l'usage de l'épargne (*a*).....	

97. Si le bilan est établi pour l'unité de temps, l'année, les loyers (b^1) (96) doivent renfermer les pri-

mes d'assurances et d'amortissement et le fonds de réserve. S'il représente au contraire l'état de l'entreprise au moment de sa liquidation, les loyers (b^1) (96) ne peuvent renfermer que la prime d'amortissement. Il ne peut être ici question de la prime d'assurance et du fonds de réserve, parce que l'entreprise ne court plus aucun risque et la restitution de l'épargne (a) (96) est assurée par la somme retirée de la vente des capitaux (a^1) (96) et par les primes d'amortissement.

98. Passons maintenant à l'examen du bilan pour nous rendre compte du résultat de l'entreprise. A cela, il suffira de comparer le loyer net payé pour l'usage de l'épargne au loyer net perçu pour l'usage des capitaux.

En effet, dans un bilan de liquidation, la somme retirée de la vente des capitaux augmentée des primes d'amortissement prélevées sur la somme perçue pour l'usage des capitaux, doit être égale à la somme d'épargne que l'entrepreneur doit restituer augmentée du traitement de l'entrepreneur pour son travail de direction.

Or, si la somme qui reste dans la partie active de ce bilan, et qui représente les loyers nets des capitaux, est égale, supérieure ou inférieure au loyer net payé pour l'usage de l'épargne, l'entrepreneur n'aura fait ni gain, ni perte, ou il aura réalisé un bénéfice, ou il aura fait une perte.

99. Si le bilan est annuel on procédera à la même comparaison en tenant compte du fait que les loyers bruts des capitaux renferment, outre la prime d'amortissement, la prime d'assurance et le fonds de réserve qu'il faut retrancher.

100. De l'examen du bilan de l'entrepreneur, on déduit que, le loyer net de l'épargne transformée en capitaux représente le coût de production des services des capitaux produits, et que le loyer net de ces capitaux représente le prix de vente de leurs services.

γ) *Caractéristiques de la libre concurrence dans la capitalisation.*

101. Nous pouvons repéter ici, mot à mot, ce que nous avons exposé en étudiant la production (61 et suivants) et nous conclurons que la concurrence des entrepreneurs aboutit à rendre égaux le coût de production et le prix de vente des capitaux produits.

Elle aboutit, en outre, à rendre égaux le loyer net de l'épargne et les loyers nets des capitaux en lesquels celle-ci a été transformée, ou ce qui revient au même (100), elle amène l'égalité du coût de production et du prix de vente des services des capitaux produits.

Nous pouvons exprimer cette dernière proposition de la manière suivante : *sous un régime de libre concurrence absolue, l'épargne se répartit entre les différents emplois, de façon à rendre égaux les loyers nets des capitaux.*

102. Par ce que nous venons de dire, on voit que, sous un régime de libre concurrence, l'équilibre de la capitalisation est atteint lorsque les conditions suivantes sont satisfaites :

1° L'égalité des loyers nets des capitaux et du loyer net de l'épargne.

2° L'égalité du coût de production et du prix de vente de chaque capital produit.

3° L'égalité de la quantité d'épargne demandée pour la transformation et de la quantité d'épargne effectivement transformée.

103. Observons que ces trois conditions de même que les conditions (73-1°, 2°, 3°, 4°), sont satisfaites **uniquement** au point d'équilibre (59), (60).

δ) *L'équilibre économique.*

104. Nous pouvons maintenant résoudre d'une manière générale le problème de l'équilibre économique en ajoutant au système de conditions qui déterminent l'équilibre de la production celles obtenues en étudiant le problème de la capitalisation (102-1°, 2°, 3°).

Le système de conditions ainsi obtenu détermine à la fois :

1° Les quantités des marchandises produites et échangées ;

2° Les quantités des services des capitaux employés dans la production des marchandises et des capitaux ;

3° Les quantités des capitaux produits et de l'épargne employée dans cette production ;

4° Les prix des marchandises, des capitaux, des services des capitaux et le loyer net de l'épargne.

Les monopoles.

105. Les monopoles se distinguent en *monopoles naturels* et *monopoles artificiels*.

106. Il y a monopole naturel lorsque la concurrence est physiquement impossible. Une source mi-

nérale, par exemple, unique en son genre constitue pour son possesseur un monopole naturel. Il y a, au contraire, monopole artificiel lorsque la concurrence est supprimée par l'action directe de l'homme. Les syndicats, les trusts, les cartels, une grande partie des industries exploitées par l'Etat et les communes, etc., sont des monopoles de la seconde catégorie.

107. Trois espèces de monopoles peuvent se présenter :

α) Monopole, dans l'échange, d'un ou plusieurs biens économiques ;

β) Monopole de la fabrication d'un ou plusieurs produits ;

γ) Monopole de la production d'un ou plusieurs capitaux.

108. Dans les trois cas, le monopoleur agit directement sur les prix, de manière à tirer de son monopole la plus grande somme de numéraire possible et d'augmenter ainsi son ophélimité.

109. Cette condition, dans l'hypothèse (107-α), remplace pour le monopoleur, l'ophélimité élémentaire du bien soumis au monopole dans les conditions (23-1°) établies sous le régime de la libre concurrence, si ce bien a une ophélimité directe pour son possesseur.

Dans le cas où ce bien n'ait aucune ophélimité pour le monopoleur, celui-ci n'offrira pas toute la quantité, comme cela a lieu sous le régime de la libre concurrence (73-1°), mais il offrira seulement la quantité dont la vente lui rapportera la plus grande somme de numéraire possible.

110. Le monopoleur (107-β) se procurera le plus grand bénéfice possible, soit en agissant sur le prix de vente du produit soumis au monopole, soit en agissant à la fois sur ce prix et sur les prix des services de certains capitaux si, de ces derniers, il est seul acheteur.

Cette condition remplace celle que nous avons trouvée dans le cas de la libre concurrence, et qui exprime l'égalité du coût de production et du prix de vente.

En d'autres termes, le monopoleur rendra maximum la différence entre le prix de vente et le coût de production du produit dont il détient le monopole de fabrication.

111. Dans le cas (107-γ) l'égalité du loyer net du capital, dont la production est l'objet d'un monopole, et du loyer net de l'épargne ne subsiste plus. Le monopoleur tâche de se procurer le plus grand bénéfice possible en rendant maximum le produit de la différence de ces deux loyers par la quantité de capital fabriqué. Cette condition remplace la condition (102-1°) pour le capital produit en monopole.

112. Le consommateur, quelle que soit la nature du monopole existant, obtiendra toujours le maximum d'ophélimité, mais ce maximum est inférieur à celui dont il jouirait dans le cas de la libre concurrence. Et cela est évident si l'on ne perd pas de vue que, lorsqu'on parle du maximum d'ophélimité, il n'est pas question d'un maximum absolu, mais d'un maximum relatif, compatible avec certains obstacles que le consommateur rencontre dans les transformations économiques.

Or, sous le régime du monopole, ces obstacles sont plus nombreux que sous le régime de la libre concurrence. En effet, sous le régime du monopole, les prix sont fixés par le monopoleur (108), tandis que, sous le régime de la libre concurrence, ils sont librement choisis par les coéchangeurs.

Le maximum d'ophélimité, obtenu dans le premier cas, sera nécessairement inférieur à celui qu'on obtiendrait dans le second.

Le bénéfice du monopoleur se traduit donc, pour le consommateur, en une perte d'ophélimité.

113. Si ce bénéfice et cette perte étaient égaux, le monopole aboutirait uniquement et simplement à un transfert de richesse : mais la perte étant supérieure au bénéfice, *le transfert de richesse est accompagné d'une destruction de richesse.*

114. La proposition que nous venons d'énoncer, et dont la démonstration ne peut être donnée qu'en faisant usage des mathématiques, a une portée uniquement économique. Ce serait une grave erreur de l'étendre *sic et simpliciter* au problème social, car le transfert de richesse, bien qu'accompagné d'une destruction de richesse, peut être utile à la société dans laquelle le phénomène a lieu.

115. Toutes les discussions en faveur du libre échange renferment, entre autres, cette erreur. On donne, comme solution d'un problème social, les résultats auxquels on est parvenu en économie politique.

116. L'existence du monopole, sauf dans certains cas qui ne s'observent guère dans la pratique, a toujours comme conséquence la majoration des prix des biens économiques soumis à ce régime.

117. Cette proposition ne peut pas être révoquée en doute par le fait que, dans nos sociétés, les prix de certaines marchandises, objets d'un monopole, sont inférieurs aux prix des mêmes marchandises établis sous le régime de la libre concurrence. Ainsi, par exemple, le Mont de Piété de Paris, dont l'exploitation est presque monopolisée, a perçu pendant un certain temps un taux de l'intérêt qui a oscillé entre 9 °/₀ et 12 °/₀, tandis que les maisons de prêt sur gage de Londres, qui opèrent en régime de libre concurrence, ont perçu pendant le même temps un taux de l'intérêt qui a varié entre 20 °/₀ et 48 °/₀.

De même aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord, les prix de certaines marchandises, entre autres ceux du pétrole et du sucre, ont baissé après la constitution des trusts de ces marchandises.

118. La différence entre ces prix n'est imputable ni à la libre concurrence, ni au monopole. Le taux de l'intérêt perçu à Londres par les maisons de prêt sur gage a été le taux le plus bas possible compatible avec l'organisation de l'entreprise, tandis qu'à Paris, il aurait pu être très probablement inférieur au taux sus-indiqué. De même, la baisse du prix du pétrole et du sucre aux Etats-Unis, est due principalement au changement de volume de l'entreprise. Elle aurait été certainement plus grande si la production du pétrole et du sucre n'eut été monopolisée.

119. Lorsqu'on procède à des comparaisons, il faut prendre garde que les choses comparées soient homogènes, autrement on tombe dans des erreurs, semblables à celles que nous venons de signaler,

c'est-à-dire que les prix établis en état de monopole sont inférieurs aux prix établis sous un régime de libre concurrence.

120. Pour étudier les effets de la libre concurrence et du monopole, nous àvons procédé de la manière suivante. Nous avons d'abord supposé données les conditions économiques et techniques de la production, et connues les ophélimités élémentaires et les quantités des trois espèces de capitaux et d'épargne simple existants; nous avons ensuite établi les conditions qui déterminent l'équilibre économique dans le cas de la libre concurrence et dans l'état de monopole et nous avons enfin comparé les deux positions d'équilibre. Le résultat de cette comparaison nous a fait voir que le consommateur obtient le maximum d'ophélimité dans les deux cas, mais que ce maximum obtenu sous le régime de la libre concurrence est supérieur à celui qui est obtenu sous le régime du monopole.

Les capitaux personnels.

121. Le problème général de l'équilibre économique étant résolu, nous pouvons aborder l'examen des différents capitaux au point de vue de leur nature, de leur formation et de leurs transformations réciproques sans craindre d'être arrêtés par l'enchevêtrement de toutes les transformations des biens économiques et par les actions et réactions qu'elles exercent les unes sur les autres.

Nous commencerons par l'étude des capitaux personnels.

a) Composition de la population.

122. La population est un agrégat hétérogène et hiérarchique d'individus. Cet agrégat se renouvelle continuellement : à chaque instant des individus naissent et des individus meurent. En se renouvelant, la population peut demeurer numériquement stationnaire, peut augmenter ou diminuer, suivant que le nombre des naissances annuelles est égal, supérieur ou inférieur, au nombre des décès annuels.

123. La forme de l'agrégat, considérée au point de vue de l'âge des individus qui en font partie, dépend de la loi de mortalité et de la loi de survivance.

124. On appelle **loi de natalité** la manière suivant laquelle varie le nombre des naissances annuelles dans un intervalle de temps donné. La **loi de survivance** est l'expression synthétique des tables de survie que l'on appelle improprement tables de mortalité.

125. **Tables de mortalité.** Ce sont les tables qui, sur un nombre d'enfants nés le même jour, indiquent le nombre des survivants à la fin de chaque année.

Au moyen de ces tables on calcule la vie probable, la vie moyenne et les coefficients de mortalité.

126. On appelle **vie probable,** *à un âge déterminé*, le temps au bout duquel le nombre des vivants de cet âge se trouve réduit de moitié.

Calculons, d'après la table de Deparcieux, la vie

probable d'une personne âgée de *35* ans. Les survivants à cet âge sont *694*. Ils se trouvent réduits de moitié à *68* ans. La vie probable de la personne considérée est donc : *68* — *35* = *33* ans.

127. On appelle **vie moyenne**, *à un âge déterminé*, le quotient obtenu en divisant par le nombre des vivants de cet âge la somme des années que doivent vivre, d'après la table de mortalité, tous les vivants de cet âge.

Ainsi, par exemple, supposons qu'on veuille calculer la vie moyenne à *35* ans. On additionnera tous les survivants aux âges successifs à *35* ans inscrits dans la table de survie qu'on emploiera. On divisera cette somme par le nombre des survivants à *35* ans et on ajoutera à ce quotient la fraction *0,5*. Le résultat ainsi obtenu représentera la vie moyenne cherchée.

128. On appelle **coefficient de mortalité** le quotient de la division du nombre des morts par le nombre des vivants existants, d'après la table de mortalité, dans un intervalle de temps donné.

Calculons, d'après la table **A F** des compagnies françaises le coefficient de mortalité de *0* à *1* an. Le nombre des vivants à la naissance est *1.000.000*, celui des vivants à *1* an est de *963.985*. Le nombre des morts dans le passage de *0* à *1* an est 1.000.000 — 963.985 = 36.015. Le quotient de mortalité cherché sera :

$$\frac{36.015}{1.000.000} = 36{,}015\ ‰.$$

129. Une conséquence très importante à tirer de la comparaison des tables des différents pays c'est

que la mortalité n'est pas partout la même. Les différences sont considérables pour les premières et dernières années de la vie et elles s'atténuent pour les âges intermédiaires. La mortalité n'est pas non plus la même pour toutes les classes sociales. On observe en outre que la loi de survivance varie avec le temps. Cette dernière variation est généralement fort lente.

130. Une première question qui se pose en économie politique, au sujet des capitaux personnels, est de savoir dans quelle proportion se trouve, avec le reste de la population, le nombre des individus âgés de *20* à *50* ans, à peu près, dont les services se combinent, pour la production, avec les services des autres capitaux. Par tout ce que nous venons de dire, on voit que cette proportion varie avec la composition de la population qui dépend, ainsi que nous l'avons observé, des lois de natalité et de survivance.

131. Soient deux populations **X** et **Y** sujettes à la même loi de survivance. Supposons que le nombre des naissances annuelles augmente plus rapidement en **X** qu'en **Y**. Le rapport des adultes au total de la population est plus grand en **Y** qu'en **X**.

Ce fait explique pourquoi la France, dont la population demeure à peu près stationnaire, est le pays de l'Europe qui compte proportionnellement le plus d'adultes (729 adultes pour 271 enfants) où, par conséquent, il y a plus de bras utiles. De même si la différence annuelle des naissances et des morts était identique en **X** et en **Y** le rapport des adultes au total de la population serait plus grand en la popula-

tion qui a la natalité et la mortalité les plus faibles.

132. On peut calculer directement ce rapport avec les données du recensement qui fait connaître l'état numérique de la population à un moment donné, et sa répartition en classes suivant le sexe et l'âge des individus qui en font partie, mais il ne faut pas compter aboutir ainsi à un résultat exact et rigoureux. On y parviendrait si la composition de la population donnée par le recensement coïncidait avec celle qui résulte de l'action des lois de natalité et de survivance. Cette coïncidence ne s'observe généralement pas et il est évident qu'il en soit ainsi. En effet, il peut arriver que le nombre des décès augmente d'une année à l'autre par suite de guerres ou d'épidémies et que la moyenne des décès soit en décroissance marquée. Or, on trouvera trace du premier phénomène dans le recensement et du second dans la table de survie. Il y a lieu de remarquer en outre que les chiffres donnés par les recensements ne correspondent pas à la réalité par le fait que les recensés ont la tendance à altérer leur âge dans un sens ou dans l'autre.

β) *Rapport entre le mouvement de la population et les variations des conditions économiques.*

133. Les phénomènes de la population (mariages et naissances) et les variations de l'état économique suivent une marche à peu près parallèle.

134. On observe, d'une manière générale, qu'aux époques de dépression économique correspond une diminution dans la nuptialité (nombre des mariages par 1000 habitants) et dans la natalité (nombre de naissances par 1000 habitants) et vice-versa l'amé-

lioration des conditions économiques est accompagné d'une augmentation du nombre des mariages et des naissances.

135. Tous les statisticiens, depuis Quetelet jusqu'à nos contemporains, ont constaté le synchronisme du mouvement des deux phénomènes.

136. La difficulté de l'étude de la corrélation des deux mouvements consiste dans le choix de l'*index* ou des *index* qui caractérisent l'état économique, état qui dépend d'un très grand nombre de circonstances, le mouvement de la population y compris.

Quetelet a choisi comme index de l'état économique de son époque le prix du blé. Aujourd'hui la comparaison entre les variations du prix de cette céréale et le mouvement de la population ne donnerait aucun résultat satisfaisant. En effet, suivant M. Marshall, la nuptialité en Angleterre dans la première moitié du XIXme siècle dépendrait de la récolte des produits agricoles ; dans la seconde moitié du XIXme siècle, elle dépendrait plutôt du mouvement industriel et commercial, par le fait qu'aujourd'hui l'Angleterre est un pays principalement industriel.

137. M. Pareto, dans un mémoire publié dans le journal de la société statistique de Paris, a fait voir que depuis 1855 jusqu'à 1895 les ondulations de la courbe des mariages en Angleterre et celles des courbes qui indiquent les exportations et les quantités de charbon extrait des mines ont une tendance très marquée à devenir parallèles.

M. Iuglar a mis en relief l'influence, sur le mouvement de la population, des crises économiques, c'est-à-dire l'ensemble de deux périodes successives et

continues de prospérité et de dépression économique auxquelles est constamment sujet l'agrégat économique. Il a fait ressortir de la comparaison des mouvements des naissances en France, en Angleterre et en Prusse, dans l'ensemble des pays et dans leurs capitales, qu'il y a « des périodes en rapport avec la prospérité et avec la liquidation des affaires : accroissement dans le premier cas, diminution dans le second ».

138. Or, il est extrêmement difficile de pouvoir admettre que le mouvement de la population et les variations des conditions économiques soient indépendants.

Cependant, certains écrivains ont nié cette relation. Ils ont vu tantôt dans la législation, tantôt dans la race, tantôt dans la religion ou dans la morale, etc., les causes uniques qui agissent sur les phénomènes de la population. Ces causes exercent sans doute une certaine influence, mais leur action n'est ni exclusive, ni principale. Il suffit, pour s'en rendre compte, d'examiner les statistiques du mouvement de la population dans les régions du même pays, où la religion chrétienne, très favorable aux nombreuses familles, est solidement assise. L'amélioration des conditions économiques dans ces régions est accompagnée des mêmes phénomènes qu'ailleurs ; augmentation de la population pendant une période de courte durée, suivie par une restriction très marquée de la natalité.

γ) *Sens de l'action des forces économiques sur le mouvement de la population.*

139. Le phénomène général que nous venons de

remarquer indique que les variations de l'état économique et la somme totale de richesse possédée par une population agissent en sens contraire sur son mouvement.

Le premier effet de l'amélioration des conditions économiques est d'augmenter l'essort de la population, mais l'amélioration permanente des conditions économiques est accompagnée d'une diminution de la natalité.

140. A ce dernier sujet la statistique de la répartition des successions par nombre d'héritiers, établie en France en 1898, est très intéressante. Sur 281.353 successions s'élevant à 3.469 millions :

197.500	ayants-droit se	partagent	2 130 millions	entre	1 et 2	héritiers
75.000	—	—	925	—	3 et 4	—
18.336	—	—	238	—	5	—
16.237	—	—	172	—	6 et 7	—

Le même fait s'observe dans les autres pays.

141. La population augmente dans tous les pays, mais plus la richesse moyenne par tête d'habitant d'un pays augmente, plus la nuptialité, la natalité et la mortalité diminuent, c'est-à-dire plus le taux annuel d'accroissement est faible.

142. La diminution du taux annuel d'accroissement est sensible partout, elle est plus marquée dans les pays comme l'Angleterre, l'Allemagne et la Belgique, où le développement de la richesse est le plus considérable.

143. La question qui se pose maintenant est de savoir si le fléchissement de la nuptialité et de la natalité observé, dépend de l'affaiblissement des aptitudes physiologiques des peuples les plus civilisés, ou s'il ne résulte pas de l'action d'autres forces, des

forces économiques en particulier, qui agissent en sens contraire des forces génésiques.

144. M. le professeur Constantin-Ch. Vournasos, dans son traité d'économie politique, affirme, en reprenant l'hypothèse de H. Spencer, que le travail manuel et intellectuel est devenu si intense et pénible de nos jours, qu'il affaiblit les cellules vitales. La cellule vitale affaiblie devient un obstacle à la force de reproduction humaine. De là ralentissement de la population.

145. J'ignore si l'affirmation de M. Vournasos s'accorde avec l'expérience physiologique. A première vue, elle semble être confirmée par l'observation statistique (142). Mais si au lieu de borner l'observation à la variation du taux annuel d'accroissement de la population, on la pousse plus loin, pour voir si le phénomène général suit la même marche des autres phénomènes, dont il est la résultante, on se rendra facilement compte que l'hypothèse de M. Vournasos n'explique pas le mouvement des phénomènes de la population (mariages, naissances et décès).

En effet, les mouvements annuels des mariages, des naissances et des décès ont lieu suivant une ligne ondulée. Or, il est impossible d'admettre que ces ondes correspondent à des variations concomitantes de l'affaiblissement de la cellule vitale ; d'autres forces entrent nécessairement en jeu. Remarquons, en outre, que la population n'a pas pu croître dans le passé et qu'elle ne pourra pas croître dans l'avenir, dans la même proportion qu'on observe de nos jours, car l'espace manquerait déjà ou viendrait à manquer

aux hommes. (V. PARETO *Cours*, § *193*. — *Manuale d'Economia Politica*. — *VII* § *65 et suiv.*).

146. La proposition suivante se trouve ainsi démontrée.

L'accroissement de la population résulte de l'action de la force génésique et des obstacles que cette force rencontre.

147. Or, constatant d'une part que les goûts et avec les goûts les habitudes de l'individu changent sous la pression directe ou médiate de l'amélioration permanente des conditions économiques et, d'autre part, que le niveau du bien-être désiré par la population s'élève, on voit que la **production des capitaux personnels se fait, au moins en partie, sous l'action des forces qui assurent le maximum d'ophélimité.**

148. On comprend maintenant pourquoi tous les remèdes, qui ont été proposés, depuis l'antiquité classique jusqu'à nos jours, pour combattre l'owerpopulation ou la dépopulation, sont demeurés inefficaces.

149. Dans la première moitié du siècle dernier, le gouvernement français engageait les maires à recommander à leurs administrés « la prudence surtout dans l'union conjugale, en évitant avec un soin extrême de rendre leur mariage plus fécond que leur industrie » et à ne donner de secours qu'aux malheureux n'ayant pas plus d'un enfant pour ne pas encourager de fâcheux exemples. La population continua quand même à augmenter. Dans la seconde moitié du XIXme siècle et dans les premières années du XXme le même gouvernement s'est préoccupé au contraire de la dépopulation. Plusieurs mesures ont

été prises et plusieurs remèdes ont été proposés : impôt sur les célibataires ; — création d'une médaille du mérite civil, donnant droit à une rente, pour les pères de famille ayant plusieurs enfants ; — mise à la charge de l'Etat d'un ou plusieurs enfants des familles nombreuses ; — diminution ou abolition de l'impôt mobilier ; — réforme des lois successorales, etc., et la population française demeure toujours à peu près stationnaire.

δ) *Coût de production de l'homme.*

150. Le coût de production de l'homme adulte dépend de la mortalité enfantine.

151. On calcule le coût de production de l'homme adulte de 20 ans, en divisant la somme totale des dépenses occasionnées par les survivants aux différents âges jusqu'à 20 ans révolus, par le nombre des survivants à cet âge.

152. M. Pareto a calculé ce coût, pour quelques pays, en employant les chiffres de M. Engel[1] et les tables de mortalité de M. Bodio publiées en 1887 dans le bulletin de l'institut international de statistique. Il est parvenu aux résultats du tableau suivant. (*Cours* § 255.)

153. De la même manière on peut calculer le coût des émigrants et la somme de capitaux que l'émigration permanente enlève aux différents pays.

159. Une conclusion en apparence paradoxale qu'on peut tirer de l'examen du tableau (152), c'est

(152) [1] M. Engel a admis qu'un nouveau-né a déjà coûté 100 marks, qu'il en coûte 110 dans la première année, 120 dans la seconde et ainsi de suite pour les années suivantes jusqu'à l'âge de 20 ou 25 ans.

	Survivants à 20 ans revolus sur 100.000 nés.	Coût moyen en marks de chaque survivant à 20 ans revolus.
Norvège (1881-82) . .	76.036	4.402
Suisse (1881-83). . .	68.899	4.229
France (1880-82) . .	68.474	4.624
Prusse (1881-83) . .	61.623	4.474
Bavière (1881-83) . .	57.190	4.458
Italie (1881-83) . . .	55.434	4.582
Espagne (1880-84). .	49.597	4.653

que le coût moyen de l'homme est, à peu près, le même dans les pays à faible mortalité de l'enfance comme la Norvège où le 76 °/₀ des nés atteint 20 ans, et dans les pays à forte mortalité, comme l'Espagne, où le 50 °/₀ n'atteint pas cet âge. Or, cela devient tout à fait clair si l'on observe que, dans les pays à forte mortalité, la plus grande mortalité se produit dans la première année de la vie, ou mieux dans les premiers mois, moment où l'enfant coûte moins à ses parents. Dans les pays à faible mortalité, au contraire, on prolonge la vie des enfants qui ne peuvent pas atteindre la vingtième année et on augmente ainsi les dépenses réparties sur les survivants de 20 ans.

160. Le coût de production de l'homme sera donc égal à la somme annuelle nécessaire à son entretien, capitalisée au taux de l'intérêt courant augmenté des primes d'assurance et d'amortissement. La somme nécessaire pour l'entretien de l'homme dépend évidemment de la manière de vivre (le *standard of life* des Anglais).

161. Le motif économique, contrairement à ce qu'il arrive dans toute autre production, n'agit pas seul dans la production de l'homme, mais il joue cependant un rôle considérable. En effet, dans les régions du même pays, où les enfants peuvent être employés de bonne heure dans les travaux agricoles ou dans l'industrie manufacturière, la natalité est de beaucoup plus élevée que dans les autres régions. L'augmentation rapide de la population en Angleterre, de 1740 à 1780, écrit Th. Rogers (*Six centuries of work and wages*) était due à la demande croissante de bras dans les manufactures et surtout à la demande croissante d'enfants. La natalité est, au contraire, très restreinte dans les pays où les mœurs et les lois retardent considérablement l'âge où les enfants commencent à travailler et à fournir leur part de ressources à la maison.

ε) *La théorie de Malthus*.

162. Malthus admettait que la population a une tendance naturelle à se multiplier rapidement de façon que, si rien n'y mettait obstacle, elle doublerait tous les 25 ans et croîtrait suivant la progression géométrique

$$\div\!\div\; 1, 2, 4, 8, 16, 32......$$

D'autre part, il estimait que la production des subsistances, à cause de la limitation en étendue et en fertilité des terres cultivables, ne pouvait dépasser tous les 25 ans les termes de la progression arithmétique

$$\div\; 1, 2, 3, 4, 5, 6......$$

Dès lors, un moment viendrait où les subsistances manqueraient nécessairement aux hommes, si ceux-

ci ne savaient pas maintenir leur procréation dans les limites assignées aux subsistances.

163. Les obstacles à l'augmentation de la population ne peuvent appartenir, suivant Malthus, qu'aux trois catégories suivantes : la *moral restraint* (la contrainte morale), le *vice* et la *misère*. Cette classification n'est ni exacte, ni complète (167 et suiv.).

164. La partie essentielle de la théorie de Malthus qu'on peut résumer dans la proposition : *si la force génésique ne rencontrait pas d'obstacles, l'accroissement de la population serait plus rapide que celui qu'on observe en réalité*, correspond exactement aux faits.

Mais Malthus a voulu trop spécifier. En étendant à la population en général la loi d'accroissement suivie par la population des Etats-Unis de l'Amérique du Nord au début du XIXme siècle, et en généralisant la loi suivant laquelle se sont accrues les subsistances dans la vieille Angleterre, Malthus est tombé dans l'erreur. En effet, dans le XIXme siècle, la population de l'Angleterre a augmenté en progression géométrique avec une période de doublement de 54 ans environ et la richesse s'est accrue aussi en progression géométrique, progression plus rapide que celle de la population.

Cet exemple fait voir que la richesse ne se développe pas nécessairement en progression arithmétique.

165. Or, si on considère que la richesse moyenne par tête d'habitant a considérablement augmenté dans le XIXme siècle chez les peuples civilisés, et si l'on tient compte en outre de la quantité énorme de

richesse qui a été détruite, on parvient à la conclusion que la multiplication des hommes n'absorbe pas nécessairement la totalité des ressources mises à leur disposition.

166. La théorie de Malthus, qui affirme que la population presse inéluctablement sur les subsistances jusqu'à la limite imposée par la misère et la faim se trouve démentie par les faits. Avec cette théorie tombe la *loi d'airain* de Lassalle qui en est le rejeton direct.

ζ) *Les obstacles.*

167. Les obstacles qui limitent l'accroissement de la population peuvent agir avant ou après la naissance. Ils sont donc *préventifs* ou *répressifs*.

168. Les **obstacles préventifs** peuvent être divisés en deux classes : (I) Les obstacles qui limitent le nombre des mariages : (II) Les obstacles qui limitent le nombre des naissances quels que soient le nombre et la qualité des unions des sexes.

169. Les obstacles de la première catégorie ne peuvent agir que dans le sens de diminuer le nombre des naissances légitimes. Leur effet sur l'accroissement de la population peut être nul si les obstacles de la seconde catégorie n'agissent pas en même temps. La diminution des naissances légitimes peut, en effet, être compensée par une augmentation des naissances illégitimes.

170. L'examen des chiffres de la statistique fait voir que les obstacles des deux catégories agissent ensemble chez les peuples civilisés modernes ; mais l'action des obstacles de la seconde catégorie semble avoir une portée plus considérable que celle des obstacles de la première.

171. L'abstention du mariage, le retard de l'âge du mariage, si la chasteté est observée (*moral restriant*), ont certainement pour effet la diminution des naissances, mais ce ne sont pas des causes nécessaires. La diminution des naissances peut dépendre, et elle dépend en effet, d'autres pratiques que Malthus, chrétien et pasteur protestant, concevait peut-être, mais qu'il n'a jamais conseillées.

172. Les **obstacles répressifs**. La diminution de l'essort de la population peut avoir pour cause : (I) la misère et les disettes : (II) les épidémies : (III) les guerres, les infanticides, les homicides, etc. : (IV) l'émigration.

η) **L'émigration.**

173. Le mouvement d'émigration varie considérablement de pays à pays et d'une année à l'autre. Cependant la marche de ce phénomène est la même partout. L'observation statistique fait voir que l'émigration augmente dans les époques de dépression économique et diminue dans les époques prospères.

174. Les résultats de l'expérience, bien qu'imparfaits en cette matière, nous amènent à une conclusion fort importante : c'est que les crises économiques n'exercent pas uniquement leur influence sur le nombre des mariages et des naissances, mais qu'elles agissent aussi directement et immédiatement sur la direction et l'intensité du mouvement d'émigration.

175. La méthode indiquée par M. Pareto pour déterminer la valeur de l'homme adulte (152) permet de calculer la quantité de richesse que l'émigration enlève aux pays où elle prend naissance. La

perte qu'éprouvent les pays du chef de l'émigration ne reste pas sans compensation, mais les deux parties, au point de vue strictement économique auquel nous nous plaçons, sont loin de se balancer. Les avantages économiques, directs ou médiats, de l'émigration sont de beaucoup inférieurs à la perte.

Les capitaux mobiliers

LA MONNAIE

α) *Définitions.*

176. On appelle **monnaie** la marchandise en laquelle on exprime les prix des autres marchandises et qui intervient matériellement dans les échanges.

177. On a une **vraie monnaie** lorsque les échanges sont libres (18-I).

Cette condition est remplie toutes les fois qu'une quantité donnée d'un bien économique sous forme de marchandise s'échange contre la même quantité de ce bien sous forme de monnaie. Ainsi, par exemple, un lingot d'or d'un kilo et au titre de $\frac{900}{1000}$ s'échange contre 155 pièces d'or de 20 fr. de l'union latine[1]. La pièce d'or de 20 fr. est une vraie monnaie.

Un lingot d'argent d'un kilo et au titre de $\frac{900}{1000}$

(177) [1] Le poids légal de la pièce d'or de 20 fr. est de 6 gr. 4516 et celui de l'écu est de 25 gr.

ne s'échange pas contre 40 écus, mais contre 20 écus, à peu près. Les écus ne sont pas de la vraie monnaie.

178. Toute monnaie qui n'est pas de la vraie monnaie est ou de la **monnaie fiduciaire** ou de la **fausse monnaie.** La monnaie est fiduciaire si on peut la changer à vue, sans frais : en cas contraire elle est de la fausse monnaie.

179. On dit que la monnaie a **cours légal** quand la loi oblige le créancier à l'accepter, en paiement, tout comme de la vraie monnaie. La monnaie à cours légal peut être une monnaie fiduciaire ou une fausse monnaie suivant qu'elle est remboursable à vue ou non. Dans ce dernier cas, au cours légal s'ajoute le **cours forcé**, parce que l'acceptation reste obligatoire, et la personne qui l'a émise n'est plus tenue de la rembourser en bonne monnaie.

Ainsi, par exemple, les billets de la Banque de France, les billets de la Banque d'Angleterre, les billets de la République Argentine, les écus de l'Union latine sont de la *monnaie à cours légal*. Les billets de la Banque de France et ceux de la Banque d'Angleterre, étant remboursables à vue, sont de la *monnaie fiduciaire*. Les écus de l'Union latine sont de la monnaie fiduciaire tant que la Banque de France les changera au pair en or et à guichet ouvert. Ils seront de la fausse monnaie le jour où la Banque de France, se prévalant du droit que lui accorde la loi, refusera de livrer de l'or en échange des écus. Les billets de la République Argentine sont de la *fausse monnaie*.

180. La **monnaie de compte** est une monnaie qui

n'existe pas matériellement et qui sert dans les comptes. Elle est un simple numéraire.

Tels sont la *guinée* en Angleterre, le *louis* et *l'écu* à Paris, la *pistole* en Normandie, les *marenghi* en Italie, etc.

181. La monnaie d'**appoint** ou **billon** est la monnaie qui sert pour les paiements de petites sommes et pour lesquelles l'usage de l'or et même celui de l'argent seraient incommodes. C'est une monnaie fiduciaire émise par le gouvernement. On la fait en nickel, en bronze et même en argent.

182. La loi monétaire de plusieurs Etats prévoit le nombre de pièces de cette monnaie qu'on est obligé à accepter en paiement. C'est ce qu'on appelle la **force** ou le **pouvoir libératoire** du billon.

Ainsi, par exemple, le pouvoir libératoire du billon en Angleterre est de *1* shelling pour le bronze et de *40* shellings pour l'argent ; en Allemagne il est de *1* mark pour le bronze et de *20* marks pour l'argent ; en France il est de 5 fr. pour les pièces en bronze et en nickel, de *50* fr. pour les pièces d'argent de *2* fr., *1* fr. et *50* cent.

183. On appelle **monnaie de circulation** celle qui facilite les transformations des biens économiques.

β) *Les services rendus par la monnaie de circulation.*

184. La monnaie de circulation rend deux sortes de services : (I) Elle permet les arbitrages entre les différents biens économiques ; (II) Elle sert à annuler les risques que présente la transformation des biens dans le temps (4-δ).

185. Le premier genre de services rendus par la

monnaie est évident. Les échanges par *troc direct* des biens économiques seraient dans la plus grande partie des cas ou très laborieux ou impossibles. Avec l'introduction de la monnaie toute difficulté de cette nature disparaît. Chacun cède ses biens à ceux qui en ont besoin contre une certaine quantité de monnaie. Chaque échange se décompose alors en deux opérations : une *vente* et un *achat*. Si les échanges avaient tous lieu instantanément un *signe* quelconque suffirait comme monnaie. Mais lorsqu'entre une vente et un achat un certain temps doit s'écouler, la transformation économique se complique d'une transformation dans le temps et la monnaie-signe ne garantit plus les risques que l'on court dans la transformation d'un bien présent en un bien futur. La mauvaise foi ou l'impuissance du débiteur rendrait aléatoire toute vente, aléa qui est complètement écarté avec l'intervention de la vraie monnaie.

186. L'idée de monnaie-signe, dont les théoriciens du socialisme se sont faits les divulgateurs [1], est très ancienne. On en trouve les premières traces dans les *commentaires sur l'éthique* et dans les *commentaires sur les sentences* de Saint-Thomas d'Aquin. Suivant le grand théologien la monnaie n'a aucune utilité (ophélimité élémentaire). Elle est une simple mesure de la valeur [2] des autres choses.

(186) [1] De Greef. — *Le crédit commercial et la Banque nationale de Belgique.*
Millerand. — *Discours prononcé à la Chambre française des députés, séance du 21 juin 1892.*
Viviani. — *Discours prononcé à la Chambre française des députés, séance du 25 mai 1897.*

(186) [2] Commentaires sur les sentences (d. xxxvii, *p. 1 a,*

D'après une nouvelle théorie due à M. le Prof. Georg-Friedrich Knapp, ce sont les institutions juridiques d'un Etat qui créent la monnaie, qui lui constitue sa valeur [1].

187. Les assignats de la révolution française de 1789 furent créés par une institution juridique qui leur constitua une valeur bien déterminée et qui leur donna pour gage les biens nationaux. Cependant 100 livres d'assignats ne s'échangeaient que contre *95 livres* en monnaie métallique en décembre *1789*, ils s'échangeaient contre *92* en *1790:* contre *77* en *1791;* contre *20* en *1794;* contre *36 cent. de livre* en *1796*.

188. De ce qui précède (185) on déduit que :

I. **La vraie monnaie est un capital indispensable dont les services se combinent avec les services des autres capitaux dans les transformations matérielles.**

II. **La production de la vraie monnaie est sujette aux mêmes lois qui régissent la transformation de l'épargue en capitaux.**

III. **La vitesse de circulation de la monnaie étant connue, la quantité de capital-monnaie circulante et le prix de ses services se déterminent avec les autres inconnues du problème économique.**

189. Si le bien économique qui sert comme monnaie a sa propre ophélimité élémentaire directe, c'est-à-dire s'il est un bien directement consomma-

b, c). — *Omnes aliae res ex se ipsis habent aliquam utilitatem, pecunia autem non, sed est mensura utilitatis aliarum rerum....*

(186) [1] G. F. Knapp. — *Staatliche Theorie des Geldes. Leipzig, Dunker et Humblot, 1905.*

ble, comme c'est le cas pour l'or, sa répartition entre la consommation et le stok monétaire aura lieu de façon à assurer le maximum d'ophélimité.

En effet, si un lingot d'or d'un kilo et au titre de $\frac{900}{1000}$ s'échange contre une certaine quantité d'une marchandise donnée et si 155 pièces d'or de 20 fr. s'échangent contre une quantité moindre de cette même marchandise, une partie du stok d'or monétaire sera transformé en bijoux, en boîtes de montre, etc., et une autre partie prendra la place des succédanés de la monnaie (*billets de banque, chèques, warrant, virements de comptes, billets de change, etc.*).

En même temps, le capital monnaie-circulante étant moins demandé, le prix de ses services baissera, l'épargne cessera de se transformer en ce capital et se portera vers des emplois plus productifs. Si, au contraire, l'ophélimité élémentaire pondérée de l'or sous forme de monnaie est supérieure à l'ophélimité élémentaire pondérée de l'or sous forme de marchandise, on développera davantage l'usage des succédanés de la monnaie et une plus grande quantité d'épargne sera transformée en capital monnaie-circulante par le fait que ses services sont plus demandés et leur prix a augmenté.

190. Ce double mouvement de l'or monnayé vers les usages industriels et des usages industriels vers la monnaie s'arrêtera au moment où les conditions de l'équilibre économique (parmi lesquelles on trouve les conditions concernant la monnaie) seront satisfaites.

191. L'équilibre est donc complètement déter-

miné lorsque les prix s'établissent en une vraie monnaie.

γ) *Théorie quantitative de la monnaie.*

192. Nous venons de voir que la quantité de vraie monnaie se détermine avec toutes les autres inconnues du problème ou, ce qui revient au même, les conditions qui déterminent l'équilibre économique sont en nombre nécessaire et suffisant.

193. La théorie quantitative de la monnaie, qui affirme que si l'on double, triple, etc... le stock monétaire existant, les prix doubleront, tripleront, etc. sans que la position d'équilibre change, est erronée.

En effet, en l'acceptant on admet que l'on peut fixer arbitrairement la quantité de vraie monnaie et qu'on peut, par conséquent, introduire dans le système de conditions (104) une nouvelle condition, celle qui fixe la quantité de vraie monnaie. Mais le problème présente alors un caractère d'impossibilité parce qu'il y a plus de conditions que d'inconnues à déterminer.

L'équilibre économique, dérangé par la variation du stock monétaire, se rétablit nécessairement dans une nouvelle position.

194. Nous pouvons donc conclure qu'**au point de vue théorique, sous le régime de la vraie monnaie, on ne peut avoir plusieurs positions d'équilibre identiques avec des prix différents.**

195. Cette proposition, ainsi que l'observe M. Pareto, dans son *Manuale d'Economia politica,* page 352 et suiv., se trouve apparemment démentie par les faits, si la consommation de la marchandise-monnaie est très restreinte par rapport aux autres con-

sommations et si, en outre, sa production est quelque peu aléatoire, comme c'est le cas pour l'or.

196. La contradiction entre la théorie et l'observation n'est qu'apparente. En effet, en théorie on admet que l'égalité des ophélimités élémentaires pondérées s'établit dans le même temps et de la même manière pour toutes les marchandises, tandis qu'en réalité, cette égalité s'établit approximativement pour les marchandises d'un usage journalier et très étendu et elle s'établit moins bien pour les marchandises d'un usage très restreint et qu'on achète seulement de temps à autre. L'or appartient à cette dernière catégorie de marchandises. C'est bien à cause de cet obstacle, dont on ne tient pas compte en économie pure, que dans certaines limites **sous le régime de la vraie monnaie peuvent avoir lieu plusieurs positions identiques d'équilibre avec des prix différents.**

197. Les positions d'équilibre (194-196) sont des positions d'équilibre instable si le marché est ouvert pour la monnaie et pour les marchandises.

En effet, si les prix de la plus grande partie des marchandises ou de toutes les marchandises augmentent par rapport aux mêmes prix établis à l'étranger, les importations sont stimulées et les exportations déprimées.

L'or émigre à l'étranger et les prix baisseront jusqu'à ce qu'ils seront ramenés à l'ancien niveau. Le phénomène inverse de celui observé pour les marchandises a lieu pour les capitaux mobiliers. Le capital monnaie circulante étant devenu plus abondant, le prix de ses services diminuera. L'épargne

simple nationale et étrangère cessera de se transformer en ce capital et une partie de celle déjà transformée sera retirée pour être placée plus avantageusement ailleurs.

198. Lorsque les prix d'une grande partie ou de toutes les marchandises baissent par rapport aux mêmes prix ayant cours à l'étranger, les exportations sont stimulées et les importations déprimées. Un courant d'or s'établit de l'étranger vers le pays, par ce moyen. D'autre part, le capital monnaie circulante étant devenu moins abondant, on payera plus chers ses services, et on élèvera le taux de l'escompte. C'est par ce moyen qu'on facilite la transformation de l'épargne nationale et étrangère en capital monnaie-circulante du pays.

199. Si l'équilibre économique s'établit avec une fausse monnaie, on doit se donner la quantité de cette monnaie pour déterminer les inconnues du problème. En effet, sous un pareil régime on a une inconnue de plus que sous le régime de la vraie monnaie, le prix de celle-ci exprimée en fausse monnaie. Pour que le problème de l'équilibre économique soit complètement déterminé, il faut donc ajouter à l'ancien système de conditions une nouvelle condition. Celle-ci est généralement donnée en fixant la quantité de fausse monnaie en circulation.

200. De cette observation, on déduit que tous les prix dépendent de la quantité de fausse monnaie en circulation que l'on peut fixer arbitrairement.

201. Sous le régime de la fausse monnaie, on peut donc avoir un nombre infini de positions d'équilibre

où toutes les conditions, qui les déterminent, demeurent les mêmes, sauf les prix qui auront variés proportionnellement à la quantité de fausse monnaie mise en circulation.

Ainsi, par exemple, supposons que l'équilibre soit établi avec une quantité **A** de fausse monnaie et que les prix unitaires du pain, du vin, du sucre, etc., soient respectivement 0.40, 0.90, 0.70. Admettons maintenant que toutes les circonstances qui caractérisent le phénomène économique, demeurent les mêmes et que la quantité de fausse monnaie mise en circulation double, triple, etc. Les nouveaux prix d'équilibre du pain, du vin, du sucre, etc. seront respectivement : 0.80, 1.80, 1.40 ; 1.20, 2.70, 2.10, etc....

202. Notons que les infinies positions d'équilibre que l'on peut atteindre, lorsque les prix s'établissent en une fausse monnaie, sont des positions d'équilibre stable, toutes égales à la position d'équilibre avec la vraie monnaie dont l'unité a changé de nom.

203. L'équilibre une fois établi, la circulation de fausse monnaie équivaut à une circulation de vraie monnaie. Dans ces conditions, le gouvernement peut, sans aucun inconvénient, procéder à la conversion de la fausse monnaie en vraie monnaie en changeant en or son papier-monnaie au prix établi par le marché.

204. En suivant cette règle, l'Autriche-Hongrie en 1892 et la Russie en 1896 ont passé du régime du papier-monnaie à la circulation d'or. En Autriche-Hongrie, avant la réforme monétaire, la valeur no-

minale du florin-papier était de 2 fr. 10 et sa valeur réelle de 1 fr. 05. Le gouvernement a remplacé le florin par la couronne à raison de 2 couronnes pour 1 florin. De même, en Russie, le cours du rouble-papier, par rapport au rouble d'or, accusait, depuis 1893, une perte d'un tiers environ, c'est-à-dire il valait 2 fr. 666... au lieu de 4 fr. Le gouvernement, acceptant le prix du marché, confirma la parité : 1 rouble-or = 1 ½ rouble-papier.

La République-Argentine pourrait aussi passer du régime du papier-monnaie à la circulation d'or en convertissant 1 peso-or en 3 pesos-papier environ.

δ) *Effets dynamiques de la variation de la masse monétaire.*

205. Dans les précédents paragraphes, nous avons étudié les effets de la variation de la masse monétaire en comparant la position initiale d'équilibre, celle établie avant la variation du stock monétaire, et la position finale d'équilibre, celle établie après la variation du stock monétaire, sans nous inquiéter de savoir comment l'équilibre dérangé s'est rétabli.

En d'autres termes, nous n'avons pas examiné les phénomènes qui se produisent dans le passage d'une position d'équilibre à l'autre.

208. Pendant le temps que l'équilibre, dérangé, par une augmentation de fausse monnaie, emploie pour se rétablir, les importations sont déprimées et les exportations stimulées, si le marché est ouvert pour les marchandises et, en outre, les créanciers sont dépouillés. On observerait le phénomène inverse si l'équilibre est dérangé par une diminution du stock monétaire.

209. Dans tout ce qui précède, la vitesse de circulation de la monnaie a été supposée constante. Il va sans dire que si toutes les conditions de l'équilibre économique ne varient pas et si la vitesse de circulation augmente ou diminue, on observera approximativement les mêmes phénomènes constatés lorsque la masse monétaire augmentait ou diminuait et la vitesse de circulation demeurait constante.

ε) *Les changes étrangers.*

210. On désigne sous le nom de **change étranger** l'opération consistant à transformer dans l'espace une certaine quantité de métal précieux (or ou argent).

211. Des quantités matériellement identiques du même métal, disponibles en des lieux différents, sont économiquement diverses et peuvent avoir, et ont généralement, des prix différents.

212. Cette différence de prix est ce qu'on appelle **cours du change** ou tout simplement **change.**

213. Le change oscille autour d'un point (*parité*) et entre deux limites, qu'il ne peut pas dépasser, nommés **golds points** ou **points de l'or.**

214. On appelle **parité** le rapport entre les quantités de métal fin contenu en deux monnaies ou en deux lingots du même métal.

ζ) *Détermination des points de l'or.*

215. Supposons qu'un négociant de Paris doive payer à Londres 1000 livres sterlings (£). Pour effectuer cette opération, notre négociant a deux moyens à sa disposition. Il peut envoyer à son créancier 7 kg. 32238 d'or fin (quantité d'or fin contenu en 1000 £) en se chargeant des frais de transport, d'assurance,

de monnayage, etc. ou des créances sur Londres (chèques, billets de change, etc...) pour une somme de 1000 £. Il va sans dire que de ces deux moyens il choisira le moins dispendieux.

Il s'acquittera de sa dette avec des titres de crédit si ceux-ci lui coûtent moins que l'envoi à Londres de 7 kg. 32238 d'or fin et leur transformation en livres sterlings.

D'autre part, il ne pourra pas espérer de payer des titres de crédit moins que ce que coûterait l'envoi de Londres à Paris, de 7 kg. 32238 d'or fin et leur transformation en francs.

En d'autres termes, il ne consentira pas à payer un titre de crédit de 1000 £ sur Londres plus de 25.330 fr., il ne le pourra pas acheter à un prix moindre de 25.110 fr., le prix de la livre sterling exprimé en francs (*parité*) étant 25 fr. 22 et les frais de transport, d'assurance, de monnayage, etc. de l'or exporté de Paris à Londres ou importé à Paris de Londres étant évalués à *11 cent.* par livre sterling.

216. Les deux limites 25 fr. 33, 25 fr. 11 entre lesquelles peut varier le change de Paris sur Londres, sont les *golds points*, *point de l'or supérieur*, *point de l'or inférieur*, qu'on peut définir de la manière suivante :

I. Le **point de l'or supérieur** dans un pays **X** représente le coût de production des monnaies d'or de **Y** fabriquées avec des monnaies d'or de **X** ou avec de l'or en lingot exporté de **X**.

II. Le **point de l'or inférieur** dans un pays **X** représente le coût de production des monnaies d'or de

X fabriquées avec des monnaies d'or de **Y** ou avec de l'or en lingot exporté de **Y**.

217. L'exportation de l'or d'un pays **X** vers un pays **Y** commencera donc quand le point de l'or supérieur est atteint et l'importation commencera quand est atteint le point de l'or inférieur.

218. Dans ce qui précède, nous avons supposé que les deux pays **X** et **Y** étaient sous le régime monométalliste or. Le raisonnement est général et s'applique quelque soit l'étalon monétaire des deux pays. Les points de l'or indiquent les limites auxquelles la monnaie métallique ou le métal monétaire est importé et exporté.

219. Observons que si les deux pays ont le même étalon (or ou argent) les *golds points* sont fixes et que si un des deux pays est sous le régime monométalliste-or et l'autre sous le régime monométalliste-argent, un des points de l'or est fixe et l'autre est généralement variable. Ce dernier varie avec le prix d'un des métaux exprimé en l'autre.

220. Si un des pays ou tous les deux sont sous le régime du papier-monnaie, un des points de l'or ou tous les deux peuvent s'éloigner indéfiniment parce que le prix de la vraie monnaie exprimé en fausse monnaie **(prime de l'or)** peut augmenter indéfiniment.

221. Les oscillations du cours du change sont un indice du déplacement de la position d'équilibre. En effet, elles indiquent l'état des dettes et des créances, à un moment donné, du pays où sont notés les cours et si son stock monétaire est en train d'augmenter ou s'il y a, au contraire, écoulement de numéraire à l'étranger.

222. On dit que le change est **favorable** au pays où sont notés les cours quand le prix de la monnaie étrangère exprimé en la monnaie du pays est au-dessous du pair, il est **défavorable** quand ce prix est au-dessus du pair.

223. Le change *favorable* indique que le pays possède, à un moment donné, une quantité de capital monnaie-circulante supérieure à celle qui correspond à l'équilibre économique. Le change *défavorable*, au contraire, indique que le pays a besoin, à un moment donné, d'une plus grande quantité de capital monnaie-circulante.

224. Si un pays a constamment son change *défavorable*, il faut qu'il élève **le taux de l'escompte** s'il ne veut pas voir émigrer à l'étranger sa réserve métallique.

η) *La loi de Gresham.*

225. La loi de sir Thomas Gresham financier anglais au XVIme siècle est ainsi formulée : « Lorsque dans un système monétaire à double étalon, la parité monétaire est différente de celle résultant des prix établis sur le marché des métaux, le métal, dont le prix légal est plus élevé que le prix réel, chasse l'autre de la circulation ». En d'autres termes, « la monnaie dépréciée chasse la bonne de la circulation ».

Supposons, par exemple, qu'un kilo d'or s'échange contre 31 kg. d'argent fin et que les monnaies d'or soient, par rapport à celles d'argent, d'un poids et d'un titre tels que la parité résultante soit de 15 ½. L'argent dans ce cas, ayant une valeur double de sa valeur réelle chassera l'or de la circulation. En effet, si avec le poids d'or fin contenu en 5 pièces de 20 fr.,

on peut acheter sur le marché des métaux assez d'argent pour fabriquer 20 pièces de 5 fr., personne ne s'avisera de payer ses propres dettes avec de l'or et aucun fabricant n'achetera l'or nécessaire pour son industrie sur le marché des métaux. mais il le soustraira de la circulation.

226. Pour que ce phénomène ait lieu, il faut que la mauvaise monnaie mise en circulation soit en quantité suffisante, autrement la monnaie à valeur pleine et la monnaie de métal déprécié demeureront ensemble en circulation et il pourra même arriver que la mauvaise monnaie jouisse d'une prime.

227. La loi de Gresham est donc un corollaire du théorème général de l'équilibre économique. Du moment que la quantité de monnaie de circulation est déterminée avec toutes les autres inconnues du problème de l'équilibre économique, si l'on ajoute au stock monétaire correspondant à la position d'équilibre une certaine quantité de monnaie, cette même quantité s'écoulera à l'étranger (194-197) ou sera démonétisée (189), suivant que le marché est ouvert ou non pour la monnaie et pour certains biens économiques. Il est évident que c'est la monnaie qui a le prix le plus élevé qui sortira de la circulation et sera remplacée par la mauvaise monnaie. Il n'est pas du tout nécessaire que le stock monétaire d'un pays soit composé de deux monnaies pour que la loi de Gresham soit vérifiée. Elle l'est aussi, si le stock monétaire est formé de monnaies du même métal (189-197).

θ) *Rapport entre la quantité de monnaie fiduciaire et le stock monétaire.*

227. La législation des différents pays fixe généralement ce rapport, ou la quantité de monnaie fiduciaire qu'une Banque, jouissant du privilège de l'émission des billets de banque, peut mettre en circulation.

Ainsi, par exemple, la *Banque impériale d'Allemagne* doit toujours avoir une encaisse métallique égale aux deux tiers de sa circulation : la *Banque Nationale Suisse*, qui a remplacé les anciennes *Banques Cantonales* d'émission, et la *Banque Néerlandaise* doivent avoir 40 °/₀ de leur émission couverte par des espèces métalliques ; la *Banque de France* ne peut avoir une émission supérieure à 5.800 millions (*loi du 11 février 1906*) et la *Banque d'Angleterre* ne peut émettre que pour une somme de 14.000.000 £ (350 millions fr.) de billets découverts (*Peel act 19 juillet 1844*).

229. Le problème, qui se pose maintenant, est de savoir si l'intervention législative en matière d'émission, peut réellement écarter le danger de la transformation de la monnaie fiduciaire en fausse monnaie.

230. Pour qu'une banque puisse rembourser à vue en bonne monnaie ses billets, il faut qu'elle ait, à chaque instant, à disposition de ses créanciers une somme d'or égale au montant des billets qui seront présentés au change.

231. Lorsque le législateur fixe, par exemple, l'émission découverte à 60 °/₀ de la circulation, c'est qu'il admet que, sur une circulation totale de cent millions, 40 millions seront présentés, très probablement, pour être changés et 60 demeureront constamment en circulation.

232. Or, si au lieu du 60 °/₀, le 55, le 50, le 45 °/₀ etc., demeure constamment en circulation, la monnaie fiduciaire se transformera nécessairement en fausse monnaie par le fait que la couverture, 40 °/₀, ne suffit plus pour le remboursement des billets. Et de même, si au lieu du 60 °/₀, le 70 °/₀, le 80 °/₀, etc., demeure toujours en circulation, la couverture dépasse la quantité nécessaire pour le change des billets. En d'autres termes, on a transformé une quantité d'épargne supérieure aux besoins du marché en capital monnaie circulante, épargne dont une partie, au moins, on aurait pu employer plus profitablement dans la production d'autres capitaux.

233. De ce qui précède, on déduit que la masse monétaire peut être divisée en deux portions : une qui demeure toujours en circulation, l'autre qui est sujette aux fluctuations du marché. La première portion peut être représentée par une monnaie fiduciaire quelconque ; la seconde, au contraire, doit être représentée par de la bonne monnaie.

233. La fixation quantitative de ces deux portions, établies *a priori*, est un non sens. Et c'est pour cela, que l'intervention législative en cette matière, n'a eu aucun effet, ou elle a constitué une gêne considérable pour les établissements d'émission dans les moments où ils auraient eu besoin de la plus grande liberté d'allure.

I) *Le bimétallisme.*

235. Un dernier problème que nous devons résoudre, au sujet de la monnaie, c'est de savoir si sur un marché donné, ou dans le monde, considéré comme un marché unique, peuvent coexister dans

la circulation deux ou plusieurs vraies monnaies.

236. Considérons, pour simplier le problème, le cas de deux vraies monnaies, une d'or et l'autre d'argent. Nous pourrons examiner ainsi la théorie qui est connue sous le nom de **bimétallisme**.

237. Commençons par observer qu'on peut avoir, sur un même marché, deux ou plusieurs monnaies, mais qu'on ne peut avoir qu'un seul numéraire. Les prix ne peuvent être exprimés contemporairement en deux ou plusieurs marchandises. On ne peut pas exprimer contemporairement les prix en blé et en sucre : on les exprimera en l'une ou en l'autre marchandise.

237. Considérons un stock monétaire composé d'or et d'argent et supposons que l'or soit choisi comme numéraire. Pour que le problème de l'équilibre économique soit, dans ce cas, complètement déterminé, il faut ajouter à l'ancien système de conditions (104) une nouvelle condition, celle qui détermine, par exemple, le prix de l'argent exprimé en or.

238. Supposons que ce prix soit 15½, au moment où on établit le double étalon, c'est-à-dire qu'un kilo d'or s'échange entre 15½ kg. d'argent. L'argent se répartira entre le stock monétaire et les usages industriels, de façon à assurer le maximum d'ophélimité.

239. Lorsque le prix de l'argent hausse, c'est-à-dire si un kilo d'or s'échange contre 14, 13, 12, etc. kilogr. d'argent, tout l'or extrait des mines et l'or transformé en bijoux viendra à la Monnaie pour être monnayé. En même temps, l'argent monnayé sortira

de la circulation. Cet afflux de l'or vers la monnaie et de l'argent vers les usages industriels cessera, quand le prix de l'argent-monnaie et celui de l'argent-marchandise seront égaux. Le phénomène inverse s'observerait si le prix de l'argent tombait à 16, 17, 18, etc.

240. L'expérience confirme notre théorie. Le double étalon fut appliqué en France, en 1803, sur la base d'un kilo d'or = 15,5 kg. d'argent. A cette époque, le cours légal et la valeur relative des deux métaux étaient égaux, on pouvait effectivement acheter avec 15,5 kg. d'argent un kilo d'or environ, et l'étalon était double dans le vrai sens du mot.

Le rapport 15 ½ ne se maintint pas longtemps. Dans la première moitié du siècle dernier, il a même dépassé 16. Dans ces conditions, il convenait d'acheter l'argent sur le marché des métaux et le porter à la monnaie. On gagnait ainsi le 2 °/₀ environ.

La statistique du monnayage nous apprend que de 1821 à 1847 on a frappé très peu d'or.

En effet, on a frappé :

2 milliards 776 millions 160 mille fr. d'argent
contre 301 millions 640 mille fr. d'or.

La France était sous le régime du double étalon et cependant on ne voyait dans la circulation que des pièces d'argent. Par suite de la découverte des mines d'or de Californie et d'Australie, le rapport relatif des deux métaux tombe à 15,41 de 1853 à 1856 et 15,03 en mars 1859.

De 1843 à 1866, on frappa :

5 milliards 311 millions 200 mille fr. d'or
contre 157 millions 800 mille fr. d'argent.

Dans cette période de temps, une exportation très étendue de monnaies d'argent a eu lieu en France, tandis que l'or y était largement importé. Suivant les données officielles de 1853 à 1870, l'exportation de l'argent a dépassé l'importation de 2,285 millions de francs.

241. Dans ces conditions, l'équilibre monétaire est éminemment instable et tous les effets décrits (208) se reproduisent nécessairement.

242. Les pays de l'Union latine (France, Suisse, Italie, Grèce et Belgique) pour parer à tous les inconvénients provenant de l'instabilité de l'équilibre monétaire, sous le régime du double étalon, limitèrent (convention du 31 janvier 1874) la frappe des écus d'argent à un contingent déterminé. En 1878, l'Union latine délibéra de suspendre définitivement la frappe des écus. Des mesures semblables avaient été déjà prises par l'Angleterre en 1798 et en 1816. Pour les mêmes raisons, le libre monnayage de l'argent a été suspendu pour les particuliers dans l'Inde anglaise (lois des 26 juin 1893 et 15 septembre 1899), au Siam (décret royal du 26 novembre 1902), au Mexique (loi du 9 décembre 1904 et décrets des 25 mars et 20 mai 1905).

243. Le monométallisme-or est la base du système monétaire de presque tous les pays civilisés. L'étalon d'or a été établi en Angleterre par la loi du 21 juin 1798 et dans l'Empire Allemand par les lois des 5 décembre 1870 et 9 juillet 1873. Les Etats Scandinaves (le Danemark, la Suède et la Norvège) se sont constitués en 1873 en union monétaire et ont adopté en 1875, l'étalon d'or. Le même système a été

établi au Japon (loi du 8 mars 1897) et au Pérou, en 1900.

L'Autriche-Hongrie (loi du 2 août 1892 et décret impérial du 20 septembre 1899) et la Russie (ukase du 29 août 1897) ont passé du régime du papier-monnaie au monométallisme-or.

Les pays de l'Union latine ont un système monométalliste-or avec circulation fiduciaire d'argent, pourvu que la Banque de France continue à rembourser à vue les écus d'argent. La Hollande a établi un régime comparable au précédent (lois des 6 juin 1875 et 27 avril 1884). Les Etats-Unis ont adopté l'étalon d'or en 1900 (loi du 14 mars).

La Chine, l'Indo-Chine française, la Perse et l'Ethiopie sont sous le régime monométalliste-argent.

ϰ) *L'appréciation de l'or.*

244. Par le terme *appréciation de l'or*, on désigne l'augmentation de l'ophélimité élémentaire de l'or.

245. Pour pouvoir évaluer cette *appréciation*, il faut considérer deux états d'équilibre et comparer les ophélimités totales dont l'individu jouit. Si la quantité d'or possédé par cet individu est demeurée constante dans le passage d'un état à l'autre d'équilibre et ses consommations effectives (ophélimité totale) ont augmenté, nous conclurons que l'appréciation de l'or pour cet individu a diminué, au cas contraire, nous dirons qu'elle a augmenté.

λ) *Le frai des monnaies.*

246. Les monnaies s'usent peu à peu en circulant : c'est ce qu'on appelle **frai**. La restauration de la circulation monétaire incombe à l'Etat. Ce n'est

pas juste que le dernier porteur paye le frai pour tout le monde. Le gouvernement anglais a fini par reconnaître cette vérité et le Chancelier de l'Echiquier a fait ordonner en 1889, par le Parlement, le retrait des pièces d'or, sans distinction, frappées avant l'avènement de la reine Victoria et en 1891, le retrait des pièces victoriennes tombées au-dessous du minimum légal [1].

μ) *Stock métallique.*

247. D'après le tableau des stock d'or et d'argent existant dans les banques et en circulation, dressé par l'administration des monnaies des Etats-Unis, on aurait en 1904 :

	Millions de francs.
Stock d'or.	30.562
— d'argent.	16.213

La répartition de l'or, pour les quatre grandes nations, était en 1904 :

	Banque	Circulation	Total
Etats-Unis	4.466	2.397	6.863
Angleterre	950	1.809	2.759
France	2.921	2.500	5.421
Allemagne	686	3.476	4.162

248. Or, si on compare la quantité d'or monnayée à la somme des fortunes privées, on voit que la monnaie est une petite partie de la richesse d'un pays.

D'après les calculs de M. de Foville, la somme des fortunes privées, en France, est de 225 milliards et

(246) [1] En France le frai des monnaies d'or est, pour une partie, à la charge de la Banque de France et, pour une autre partie, à la charge du Trésor. *(Art. 16 de la loi du 17 Novembre 1897 portant prorogation du privilège de la Banque de France.)*

la quantité d'or monnayé n'arrive pas à 5 ½ milliards. La fortune d'Angleterre est évaluée 251 milliards et son stock d'or monétaire est un peu plus de 2 ½ milliards.

249. Cette comparaison met en évidence l'erreur de ceux qui considèrent la monnaie métallique comme l'unique richesse d'un pays ou le seul capital existant. Cette erreur dépend du fait qu'on confond le moyen d'évaluation avec la chose évaluée.

L'épargne.

α) *Formation et prêt de l'épargne.*

250. Nous avons déjà défini l'épargne et les formes qu'elle acquiert suivant l'usage qu'on en fait. (83 et suiv.).

251. Les motifs, qui poussent les hommes à s'abstenir de consommer une partie des biens économiques qu'ils possèdent, peuvent être :

α) le loyer qu'ils peuvent en tirer en la prêtant ;

β) un acte de prévoyance en vue de satisfaire des besoins futurs ;

γ) un acte purement instinctif.

252. Les deux derniers motifs semblent agir plus puissamment sur la formation de l'épargne que le premier (251-α). Le loyer de l'épargne peut tomber à zéro sans que pour cela cesse la production de l'épargne ; il se peut même que cette production augmente sous l'action directe du second motif (251-β).

253. L'épargne est l'objet de deux sortes de prêts : α) le **prêt de consommation** quand l'épargne est employée à faire des avances à la consommation.

β) le **prêt de production** quand l'épargne est destinée à faire des avances à des entrepreneurs qui la transforment en capitaux y compris l'épargne-capital.

254. L'épargne est directement et exclusivement productive quand elle est destinée à l'usage (253-β), car ce sont les services des trois espèces de capitaux qui, combinés, se transforment matériellement en produits.

255. Bien que la plus grande partie des capitaux soient obtenus par la transformation de l'épargne, il ne faut pas confondre celle-ci avec les capitaux parce que seulement une partie (253-β) est réellement productive. Il ne faut pas non plus confondre son loyer avec le loyer des capitaux.

256. Nous avons vu (101 et suiv.), dans une première approximation, qu'à l'état limite de la libre concurrence, le loyer net de l'épargne est égal au loyer net des capitaux. Nous n'avons pas manqué alors de faire ressortir que cette égalité n'est pas une identité, que cette relation entre le loyer net de l'épargne et le loyer net des capitaux est une des conditions de l'équilibre économique et qu'elle est satisfaite, en même temps, que toutes les autres conditions.

Le loyer net de l'épargne ne détermine pas le loyer net des capitaux, pas plus que ce dernier ne détermine le premier ; ils se déterminent avec toutes les autres inconnues du problème.

β) *Diverses catégories d'épargne.*

257. Les emplois qui s'offrent à l'épargne sont très nombreux et variés, mais ils ne présentent pas tous le même degré de sécurité. Dans certains emplois, la restitution de l'épargne est à peu près sûre, dans certains autres, elle est plus ou moins aléatoire, dans d'autres enfin, l'épargne peut jouir d'une plus-value éventuelle.

Le loyer de l'épargne ne peut pas être le même pour les différents placements. Il doit comprendre une prime d'assurance positive ou négative, plus ou moins importante, suivant le degré de sécurité du placement, pour parer aux pertes éventuelles ou pour tenir compte du gain probable.

Une mine de plomb, par exemple, qui distribue 10 % par an, à ses actionnaires, ne leur rapporte peut-être, en réalité que 4 %, les autres 6 % couvrant les risques d'un épuisement prématuré.

258. Ces différents placements, à parité de sécurité, ont des marchés diversement étendus.

Les valeurs industrielles dont les dividendes comprennent généralement une forte prime d'assurance ont, par exemple, un *large marché* à Londres par rapport aux fonds publics des Etats de premier ordre dont les arrérages renferment une prime d'assurance très faible.

Le phénomène contraire se présente à Paris. L'épargne française préfère les placements de tout repos à ceux qui comportent des risques ou des chances de plus-value plus ou moins considérables.

L'épargne française est timide, tandis que l'épargne anglaise ne redoute pas de courir des risques.

Les mêmes risques ne sont pas redoutés d'une manière constante et suivie dans le temps et dans l'espace.

Pendant la période ascendante des crises, l'épargne timide abandonne généralement les valeurs de tout repos pour se porter vers les titres industriels.

259. La qualité et les préférences des épargneurs constituent un élément qui différencie l'épargne en catégories bien distinctes dont le loyer net est différent.

De même, à parité de sécurité économique, le loyer de l'épargne est différent dans les divers pays, et dans le même pays ce loyer varie suivant que le placement est à long ou à court terme (285).

γ) *Jonction de l'épargne-simple et de l'épargne-capital.*

260. En étudiant le problème général de l'équilibre économique, nous avons observé que les bilans des consommateurs et ceux des entrepreneurs ne sont pas satisfaits pendant toute la période productive (59) et que par conséquent la consommation des biens économiques n'est pas égale à la production pendant toute la transformation.

Si l'épargne-simple, qui permet aux consommateurs de transformer les consommations futures en consommations présentes, et l'épargne-capital, qui permet aux entrepreneurs-négociants et aux entrepreneurs-fabricants de payer les dépenses présentes avec les produits futurs, n'intervenaient pas, les prix des produits seraient. à certains moments de la production et de la consommation, très élevés et à certains autres moments très bas, par rapport à leur coût de production.

261. L'emploi de l'épargne-simple et de l'épargne-capital empêche les variations brusques des prix et permet par conséquent à l'équilibre économique de s'établir en un temps plus ou moins long.

δ) *Théories de l'intérêt.*

262. Les théories sur la cause de l'intérêt peuvent être classées, d'après M. Böhm-Bawerk (*Histoire critique des théories de l'intérêt du capital*) comme il suit :

1° *Théories de la productivité et de l'utilisation* qui font dépendre l'intérêt de la productivité et de l'utilisation du capital en lequel l'épargne a été transformée.

Ces deux théories confondent l'épargne avec les capitaux et elles ne considèrent par conséquent qu'un usage de l'épargne (253-β, 255).

2° *Théorie de l'abstinence* qui considère l'intérêt comme une prime de la peine éprouvée par l'épargneur en s'abstenant de consommer une partie des biens économiques dont il a la disposition.

Cette théorie confond la formation de l'épargne avec son prêt qui sont deux choses bien distinctes (253 et suiv.).

3° *Théorie du travail.* Cette théorie, qui met la cause de l'intérêt dans le travail, a été présentée sous des formes diverses par les auteurs qui l'ont adoptée.

James Mill (*Principles of political economy*) après avoir admis que la valeur d'échange des biens est déterminée par les frais de production, qu'il évalue en travail, conclut que le profit (loyer) du capital doit être payé pour indemniser le travail que le capital a coûté.

La théorie qui donne comme cause de la valeur le

coût de production a amené Mill à commettre une nouvelle erreur en confondant le loyer d'un capital avec son prix de vente.

M. Schäffle (*Das gesellschaftliche System der menschlichen Wirthschaft*) considère le profit (loyer du capital) comme l'indemnité à laquelle le capitaliste peut prétendre pour la fonction économique qui consiste à réunir les forces productives au moyen d'une utilisation spéculative du capital. M. Wagner (*Allgemeine oder theoretische* Volks*wirthschaftslehre*) considère les capitalistes comme des fonctionnaires de la collectivité, chargés de la formation et de l'utilisation du fonds national des moyens de production.

Ces deux auteurs confondent évidemment l'entrepreneur avec le propriétaire de capitaux et par conséquent la rémunération de l'entrepreneur pour son travail de direction avec le loyer perçu pour l'usage des capitaux employés dans l'entreprise.

4° *Théorie de l'exploitation* qui met la cause de l'intérêt dans l'appropriation des biens économiques.

Les prix, qui représentent les tensions des liaisons entre les goûts des hommes et les obstacles que les goûts rencontrent pour être satisfaits, ne sont pas indépendants de l'organisation sociale par le fait qu'elle fait partie des obstacles. Il va sans dire que si l'organisation sociale change, les prix varieront. Pour qu'ils tombent à zéro, il faut de deux choses l'une : ou que les hommes deviennent des êtres éthérés, dans lequel cas ils n'auront plus aucun goût à satisfaire, ou que les biens économiques existent en quantité telle que les hommes puissent satisfaire complètement leurs goûts.

L'intérêt, prix des services de l'épargne, indique précisément la présence de ce dernier obstacle, c'est-à-dire que la quantité d'épargne existante, qui permet les transformations dans le temps, est inférieure à celle qu'il faudrait pour satisfaire les goûts des hommes.

ε) *Intérêts composés.*

263. On dit qu'une somme est placée à *intérêts composés* lorsque, à la fin de chaque période de temps généralement égale à une année, l'intérêt produit pendant cette période est joint au capital et rapporte intérêt pendant les périodes suivantes.

Si Co indique la somme, t l'intérêt rapporté par un franc pendant une année, n le nombre d'années pendant lesquelles la somme Co a été placée, la somme finale Cn, c'est-à-dire la somme Co augmentée de tous les intérêts produits, est déterminée par la formule : $Cn = Co\,(1 + t)^n$.

$Co\,(1 + t)^n$ est le terme général d'une progression géométrique dont la raison est $1 + t$.

264. On applique souvent la formule des intérêts composés pour déterminer le taux annuel d'accroissement de la population ou de la richesse d'un pays pendant une période de temps donnée, et pour connaître quel sera le contingent de la population et de richesse dans un avenir plus ou moins éloigné.

265. Dans l'un et dans l'autre cas, on part de l'hypothèse que la population et la richesse se sont accrues dans le passé et augmenteront dans l'avenir suivant une progression géométrique.

266. Or, pour ce qui concerne le passé, et quand on ne possède qu'un nombre très restreint de données statistiques, la formule des intérêts composés,

appliquée avec les ménagements dûs, peut servir pour avoir une idée générale de la marche d'un phénomène. Mais quand on l'applique pour savoir quel sera le contingent de la population et de la richesse dans un avenir plus ou moins éloigné, on se livre à un exercice arithmétique qui ne correspond à rien de réel et dont les résultats sont aussi absurdes que l'hypothèse dont on est parti, c'est-à-dire que ce qui a eu lieu dans le passé doit se produire dans l'avenir suivant les mêmes lois empiriques.

267. M. Paul Leroy-Beaulieu commet l'erreur que nous venons d'indiquer quand il affirme que le taux de l'intérêt doit aller toujours en diminuant.

268. « Les variations du taux de l'intérêt sont, dans le passé, à tel point inégales et sujettes à des à-coups brusques et le plus souvent inattendus, que bien qu'une tendance se manifeste depuis plus d'un demi-siècle vers l'abaissement continu, et qu'un certain nombre de causes qui ont amené ces variations brusques aient en partie disparu, il serait peut-être imprudent d'en conclure que cette tendance continuera à se manifester dans l'avenir. » (**Hankar**. *Des variations du taux de l'intérêt en Belgique, pendant la période contemporaine. Revue économique internationale.* IIme année, vol. I.)

Les Banques.

269. Sous le nom de **banque** on désignait jadis et l'on désigne encore aujourd'hui des entreprises et

des instituts qui remplissent plusieurs fonctions économiques.

270. Les principales opérations du banquier consistent :

1° à recevoir des dépôts et faire des prêts ;

2° à émettre des billets de banque.

271. Les dépôts confiés au banquier sont faits en vue d'être conservés ou d'être placés.

Les premiers doivent être rendus en espèces et les seconds en quantité.

272. Les dépôts faits en vue d'être placés se subdivisent en deux catégories, selon qu'ils rapportent ou non un intérêt aux déposants. Les banquiers, avec ces dépôts, font des prêts.

273. Ici, il y a lieu de distinguer :

1° Si ces prêts servent à faire des avances à des entrepreneurs qui les emploient pour les transformer en capitaux ou à la production.

2° Si ces prêts servent à faire des avances à la consommation.

Dans le premier cas, nous avons une catégorie d'entrepreneurs dont fait partie le banquier.

274. Nous avons vu en économie pure, que l'entrepreneur avait pour fonction de réunir les éléments de la production et de les transformer en produits qu'il vend aux consommateurs. Le banquier réunit l'épargne. S'il la prête, par exemple, à une personne qui construit une maison pour la louer, le banquier et cette personne concourent à réunir les éléments de la production ; ce sont donc des entrepreneurs.

275. Pour avoir une première idée du phénomène

et pour simplifier, il est utile de ne considérer qu'un entrepreneur, les autres passant à l'état d'auxiliaires de celui-là.

276. Dans le cas dont nous venons de parler, c'est évidemment le constructeur de maisons qu'il faudrait choisir, pour représenter l'entreprise, le banquier devenant un simple intermédiaire entre l'entrepreneur-constructeur de maisons et les possesseurs de l'épargne. Cette classification théorique est d'ailleurs réalisée, parfois, en pratique. Ainsi une banque vend à ses clients des délégations hypothécaires d'un constructeur; elle sert, en ce cas, simplement d'intermédiaire entre ce constructeur et la personne qui achète les délégations.

277. Maintenant si, au contraire, le banquier fait simplement des avances à des producteurs, nous pouvons le considérer directement comme entrepreneur qui a pour fonction de transformer l'épargne simple en épargne-capital.

278. Il ne faut pas oublier qu'en réalité dans la plupart des productions, il y a un grand nombre d'entrepreneurs qui servent à mettre en relation les possesseurs des différents capitaux et les consommateurs.

279. Si, pour simplifier, nous voulons considérer une seule entreprise, il est indifférent, jusqu'à un certain point, de choisir pour cela une des entreprises réelles quelconque. Pourtant, il est clair qu'il y a un certain avantage pour la théorie à choisir celle qui est la principale parmi les entreprises réelles.

280. Quand les prêts du banquier servent à faire

des avances à la consommation, nous avons une nouvelle catégorie de phénomènes économiques entièrement différente de la précédente. Ici le banquier n'est plus un entrepreneur, car il ne concourt en rien à la production, il lui manque le caractère essentiel de l'entrepreneur, il n'est qu'un simple intermédiaire entre le possesseur de l'épargne et le consommateur.

281. Les dépôts se distinguent encore en dépôts à vue ou avec un préavis de quelques jours, quelques semaines ou quelques mois.

282. On appelle dépôts à vue, les dépôts qui peuvent être retirés, sans aucun préavis, en se présentant au guichet de la banque.

283. Ces dépôts ne rapportent pas tous le même loyer (loyer brut de l'épargne). Les dépôts à long terme rapportent généralement davantage que ceux remboursables à vue ou à courte échéance. Cette différence dépend pour une partie du fait que le loyer de l'épargne placée à long terme comprend une prime d'assurance plus importante que le loyer de l'épargne placée à courte et à très courte échéance, et pour une autre partie du fait que la quantité d'épargne à placer à court terme est beaucoup plus considérable que celle qui veut être placée pour un temps plus long.

284. Cette observation semble contredire notre théorie générale qui admet que sur un même marché, et à un moment donné, il n'y a qu'un prix pour la même marchandise. La contradiction n'est qu'apparente. En économie pure, pour la simplicité et la clarté de la théorie — en suivant en cela la méthode

des autres sciences positives — nous avons considéré l'épargne comme constituant une masse homogène et dont les services devaient avoir nécessairement un prix unique.

285. En nous rapprochant maintenant un peu plus du phénomène réel, nous devons tenir compte des facteurs d'hétérogénéité qui séparent l'épargne en catégories bien distinctes. Le temps est le facteur principal qui sépare la quantité totale d'épargne à placer sur un marché donné en catégories diverses dont les prix des services s'établissent comme les prix des marchandises de nature et de qualité différentes. C'est pour cette raison que ces différentes catégories ont des loyers nets annuels différents (259).

286. La banque n'a pas seulement dans ses coffres les dépôts, mais aussi un capital. Ce capital est formé ou par des avances faites par l'Etat ou tout autre corps administratif et, généralement, par des sommes versées par le banquier, ses associés et ses actionnaires : quelquefois même par des sommes que des bienfaiteurs ont léguées à l'institut.

287. Le capital du banquier et les dépôts ne doivent pas être confondus. Les dépôts en quantité et une partie du capital constituent les sommes que le banquier prête. Le capital représente le fonds qui garantit les opérations du banquier.

288. Le capital du banquier, qui n'est en définitive qu'un fonds d'assurance, varie nécessairement avec la qualité des opérations auxquelles le banquier se livre.

289. Les opérations de la banque peuvent être

résumées en deux groupes : *opérations actives* et *opérations passives*.

290. Les opérations actives sont :

α) Les anticipations sur des objets ayant une haute valeur spécifique, tels que monnaies étrangères, objets précieux, etc..., et sur certaines marchandises : soie, laine, blé, etc...

β) L'escompte qui est un prêt fait contre des *lettres de change*.

γ) Les prêts hypothécaires sur terrains, maisons et autres immeubles.

δ) Les comptes courants.

ε) Les prêts faits à des particuliers ou à des corps publics.

ζ) Les opérations de crédit mobilier qui consistent à prendre ferme les emprunts des Etats, des villes, etc..., à fonder des sociétés par actions, etc... Ces opérations revêtent le caractère de la spéculation.

291. Les opérations passives sont :

α) Les dépôts.

β) L'émission des billets de banque.

γ) L'émission d'obligations à long terme et remboursables suivant certains plans d'amortissement.

292. Le gain du banquier résulte de la *différence* entre l'intérêt qu'il sert aux déposants et celui qu'il reçoit des personnes auxquelles il a fait des avances, et des *commissions* qu'il touche chaque fois qu'une avance est accordée ou renouvelée.

293. La fortune du banquier ou le capital possédé par la banque garantit les opérations passives. Les opérations actives reposent sur des garanties qu'on

peut diviser en deux groupes : les uncs sont dites *réelles*, les autres *personnelles*.

294. La qualité des garanties données par l'emprunteur donne lieu à des formes et à des institutions de crédit diverses.

Ainsi, par exemple, lorsque le *gage* qui assure le payement de la dette est un immeuble (terres, maisons, etc,) le crédit est appelé *foncier* et les institutions qui font, exclusivement, ces opérations, sont dites *Banques de crédit foncier*. Les instituts qui font des avances sur des meubles, des objets précieux, des ustensiles de ménage, etc., sont appelés *Monts de Piété*. La nature de ces prêts est, en général, d'être à longue échéance.

295. Les conditions économiques de l'emprunteur et le but de l'emprunt ont aussi donné naissance à des institutions spéciales de crédit : *Banques de crédit agricole* et *Banques de crédit populaire*.

296. A côté de ces différents instituts de crédit il faut rappeler les *Caisses d'épargne* qui ont pour but de recueillir et de faire valoir la petite épargne.

297. On aura la classification à peu près complète des banques en ajoutant aux précédentes les *banques d'escompte* ou simplement *banques de dépôts et prêts*, les *banques de placement et de spéculation* ou *banques de crédit mobilier*, les *banques d'émission*.

298. **Les banques de crédit foncier** sont des instituts qui se font intermédiaires entre les possesseurs de l'épargne et les propriétaires d'immeubles qui veulent contracter un emprunt hypothécaire. Elles prêtent généralement sur première hypothèque et

jusqu'à concurrence de moitié de la valeur des immeubles. Elles se procurent les fonds nécessaires pour leurs opérations moyennant l'émission de titres d'un type uniforme, tels que les lettres de gage hypothécaire allemandes et les obligations hypothécaires françaises. Ces titres, étant facilement négociables, font disparaître, en grande partie, pour le prêteur, l'indisponibilité de son épargne et constituent un moyen pour l'emprunteur de se procurer facilement de l'argent et à un taux de l'intérêt relativement bas.

On peut distinguer différents types de crédits fonciers :

I. Des instituts que l'Etat subventionne ou qu'il favorise d'une autre manière (*Crédit foncier francais*).

II. Des banques et instituts privés (*Certaines caisses d'épargne en Italie, les Rentenbanken en Allemagne*).

III. Des associations (*Landschaften en Allemagne*).

IV. Des instituts ayant des buts spéciaux, tels que celui de favoriser le drainage et le colmatage (les *Landeskulturrentenbanken en Allemagne*).

299. Les **banques de crédit agricole** [1] ont pour but de procurer aux petits propriétaires fonciers et aux petits cultivateurs les fonds nécessaires pour continuer et améliorer leurs exploitations. Ces institutions sont généralement organisées sous forme de *crédit mutuel* qui s'applique à tous les membres de l'association de crédit agricole, lesquels répondent de la dette de chacun d'eux.

(299) [1] P. Gilliéron-Duboux, *Chef de service de l'Agriculture du Canton de Vaud (Suisse). — Institutions rurales de crédit. — Les caisses mutuelles. — Lausanne, P. Fatio, 1906.*

En Allemagne et en Belgique ces banques fonctionnent à la fois comme caisses d'épargne et comme caisses de prêts. C'est grâce surtout à leur fonction de caisses d'épargne que les banques de crédit agricole se sont largement développées en ces deux pays.

300. Les **banques de crédit populaire** ont été créées dans le but de venir en aide aux artisans, aux petits fabricants, aux petits commerçants et même aux ouvriers.

La qualité et le nombre des dépôts ont fait évoluer ces institutions dans un sens qui les éloignent sensiblement du but pour lequel elles avaient été créées. Cependant on ne peut pas affirmer qu'elles négligent absolument les petites affaires et qu'elles n'ont gardé, selon l'expression de M. de Cesare, de populaire que le nom.

La statistique suivante indique le développement de la Banque Populaire Suisse qui, dès sa constitution, a gardé à peu près la même rèpartition des crédits dont le nombre maximum tombe entre 1000 et 3000 fr. [1]

Années	Sociétaires	Capital	Chiffre du bilan	Doit et avoir additionnés
1869	177	7.730	40.228	204.210
1880	2.741	1.733.200	13.250.607	420.161.490
1890	6.627	5 831.680	34.156.080	1.542.041.300
1900	20.571	19.176.382	129.940.771	3.712.018.780
1907	40.124	38.864.857	271.479.344	7.086.154.930

(300) [1] Nous devons ces renseignements à l'amabilité de M. Rothen, directeur de la succursale de Lausanne de la Banque Populaire Suisse.

Les plus grandes banques de ce genre sont : la *Banque Populaire de Milan* fondée en 1866, la *Banque Populaire Suisse* fondée en 1869 et le *Creditverein de Leipzig*.

301. **Les caisses d'épargne** se distinguent en caisses indépendantes de toute ingérence gouvernementale et en caisses plus ou moins dépendantes de l'Etat.

Les caisses d'épargne ont trois conditions spéciales à remplir qui résultent de la nature de leurs opérations.

1° Elles ont pour but de recueillir les petites sommes d'épargne à peine que ces sommes sont dans les mains des épargneurs.

Sous ce rapport, le maximum d'efficacité est obtenu par les caisses d'épargne postales.

2° Les caisses d'épargne doivent offrir le maximum de sécurité à leurs déposants qui sont généralement des gens pauvres ayant amassé péniblement l'épargne et qui sont dignes du plus grand intérêt.

Cette condition se trouve malheureusement en contradiction avec la suivante.

3° Les caisses d'épargne doivent servir un intérêt, qui ne soit pas trop réduit, à leurs déposants pour les encourager à épargner.

Or, si l'on veut une très grande sécurité, on ne peut avoir qu'un très faible intérêt ; si l'on veut un fort intérêt, il faut se contenter d'une faible sécurité. La solution qui a prévalu en France et en Angleterre est la suivante.

L'Etat centralise tous les dépôts, ce qui lui donne, au moins en apparence, la sécurité, il paye aux cais-

ses d'épargne un intérêt plus élevé que celui auquel il se procure les fonds sur le marché, ce qui permet de payer aux déposants un intérêt qui n'est pas trop réduit.

Les charges, qui reviennent à l'Etat par suite d'une pareille mesure, peuvent devenir considérables.

Et ce n'est pas tout, car cela fait naître une autre difficulté. En général, si sur un marché on offre une marchandise à un prix moindre que celui qui correspond à l'équilibre économique, il faut trouver un moyen de limiter artificiellement l'importance des achats.

Dans le cas spécial qui nous occupe, on ne fait pas payer la sécurité et les avantages des caisses d'épargne au prix du marché, c'est-à-dire on sert un intérêt plus élevé que celui qui a cours sur le marché.

Tout le monde voudra donc mettre son argent à la caisse d'épargne.

Or, l'Etat n'entend s'imposer ces sacrifices qu'au profit des petits épargneurs. Il faut donc trouver un moyen de repousser les moyens et les gros capitalistes.

Les banques de dépôt n'ont pas ce souci, car elles ne payent que le taux de l'intérêt courant.

Pour faire ce choix des déposants, on a limité le montant total des dépôts et le montant des versements et l'on a pris d'autres mesures analogues. Les inconvénients que nous venons d'indiquer sont évités en partie pour les *caisses autonomes*, grâce à une plus grande variété d'emplois des fonds.

En Italie, par exemple, les caisses d'épargne qui sont régies uniquement par des statuts particuliers et qui sont complètement indépendantes de l'Etat, remplissent plusieurs fonctions.

Elles escomptent les lettres de change et les billets à ordre, font des avances sur titres, font des prêts aux communes, aux provinces et à d'autres corps moraux. Elles font aussi des prêts hypothécaires, reçoivent des dépôts en compte courant, etc...

Une partie de leurs fonds est convertie en rente publique et bons du trésor, une autre est placée en actions et obligations de sociétés anonymes ou en commandite par actions.

De tous les emplois que les caisses d'épargne peuvent faire de leurs fonds, les prêts fonciers sur hypothèque sont (peut-être) les plus dangereux, car c'est l'emploi qui permet le plus difficilement de réaliser les fonds dont les caisses peuvent avoir besoin.

Les prêts hypothécaires sont faits par la plus grande partie des caisses d'épargne italiennes et par toutes les autres, sauf les caisses d'épargne françaises, anglaises, norvégiennes et suisses.

La première caisse d'épargne a été fondée en 1816 à Genève par le descendant du célèbre Tronchin.

302. Les **Monts de Piété** sont des banques qui font un genre spécial d'opérations : *les prêts sur gage.*

Les premiers monts de piété furent fondés avec le produit de dons charitables. Dans les premiers temps de leur établissement, ils ne prêtaient qu'aux pauvres et les prêts étaient gratuits. Mais dans ces

conditions ils n'auraient pas pu continuer à fonctionner, les fondations et les dons étant insuffisants en présence de leur grand développement. Il fallait donc se procurer les fonds nécessaires.

Il n'y avait qu'un moyen et c'était de faire appel à l'épargne et lui servir un certain intérêt, intérêt que le mont de piété aurait fait payer à ses emprunteurs.

Certains monts de piété se procurèrent les fonds en recevant des dépôts à courte échéance et d'autres en émettant des rentes perpétuelles.

Voici une institution éminemment charitable à son origine qui se transforme en deux genres de banque bien distincts non au point de vue des opérations, mais au point de vue de la formation du capital.

D'un côté, nous avons une banque qui fonctionne comme un simple intermédiaire entre les possesseurs de l'épargne et une classe spéciale d'emprunteurs, les emprunteurs sur gage ; de l'autre côté une société de capitalistes, une société en commandite, qui fait un commerce spécial avec son propre capital, le prêt sur gage.

303. Les **banques mobilières** s'occupent principalement de l'organisation des sociétés industrielles, des soumissions ou souscriptions d'emprunts d'état ou de villes, et elles spéculent sur toutes les valeurs quelconques. La nature de ces opérations ne comporte que des prêts à longue échéance.

304. Les **banques de dépôts** sont celles qui ont comme prêteurs les négociants qui mettent en dépôts remboursables à vue les fonds de roulement

de leur commerce, et les personnes jouissant d'un revenu régulier. Elles ont généralement comme emprunteurs les négociants qui ont besoin à certains moments d'augmenter leurs fonds de roulement.

Comme la plus grande partie des dépôts placés chez ces banques sont des dépôts à vue et à court terme, toute opération comportant des placements á longue échéance est forcément interdite à ces instituts.

Si les banques de dépôts veulent tenir leurs engagements, elles doivent avoir en portefeuille du papier de premier ordre et des valeurs facilement réalisables.

305. Les **banques d'émission** émettent les billets de banque et gardent dans leurs caves les espèces métalliques pour rembourser à vue les billets qu'elles ont mis en circulation.

Les billets entrent en circulation par l'achat des matières d'or, le change des monnaies métalliques nationales ou étrangéres, les avances faites sur titres et autres valeurs et l'escompte du papier de commerce.

Le **billet de banque** est un papier qui énonce une certaine somme payable à vue au porteur et ne rapporte pas intérêt. C'est un titre de crédit que le porteur posséde contre la banque qui l'a émis.

306. Systèmes pour établir un rapport entre la réserve métallique et l'émission des billets. Jevons a classifié ces systèmes de la manière suivante :

α) La méthode du *dépôt simple* qui consiste en ce que celui qui émet les billets peut être obligé d'avoir constamment sous la main un stock de bonne monnaie égale à la totalité des billets en circulation.

β) La méthode du *dépôt partiel*, qui consiste en ce qu'au lieu d'être obligé de garder la totalité des mé-

taux précieux déposés dans ses caves celui qui émet des billets peut être autorisé à employer une somme déterminée en fonds de l'Etat, ou en autres valeurs sûres et de rapport.

γ) La méthode du *minimum de réserve* qui impose à celui qui émet des billets d'avoir entre les mains en toutes circonstances un minimum d'espèces et de lingots. Cette réserve ne doit pas tomber au-dessous d'un minimum fixé par la loi.

δ) La méthode du *maximum d'émission* qui consiste en ce que celui qui émet les billets ne peut pas dépasser un certain chiffre.

ε) La méthode de la *limite élastique* qui consiste en ce que celui qui émet les billets doit payer une taxe au gouvernement s'il veut que son émission dépasse la limite fixée par la loi.

ζ) La méthode de la *réserve proportionnelle* qui consiste en ce que celui qui émet les billets est obligé de conserver une réserve en espèces représentant une fraction constante des billets en circulation.

η) La *méthode de la réserve de titres ou d'autres propriétés* qui consiste en ce que celui qui émet des billets doit avoir en portefeuille des fonds d'Etat, obligations, billets du trésor, rentes, papier de commerce pour une somme égale au montant des billets en circulation.

307. Le système du dépôt partiel, qui est pratiqué par la Banque d'Angleterre en vertu du Peel Act de 1844, et le système du maximum d'émission, imposé à la Banque de France et aux banques anglaises autres que la Banque d'Angleterre, n'offrent aucun danger si la partie non couverte ne dépasse

pas la quantité de monnaie qui demeure toujours en circulation (229 et suiv.).

Les mêmes considérations peuvent être répétées pour ce qui concerne le système de la limite élastique qui est appliqué en Allemagne.

308. La méthode de la réserve proportionnelle qui est appliquée en Suisse, en Hollande et aux Etats-Unis et celle du minimum de réserve peuvent facilement donner lieu au cours forcé.

En effet, supposons que la loi oblige la Banque d'émission d'avoir une réserve de 40 % de la circulation ou un minimum fixe de 40 millions.

Admettons qu'à un moment donné il y ait en circulation 150 millions de billets contre une réserve de 90 millions d'or. Supposons que 50 millions de billets se présentent au guichet de la banque pour être remboursés. Dans ce cas, la circulation et la réserve se réduisent respectivement à 100 millions et 40 millions. La réserve ayant atteint la limite fixée, la Banque doit cesser de rembourser ses billets, si elle ne veut pas violer la loi.

309. Dans le système de la réserve de titres et d'autres propriétés on confond deux choses bien distinctes ; la convertibilité à vue des billets et le gage qui garantit que ces billets seront finalement remboursés.

Certes, une réserve de cette nature assure que la banque tiendra très probablement ses propres engagements, mais, en matière d'émission de monnaie fiduciaire, on s'inquiète relativement peu de la puissance financière de la banque ; ce dont on veut être sûr c'est que les billets seront changés en or et à

guichet ouvert. On pense généralement qu'il ne sera pas difficile au banquier de réaliser tout ou partie de la réserve quand les billets seront présentés pour être changés. C'est bien là la véritable pierre d'achoppement du système. En effet, quand la monnaie métallique est rare, relativement aux besoins du marché, les billets sont présentés en masse pour être remboursés et la réalisation de la réserve se fait avec une extrême difficulté et à grands frais. Cette dernière circonstance amène nécessairement la dépréciation de la monnaie fiduciaire ou, ce qui revient au même, sa transformation en fausse monnaie.

310. Le système du dépôt simple est le plus sûr, mais il n'offre aucun avantage au point de vue de la circulation, avantage qui consiste à épargner la quantité de monnaie métallique qui n'est pas soumise aux fluctuations du marché.

311. Le système, dit de l'**école métallique**, a pour but d'établir une proportion égale et constante entre les émissions de monnaie fiduciaire et la quantité de métal précieux qui doit assurer en tout temps la parfaite convertibilité d'une certaine portion de ces émissions de monnaie fiduciaire.

Celui-ci est le système adopté par la Banque d'Angleterre et imposé aux Banques d'Ecosse et d'Irlande, tandis qu'à toutes les autres banques d'émission d'Angleterre et du Pays de Galles il est interdit d'avoir en circulation plus de billets que le maximum qui leur a été fixé (*Peel act*, *art. XIII*).

Les banques écossaisses et les banques irlandaises peuvent porter leur circulation au chiffre qui leur plaît pourvu qu'elles aient dans leurs caves l'équivalent en or de l'excédent.

Le maximum de la circulation découverte, imposé aux banques d'Ecosse et à celles d'Irlande, est basé sur la moyenne des billets en circulation établie pour l'année finissant le 1er mai 1845.

312. Les Banques d'émission, considérées au point de vue de leurs rapports avec l'Etat, peuvent être classifiées de la manière suivante : **Banques d'Etat, Banques privilégiées** avec une ingérence plus ou moins grande de l'Etat ; **Banques privilégiées** échappant en grande partie à l'ingérence de l'Etat, **Banques libres.**

La *Banque impériale de Russie*, qui a été constituée en 1860, est le type le plus achevé de la Banque d'Etat. Son capital a été entièrement fourni par l'Etat qui l'administre. Elle a le monopole absolu de l'émission.

La *Banque impériale d'Allemagne ou Reichsbank,* qui a remplacé en 1875 la Banque de Prusse, instituée par Frédéric II, se rapproche sensiblement du précédent type. Son capital est fourni par des actionnaires, mais il est administré par l'Etat qui s'attribue la plus grande part des bénéfices et qui s'est réservé le droit de reprendre l'actif en remboursant les actions au pair. La Reichsbank n'a pas le monopole absolu de l'émission, Trente-trois banques d'émission existaient en 1875 et elles ont gardé le droit d'émettre des billets de banque. Cependant, si une de ces banques vient à perdre le droit de l'émission ou elle y renonce, la Reichsbank absorbe son pouvoir d'émission.

La *Banque de France* est un établissement d'émission du second type sus-indiqué. Son capital appar-

tient à une société anonyme. Pour ce qui concerne son administration, l'Etat nomme le Gouverneur et les sous-Gouverneurs. La Banque de France a été fondée le 13 février 1800. Le privilège de l'émission lui a été conféré en 1803 (loi du 24 germinal, an XI) et il a été prorogé en 1897 (loi du 17 novembre 1897). La Banque de France doit à l'Etat : 1° Une redevance directe proportionnée au montant de la circulation productive et au taux de l'escompte ; 2° une avance permanente sans intérêts de 180 millions[1].

La *Banque d'Angleterre* appartient, comme la Banque de France, à une société anonyme qui gère les affaires de la banque indépendamment de toute immixtion gouvernementale.

Depuis 1844 la Banque d'Angleterre est divisée en deux grands services distincts : 1° le service d'émission des billets de banque ou *Issue Departement ;* 2° le service de la banque proprement dit ou *Banking Departement.*

Le service d'émission est exclusivement chargé de la fabrication et de l'émission des billets de banque et de la garde des valeurs mobilières, du papier de commerce et des matières précieuses qui forment l'encaisse qui doit servir au remboursement à vue des billets en circulation.

Au terme du *Peel Act* de 1844, le pouvoir d'émission non couverte de la Banque d'Angleterre est de

(312) [1] 60 millions à 3 % prêtés le 10 juin 1857 } Intérêt supprimé en 1897.
80 millions à 3 % — le 29 mai 1878 }
40 millions sans intérêts avancés en 1897.

180 millions.

14 millions de livres, ce chiffre a été augmenté successivement et porté à £ 18,450,000.

Le département de la banque (*Banking Departement*) remplit les fonctions d'une banque de dépôts et prêts.

La Banque d'Angleterre est une banque d'émission privilégiée qui peut conduire à sa guise ses opérations de banque. La loi intervient uniquement pour régler sa circulation non couverte et pour lui imposer la publication de sa situation hebdomadaire [1].

La Banque d'Angleterre a été fondée en 1694. Elle a obtenu le privilège de l'émission pour l'Angleterre en 1708. Le *Peel Act* de 1844 a étendu ce privilège à l'Angleterre et aux Pays de Galles.

(312) [1] *Bilan de la Banque d'Angleterre, le 27 août 1908.*

Département de l'Emission

	£		£
Billets créés . .	55.534.825	Dette fixe de l'Etat	11.015.100
		Rentes immobilisées	7.434.900
		Or monnayé et lingots	37.084.825
L. st.	55.534.825	L. st.	55.534.825

Département de la Banque

	£		£
Capital	14.553.000	Effets publics. .	15.532.293
Profits et pertes	3.462.542	Portefeuille . . .	26.709.058
Comptes-courants du Trésor	7.876.909	Billets en réserve	26.281.940
Comptes-courants particuliers	44.232.947	Espèces	1.647.037
Valeurs à 7 jours	44.930		
L. st.	70.170.328	L. st.	70.170.328

313. Les *banques écossaises*, avant 1845, étaient des banques complètement libres qui exploitaient leur commerce sous le régime de la libre concurrence absolue.

La loi de 1845 régla leur circulation en leur accordant en quelque sorte le privilège de l'émission, car il fut interdit aux banques qui se constitueraient après le 1er mai 1845 d'émettre de la monnaie fiduciaire.

Par leur administration pleine d'initiative et de prudence, les banques écossaises ont été un facteur de la prospérité de leur pays.

La liberté de l'émission était unie à la responsabilité des actionnaires. Tout actionnaire d'une de ces banques était responsable de tout le passif de la banque, et, en cas de liquidation, sa fortune en biens mobiliers et immobiliers était saisissable en entier.

Différents moyens de paiement.

314. Nous avons dit que la monnaie a des succédanés, c'est-à-dire qu'on peut effectuer les paiements par divers moyens qui remplacent la monnaie métallique.

Les succédanés de la monnaie les plus usités sont : les billets de banque (305), les chèques, les lettres de change, les billets à ordre, les virements des comptes des banquiers.

315. On appelle **chèque** toute *traite*, tout *ordre*, créé sur un banquier et payable sur demande au *porteur* ou à *ordre*.

Les chèques se distinguent en *chèques libres* et *chèques croisés ou barrés*.

Le **chèque libre**, s'il est *au porteur*, peut être touché directement et personnellement aux guichets de la banque sur laquelle il est tiré. Il n'en est pas de même du *chèque barré*.

Le chèque est dit **barré** s'il porte en travers deux barres parallèles qui constituent le croisement. Le *chèque barré* ne peut être que remis en compte à une banque ou négocié, mais sous aucune considération il ne peut être payé **directement** en espèces. Ce chèque, dont l'usage est connu seulement en Angleterre, peut être *général* ou *spécial*. Il est général s'il porte entre les deux barres les mots : *and Company;* il est spécial s'il porte entre les deux barres le nom d'une maison de banque.

Le chèque croisé *généralement* peut être croisé *spécialement* par le porteur.

316. La **lettre de change** est un titre créé par le créancier qui tire sur son débiteur en l'invitant à payer à un tiers la somme qu'il lui doit.

317. Le **billet à ordre** est un titre créé par le débiteur qui constate sa dette par écrit.

318. Le **virement des comptes** est l'opération qui remplace l'emploi de la monnaie par un simple transfert d'écriture sur les livres du banquier.

Supposons que deux individus **A** et **B** aient des fonds déposés chez le même banquier et que **A** doive payer 1000 fr. à **B**. **A** peut se libérer en donnant ordre au banquier de passer les 1000 fr. de son crédit à celui de **B**. La créance qui existait entre **A** et **B** est ainsi éteinte par des écritures sans aucun mouvement matériel d'espèces.

Supposons maintenant que **A** et **C** aient des fonds

déposés chez le banquier **X** et que **B** et **D** aient des fonds déposés chez le banquier **Y**.

A doit-il 1000 fr. à **B** et **D** 500 fr. à **C**? **A** tirera un chèque de 1000 fr. sur **X** et **D** un chèque de **500** fr. sur **Y**. **B** et **C** donneront leurs chèques à leurs banquiers **Y** et **X** et les feront inscrire à leur compte.

Supposons que **X** et **Y** aient un compte courant chez un banquier **Z**. Dans ce cas, **X** donnera ordre à **Z** de passer 1000 fr. de son crédit à celui de **Y** et ce dernier donnera ordre de passer 500 fr. de son crédit à celui de **X**. Les créances qui existaient entre **A** et **B**, **C** et **D** sont éteintes par un simple transfert d'écriture sur les livres des banquiers, sans aucun mouvement des fonds.

L'opération peut être encore simplifiée. **L**, commis de recettes de **X**, et **M**, commis de recettes de **Y**, se réunissent en un lieu convenu. **L** additionne les effets qu'il a à encaisser sur **Y** et **M** additionne ceux qu'il doit toucher chez **X**. On fait la différence des sommes. **L** et **M** prient **Z**, banquier de **X** et **Y**, de créditer ou débiter leurs maisons respectives de cette différence.

Ce mode de paiements fonctionne pratiquement aujourd'hui dans tous les grands centres d'affaires.

Le lieu où se réunissent les employés de banque chargés d'arrêter les comptes de leurs maisons respectives s'appelle *Clearing-House* ou *Chambre de compensation*.

A Londres, les différences se paient par des traites sur la Banque d'Angleterre qui fonctionne comme banque des banquiers.

319. Parmi les divers moyens qui ont été imagi-

nés pour remplacer la monnaie et qui sont d'un usage fréquent, il faut rappeler le *warrant*.

320. Le **warrant** est un titre destiné à permettre de constituer en gage une marchandise qui est déposée dans des *magasins généraux* ou *docks*. Il est uni à un *récépissé* qui sert à constater le dépôt et renferme les indications relatives à la marchandise déposée : nature, quantité, qualité, valeur.

321. Le négociant qui vend la marchandise confiée aux *magasins généraux* doit transmettre à l'acheteur le *warrant* et le *récépissé* après l'avoir endossé.

322. Le négociant qui emprunte sans vendre la marchandise déposée conserve le *récépissé*, mais abandonne au prêteur le *warrant* après l'avoir endossé en indiquant la somme empruntée.

Les Prêts.

323. De même que les dépôts, les prêts se distinguent : α) en *prêts à courte échéance*; β) en *prêts à longue échéance*.

324. L'escompte, les avances sur warrants et autres garanties, les avances sur titres et reports sont des prêts à court terme. Les avances sur immeubles, les avances pour exploiter certaines industries ou certains commerces, etc., sont des prêts à long terme.

325. L'**escompte** est l'opération que le banquier fait en avançant une certaine somme contre la remise de lettres de change ou de billets à ordre. La somme avancée par le banquier est égale au montant indiqué dans l'effet présenté à l'escompte moins *l'intérêt*, calculé d'après le temps restant à courir jusqu'à l'échéance, et la *commission*.

326. L'intérêt perçu par le banquier est appelé

taux de l'escompte, qui n'est autre chose que le prix des services du capital-monnaie circulante.

327. Le taux de l'escompte, de même que tous les autres prix, résulte des lois générales de l'équilibre économique.

328. Si sur un marché donné le taux de l'escompte est plus bas que celui qui correspond à l'équilibre économique la réserve métallique de la banque d'émission diminue et tend à disparaître. Si, au contraire, la banque maintient le taux de l'escompte plus haut que celui de l'équilibre, ses opérations actives diminueront et la monnaie métallique affluera dans ses caves.

329. Les banques d'émission, qui ont pour fonction de régler la circulation monétaire, doivent pratiquement déterminer le taux de l'escompte.

Elles y parviennent par tâtonnements. Ainsi, par exemple, la Banque d'Angleterre élève le taux de l'escompte toutes les fois que le rapport entre la réserve des billets et l'ensemble des comptes courants tend à tomber au-dessous d'un tiers. Elle le diminue quand ce rapport est supérieur d'un tiers.

330. Les autres prêts à court terme ne diffèrent pas de l'escompte si les banques sont libres dans le choix des titres sur lesquels elles avancent des fonds, ce qui n'est pas toujours le cas pour les banques auxquelles les gouvernements accordent quelques privilèges [1].

(330) [1] Voir à ce sujet l'art. 9 de la loi française du 17 Novembre-17 Décembre 1897 concernant la prorogation du privilège de la Banque de France. C'est d'ailleurs une règle constante des gouvernements aux abois de se faire escompter les bons du Trésor par les banques d'émission privilégiées.

Les capitaux fonciers.

α) *Différente mobilité des capitaux et leur concurrence.*

331. Les différents capitaux, *personnels*, *mobiliers* et *fonciers*, présentent une mobilité différente. Les différences sont très grandes dans un même état économique et dans les différents états économiques.

332. Les capitaux personnels et les capitaux mobiliers peuvent se transporter d'un lieu à un autre, les capitaux fonciers ne le peuvent pas.

333. La mobilité des hommes a été d'un genre différent selon les époques. L'antiquité a vu des grandes émigrations de peuples quittant leur territoire pour aller en occuper un autre. Actuellement, ce phénomène ne s'observe plus, mais à sa place on a vu se développer l'émigration d'un certain nombre de travailleurs, d'un pays à un autre. Les progrès des moyens de transport nous permettent dans un temps assez bref et avec une dépense relativement petite de franchir les distances qui séparent les différents pays. Actuellement, pourtant, on tâche de restreindre et même de prohiber absolument certaines immigrations.

334. Les capitaux mobiliers, le mot fait image, sont les plus mobiles, surtout sous la forme de monnaie. La sécurité des transactions, même dans les pays exotiques, favorise actuellement cette mobilité.

335. Les capitaux fonciers ne peuvent évidemment pas être transportés d'un lieu à un autre. Toute concurrence se trouverait donc exclue entre eux si elle ne réapparaissait grâce au transport du produit de ces capitaux.

On ne peut pas transporter les terres à blé de l'Amérique en Europe, mais on peut transporter le blé qu'elles produisent. Ce n'est pas là le seul mode de concurrence des capitaux fonciers. Les consommateurs peuvent aussi se déplacer pour atteindre ces capitaux. C'est ce qui arrive actuellement pour les grandes villes et leurs banlieues. Le développement des moyens de transport permet à un grand nombre d'hommes d'habiter loin du centre des villes où ils ne viennent que pour leurs affaires.

Ainsi des terres éloignées du centre se trouvent en concurrence avec les terres du centre pour offrir l'habitation aux hommes que renferment les grandes villes.

β) *Classification des capitaux.*

336. Les classifications telles que celles des capitaux, en personnels, mobiliers et fonciers, ne peuvent être que grossièrement approchées de la réalité des choses, car nous substituons des différences qualitatives tranchées à des différences quantitatives variant par degrés insensibles.

337. Effectivement, sous le nom de capitaux fonciers on comprend des choses fort différentes.

Dans les grandes villes c'est, à peu près, la simple surface du sol, surface qui doit servir de support aux maisons et autres bâtiments que l'on considère. Dans les campagnes, l'exposition et la fertilité des

terres se trouvent au premier plan. Il y a ensuite les bois et forêts, les mines et carrières, les pêcheries, etc.

338. Ricardo dit : « les facultés du sol sont productives et impérissables ». Thorold Rogers observe que ces qualités ne sont rien moins qu'impérissables. Maintenant, la chimie agricole nous enseigne que certains éléments de fertilité, tels que le phosphore, l'azote, s'épuisent plus ou moins rapidement et qu'il faut les renouveler. La culture intensive moderne tend de plus en plus à transformer le sol en une sorte de laboratoire qui transforme certaines substances minérales en substances végétales.

Les bois et forêts peuvent être une culture comme toute autre, mais si l'on déboise sans reconstituer, on consomme complètement une des parties de la valeur de ces capitaux.

Les mines et les carrières s'épuisent plus ou moins rapidement. Il en est qui peuvent durer des siècles, il en est d'autres qui s'épuisent en quelques années.

γ) *Les prix des capitaux fonciers et de leurs services.*

339. Les prix des services et des produits des capitaux fonciers s'établissent comme tous les autres prix. Nous avons appris à les déterminer en étudiant l'équilibre économique.

Il s'agit maintenant d'établir les prix des capitaux mêmes.

340. Pour cela il n'y a qu'une chose à faire, c'est de capitaliser le produit net de ces capitaux, en tenant compte naturellement des éventualités futures qui peuvent se produire.

341. Pour les villes qui se développent, on tiendra compte, autant que faire se peut, de l'augmentation de valeur qu'acquerront les terrains dans ces villes. Pour les terres agricoles, il y aura lieu de tenir compte de la possibilité de la concurrence des produits étrangers. Pour les bois et forêts il faut compter généralement sur la valeur seule du bois, le terrain nu qui reste ayant peu de valeur. Pour les mines et les carrières il faut tâcher d'évaluer ce qu'on extraira. Cela est souvent fort difficile, surtout pour certaines mines métallurgiques telles que les mines de plomb, d'étain, de zinc, d'argent, d'or, etc. Il faut alors de fortes primes d'assurance et d'amortissement pour tenir compte de l'incertitude de ces calculs. C'est ce qui explique comment le rendement de ces mines est en apparence assez élevé.

342. On a voulu déterminer d'une autre manière la valeur des capitaux fonciers agricoles, c'est-à-dire qu'on a voulu tenir compte des capitaux mobiliers incorporés, comme on dit, à la terre.

343. M. Paul Leroy Beaulieu dit : « On peut concevoir le prix de vente, dans la généralité des cas, comme l'indemnité pour toutes les dépenses antérieures dans la mesure où celles-ci ont une utilité durable ». (**P. Leroy-Beaulieu**. — *Traité théorique et pratique d'économie politique, V, I.*)

344. Il y a dans cette phrase un pléonasme évident. On paie l'indemnité pour les dépenses antérieures ; ou bien l'on paie l'utilité qu'elles ont et, dans ce cas, on ne se soucie pas de leur montant.

345. Dans la réalité c'est ce dernier cas qui a lieu. Personne, en achetant une terre, ne fait le compte

de ce qu'ont pu y dépenser ses possesseurs depuis un temps plus ou moins éloigné. On prend seulement en considération ce qu'on peut tirer de la terre dans l'état où on l'achète.

346. Le prix des terres s'établit donc uniquement en considérant leur état actuel quel qu'il soit et quelle que soit son origine, que l'on ait dépensé beaucoup, peu ou rien sur cette terre, cela est le dernier souci de l'acheteur.

347. La théorie qui fait dépendre le prix des terres agricoles des dépenses qu'on a faites sur ces terres tire son origine d'une des très nombreuses erreurs qui ont cours en économie politique. L'erreur consiste en ce que l'on croit que le prix de vente des terres peut se déterminer par le coût de production (64 et suiv.).

348. Voici un terrain vierge, on le défriche, on l'enclôt, on le draîne, on y trace des routes, on y construit des bâtiments pour l'exploitation agricole, que vaudra-t-il ? Il faut répondre que les éléments donnés ne permettent pas de résoudre ce problème.

349. Au lieu de cela, on a cru pouvoir répondre que le prix du terrain serait égal à ce que l'on a dépensé pour le mettre en culture, aux capitaux que l'on y a incorporés.

350. Cette réponse, qui renferme une très grave erreur, a un but spécial ; elle tend à justifier l'existence de la **rente** (360).

351. On accusait les propriétaires fonciers de se faire payer les qualités naturelles du sol qui appartiennent à tous : on répond que ces qualités ne sont

pas payées, que ce que l'on paye c'est seulement les capitaux et le travail dépensés sur la terre.

352. La considération des capitaux fonciers agricoles n'est pas étrangère non plus à la célèbre théorie qu'on trouve dans plusieurs traités d'économie politique et qui divise en trois les agents de la production : la **Nature**, le **Capital** et le **Travail**.

353. Sur une terre donnée on fait certaines dépenses de capitaux mobiliers et de travail, et grâce au concours de la *Nature* on obtient le blé.

354. D'interminables discussions ont eu lieu là-dessus pour savoir si ce concours de la *Nature* était gratuit ou onéreux, et dans le cas où il était onéreux pour savoir qui touchait le salaire dû à la *Nature*. On ne comprend pas pourquoi on met d'une part le travail de l'homme et de l'autre la *Nature* dans la production du blé.

355. Ces distinctions ne correspondent à rien de réel. Il est certain que pour avoir du blé, il faut avoir une terre, de l'épargne et que des hommes travaillent cette terre. Ces éléments sont tous également naturels et il est impossible de dire quel part revient à chacun, pas plus qu'il n'est possible de dire quelle part revient au bélier et quelle part revient à la brebis dans l'agneau qui est leur produit.

356. Ce n'est d'ailleurs que par une classification des plus imparfaites que nous avons ainsi divisé en trois les éléments nécessaires pour produire le blé. En réatité, il y en a une infinité ; la semence, la charrue, les bœufs, le soleil, la pluie, la sécurité de l'homme et de sa propriété, les connaissances de

l'art agricole, les amendements du sol, etc... Tous ces éléments concourent à la production, sans qu'on puisse le moins du monde séparer la part qui revient à chacun d'eux dans le produit, et même, à vrai dire, ces termes n'ont guère de sens.

357. Quant à la part du prix que touchent chacun des possesseurs des différents agents de la production, elle ne peut se déterminer que par la théorie générale de l'équilibre économique. Elle dépend de tous les autres prix, de toutes les autres circonstances du phénomène économique, y compris l'organisation sociale. Du moment que les biens fonciers sont appropriés, ils ont sur le marché un prix comme en ont tous les autres capitaux.

358. Les prix des terres ont éprouvés des variations très considérables à travers les âges. Ils ont tantôt augmenté, tantôt diminué. Pendant une période donnée, l'augmentation peut avoir été plus considérable ou moindre que les dépenses qu'on a faites sur la terre. Il n'y a pas de règles absolues à donner à cet égard.

359. Il faut avoir recours aux données de l'histoire pour se faire une idée de la variation des prix des terres. On observe, un peu dans tous les pays, que ces prix ne varient pas d'une manière continue dans un sens ou dans l'autre, bien qu'en général, pour les pays civilisés, ils ont certainement augmenté considérablement en ces derniers siècles.

δ) *La rente des capitaux fonciers.*

360. Les capitaux fonciers présentent encore de grandes différences par rapport à la manière dont on peut en augmenter la quantité.

361. La population peut croître considérablement, la somme des capitaux mobiliers plus considérablement encore, les capitaux fonciers d'un pays donné demeurent à peu près constants comme quantité.

A la rigueur, on peut y faire quelques additions en desséchant les marais et les étangs, en empiétant sur les fleuves et la mer, en transportant de la terre végétale sur des rochers abruptes, mais, au fond, ces additions ne sont pas très importantes.

362. Il s'en suit que, la quantité des capitaux fonciers demeurant constante, tandis que croissent les quantités des capitaux personnels et mobiliers, le prix des capitaux fonciers a une tendance à la hausse dans une société qui progresse.

363. Le loyer net rapporté par la plus-value acquise par les capitaux fonciers s'appelle **rente foncière**.

364. La rente foncière est un cas particulier d'un phénomène général. Tout capital peut jouir, dans le passage d'un état d'équilibre à l'autre, d'une plus-value, ou peut être sujet à une moins-value par rapport aux prix des autres capitaux.

Le loyer net rapporté par la plus-value s'appelle **rente acquise positive** et la perte de loyer net faite par le propriétaire du capital, à cause de la moins-value, s'appelle **rente acquise négative**.

365. Plusieurs auteurs, entre autres M. le Prof. Léon Walras, affirment que, dans une société qui progresse, la hausse du prix des capitaux fonciers doit nécessairement se produire.

366. Cette théorie est trop absolue en ce qu'elle

ne tient pas compte de la concurrence des capitaux fonciers étrangers, facilitée par le progrès des moyens de transport.

367. Il est de fait que, contrairement à cette théorie absolue, l'abolition des droits sur les céréales en Angleterre a fait diminuer le prix d'un grand nombre de terres à blé. On répond, il est vrai, que par la suite des siècles cette valeur augmentera de nouveau ; mais c'est là un événement des plus incertain et nul ne sait ce qu'il en sera de l'Angleterre quand, par exemple, ses mines de charbon seront épuisées.

368. L'histoire économique nous indique que le mouvement des prix des terres bien loin d'avoir lieu seulement en un sens présente des hauts et des bas fort considérables. (Vicomte d'Avenel. — *Histoire économique de la propriété, des salaires, des denrées, V. I.*)

369. Cette constatation doit nous mettre en garde contre les conclusions hâtives que l'on pourrait tirer de la hausse des prix des capitaux fonciers à notre époque.

370. Il est des personnes qui croient que cette hausse continuera indéfiniment et que la période de prospérité traversée pendant le XIXme siècle continuera sans jamais avoir un moment d'arrêt. Nos contrées ont déjà vu souvent des époques de grande prospérité suivies de périodes de crises et rien n'indique que cette marche ondulée du phénomène économique doive prendre fin actuellement et faire place à une marche indéfiniment progressive. Il y a des oscillations dont la période ne dépasse pas quel-

ques années. Il y en a d'autres dont la période est énormément plus longue et qui atteint et dépasse un siècle.

371. Ces réserves étant faites, il faut reconnaître qu'en général, surtout pour les peuples civilisés, les terres ont une tendance à augmenter de prix.

C'est ce qui explique comment elles donnent un intérêt qui est souvent fort bas. C'est qu'il faut y ajouter une certaine somme qui représente l'augmentation présumée de la valeur du sol. C'est une prime négative d'amortissement. Une terre qui ne rend en apparence que le 2 ½ % peut rendre en réalité le 5 % si l'on tient compte de l'accroissement de sa valeur d'année en année.

372. Dans les villes qui prospèrent, le sol, sur lequel on n'a pas encore bâti, ne rend rien en apparence et en réalité son achat peut constituer une excellente spéculation grâce à l'augmentation de sa valeur.

373. Ce caractère n'appartient pas exclusivement aux capitaux fonciers, d'autres biens économiques le possèdent aussi, par exemple les objets d'art et d'antiquité. Certains d'entre eux, achetés à vil prix, ont été ensuite revendus très cher.

374. Il faut ajouter que la possession du sol en certains pays procure des avantages sociaux et politiques dont l'acquéreur tient compte.

ε) *La théorie de la rente de Ricardo.*

375. Pour montrer l'existence de la *rente foncière*, Ricardo donne l'exemple suivant (*Principes d'Economie politique, chap. II, p. 43*). Supposons que des terrains numéros *1*, *2*, *3* rendent moyen-

nant l'emploi d'un même capital et d'un même travail un produit net de 100, 90, 80 *quarters* de blé. Dans un pays neuf, où il y a quantité de terrains fertiles, par rapport à la population, et où par conséquent il suffit de cultiver les terres numéro *1*, on ne paye pas de fermage, il n'y a pas de rente. Aussitôt que l'augmentation de la population sera devenue telle qu'on soit obligé de cultiver les terres numéro *2*, la rente apparaîtra pour les terres numéro 1 et sera égale à la différence entre 100 et 90 *quarters*, c'est-à-dire à 10 *quarters*. Que ce soit le propriétaire ou une autre personne qui cultive les terres numéro *1*, ces dix *quarters* en constitueront toujours la rente, puisque le cultivateur des terres numéro *2* obtiendrait le même résultat en employant la même quantité de travail et de capital, soit qu'il cultivât les terres numéro *1*, en payant 10 quarters de blé de rente, soit qu'il continuât à cultiver les terres numéro *2* sans payer de loyer.

376. Par le fait « que le blé a exigé pour sa production le plus de travail, règle le prix des grains », Ricardo conclut que la rente ne fait pas partie du coût de production (*Principes d'Ec. pol.*, *ibid.*).

377. Notons d'abord que pour prouver l'existence de la rente, la considération de terres de fertilité décroissante est inutile, car la rente peut exister pour tous les domaines. Mais cette hypothèse s'imposait à Ricardo pour mettre d'accord les faits avec sa théorie de la valeur qui admet que le prix de vente est déterminé par le coût de production et que ce dernier dépend uniquement du travail.

378. Pour que la rente ne fasse pas partie du coût de production, il faut que toutes les hypothèses de Ricardo soient vérifiées et il faut en outre que le consommateur ne soit pas en même temps le propriétaire foncier et le cultivateur (**V. Pareto**, *Manuale d'Economia politica*, *p. 324*).

ζ) *Les systèmes de tenure.*

379. En étudiant la production, en général. nous avons vu qu'il faut distinguer les possesseurs des différents capitaux et l'entrepreneur qui loue les services de ces capitaux. Nous n'avons pas manqué de faire observer que cette séparation abstraite peut se réaliser plus ou moins bien en pratique et que l'entrepreneur concret est toujours possesseur d'une quantité plus ou moins grande de capitaux et qu'il peut arriver qu'un même individu soit à la fois l'entrepreneur et le possesseur de tous les capitaux employés dans l'entreprise.

380. Dans le cas particulier des capitaux fonciers, l'entrepreneur se nomme *fermier*. Il loue une terre, paie des salaires à des ouvriers et vend les produits. Il met dans l'entreprise son travail de direction ; en outre, il est assez généralement le propriétaire des capitaux mobiliers qu'il emploie dans l'entreprise.

381. Dans l'industrie, les sociétés anonymes ont généralement à côté de leur capital-action une somme assez considérable d'obligations. Les entrepreneurs privés recourent plus largement au crédit, et, en somme, une partie considérable du capital mobilier employé par l'entrepreneur ne lui appartient pas. L'entreprise, ainsi organisée, est la forme

qui prédomine dans la grande industrie moderne. Il n'en est pas de même dans l'agriculture.

382. Le fermage est loin d'être d'un usage général : beaucoup de personnes possèdent le sol qu'elles cultivent. Il existe aussi des sortes d'associations coopératives entre les propriétaires du sol et les travailleurs. On trouve encore ici et là des restes de propriété collective ou de propriété familiale.

383. Ces différentes organisations, ou **tenures**, peuvent être considérées aux points de vue économique, social et politique. C'est le premier qui doit principalement nous occuper ici.

384. On s'est demandé qu'elle était, pour la production agricole, la meilleure des tenures.

Le problème est ainsi mal posé, car on suppose *à priori* qu'il existe une organisation meilleure que les autres, ce qui est loin d'être prouvé. En réalité, les faits font voir que telle organisation qui donne de bons résultats en certaines circonstances, échoue en d'autres.

385. Le problème doit donc être posé différemment et nous devons nous demander quelle est l'organisation qui s'adapte le mieux à des circonstances données.

386. Ces considérations sont générales. C'est pour les avoir oubliées que beaucoup d'auteurs sont tombés dans l'erreur et que bien des prévisions, telles que celle de la disparition, à brève échéance de la petite industrie, se sont trouvés démenties par les faits.

387. Les entreprises sont comme les êtres vivants, il faut qu'elles soient adaptées à l'ambiant où

elles vivent, et, en outre, il existe pour chaque entreprise un certain volume qui donne le maximum d'effet utile.

388. Les auteurs anglais de la fin du XVIIIme siècle et de la première moitié du XIXme, étendant à toutes les contrées l'expérience qu'ils avaient acquise dans leur propre pays, sont décidément favorable au système du *fermage* et condamnent sans appel le *métayage*. Il ne leur vient même pas à l'idée qu'il pourrait bien y avoir quelques différences entre les systèmes culturaux qui conviennent aux terres à blé et aux prairies de l'Angleterre et à ceux qui conviennent aux terres plantées en vignes et en oliviers des bords de la Méditerranée.

389. Il est vrai que les auteurs du continent qui contredisent les auteurs anglais ne donnent guère de meilleures raisons que leurs adversaires. A des raisons économiques erronées, ils opposent des raisons sentimentales tout aussi fausses.

390. Adam Smith voit d'une manière très simple l'évolution des tenures. D'abord, ce sont les esclaves et les serfs qui cultivent le sol, viennent ensuite les métayers et enfin les fermiers. Cet auteur dit : « Un serf affranchi auquel on permettait de rester en possession de la terre qu'il cultivait, n'ayant pas de capital en propre, ne pouvait exploiter que par le moyen de celui que le propriétaire lui avançait et, par conséquent, il dut être ce qu'on appelle en France un métayer. A cette espèce de tenancier succèdent, quoique lentement et par degrés, les fermiers, proprement dits, qui firent valoir la terre avec leur propre capital, en payant au propriétaire une rente

fixe » (*Recherches sur la nature et la cause de la richesse des nations*, V. I, p. 68-69).

391. En ces observations, Adam Smith est un précurseur des auteurs qui emploient la méthode dite *historique*, et nous avons ici un bon exemple des erreurs auxquelles peut conduire cette méthode quand on en fait usage sans les ménagements nécessaires. Le métayage paraît être condamné sans appel par le seul fait qu'il se trouve être, ou du moins qu'on affirme qu'il est, un chaînon intermédiaire entre le servage et le fermage. Pourtant ce mode d'exploitation des terres a continué jusqu'à nos jours et il paraît bien être celui qui s'adapte le mieux à certaines circonstances déterminées.

392. Arthur Yung, dans ses lettres écrites d'Italie, a cru constater la pauvreté des métayers par le fait qu'ils doivent toujours à leurs propriétaires les semences et les denrées alimentaires. Même les métayers des environs de Florence qui, de tout temps, ont été considérés comme jouissant d'une situation privilégiée, ne trouvent grâce à ses yeux. Pour Arthur Yung, il est absurde de croire que des métayers occupant une ferme cultivée par une paire de bœufs puissent vivre à leur aise.

393. Cet auteur ne s'occupe pas de ce qui est, mais de ce qui doit être, et c'est par raison démonstrative qu'il prouve la pauvreté des métayers.

Un homme occupant une ferme anglaise, consistant en terres arables et en prairies, ne pourrait pas vivre à son aise sur un espace cultivé par une paire de bœufs : donc un homme occupant une terre plantée en vignes et en oliviers ne doit pas pouvoir

y vivre non plus; et il ne vient pas à l'idée de cet agronome anglais que pour la culture de l'olivier, la charrue est parfaitement inutile et qu'on ne l'emploie guère en bien des endroits pour la vigne.

394. Cet exemple est assez important pour la théorie qui nous occupe et il a une portée générale en nous faisant connaître la source de bien des erreurs au sujet de l'organisation de la production.

395. Un point fort important est de savoir sur lequel des co-partageants d'une production quelconque retombe la charge de l'assurance des risques de cette industrie. A première vue, il peut paraître que cela est tout à fait indifférent.

396. A cette assurance correspond une certaine prime. Si elle est payée au travailleur sous forme d'un salaire plus élevé, il peut se charger de l'assurance. Si c'est le propriétaire qui reçoit la prime, il se charge de l'assurance, et les résultats, en définitive, sont les mêmes.

397. Cette conclusion est erronée, car il faut tenir compte de ce que toute opération aléatoire ne convient qu'aux possesseurs de forts capitaux.

398. Pour certaines cultures, le fermier est le possesseur de forts capitaux mobiliers, il est souvent plus riche que les propriétaires dont il loue les terres, surtout, il a à sa disposition de l'argent comptant.

En ce cas, il est utile qu'il se charge de l'aléa de l'entreprise et c'est ce qui arrive, lorsque un fermage fixe, en argent, est stipulé.

399. Mais, exactement pour le même motif, lorsque pour d'autres cultures, ce fermier capitaliste

n'existe pas, lorsque le propriétaire traite directement avec le paysan qui cultive le sol, il est utile que le propriétaire, qui est le seul des deux pouvant avoir une certaine somme de capitaux mobiliers, prenne à sa charge une part assez considérable des risques de l'entreprise.

400. Dans le métayage, lorsque les produits sont partagés par moitié, il semble que les risques soient aussi supportés par parties égales par le propriétaire et le cultivateur. Il n'en est rien, et le propriétaire peut en supporter plus ou moins selon les dispositions accessoires du contrat de métayage.

401. Le même terme sert ainsi à désigner des choses différentes, et le métayage en Toscane et en Romagne diffère essentiellement du métayage de l'Italie méridionale. C'est parce que les risques en Toscane et en Romagne retombent principalement sur le propriétaire, que ce système de tenure donne d'excellents résutats, dans les circonstances, bien entendu, où il peut être appliqué.

402. Il faut diviser les risques et laisser autant que possible aux possesseurs des capitaux mobiliers les risques de la moius-value ou de la perte de ces capitaux confiés au sol.

La plupart des crises agraires sont en partie provoquées par l'abus du crédit hypothécaire.

403. Si les propriétaires du sol ou les travailleurs courent ces risques, tous les faits, non seulement du présent, mais encore du passé, nous font voir qu'il en résulte des inconvénients très graves.

404. L'enquête de 1882 en France, a fait connaître que la culture directe portait sur le 60 °/₀ de la

superficie totale cultivée, le fermage sur 27 °/₀ et le métayage sur 13 °/₀. La crise agricole paraît avoir agrandi, aux dépens du fermage, le domaine du métayage qui auparavant tendait à décroître.

405. En Allemagne, en Italie, en Belgique le faire-valoir-direct porte comme en France sur une fraction considérable de la superficie cultivée.

η) *Répartition de la propriété foncière.*

406. La question de la répartition de la terre entre la grande et la petite propriété est une des plus controversées et, il faut ajouter, des plus obscures, et cela parce qu'elle est mal posée.

407. Il y a d'abord lieu de distinguer entre l'exploitation et la propriété. Une grande propriété peut être formée de petites exploitations. Elle peut être aussi divisée en un certain nombre de fermes d'une étendue moyenne.

408. Dans l'industrie, on observe sur une large échelle le phénomène inverse, c'est-à-dire que des grandes exploitations appartiennent à une foule de petits propriétaires. Cela est dû principalement au développement des sociétés anonymes dont les actions, souvent de petite coupure, sont réparties dans toutes les couches sociales.

409. Dans l'agriculture, l'exploitation par des sociétés anonymes demeure une très rare exception et, en général, on peut dire que l'on a souvent des petites exploitations de grandes propriétés, mais non des grandes exploitations de petites propriétés.

410. D'autre part, la propriété familiale, qui tend à se restreindre dans l'industrie, se maintient encore sous quelques formes dans l'agriculture. Souvent la

culture de petits lopins de terre est un accessoire pour les ouvriers employés dans l'industrie.

411. De là une source de graves erreurs pour interpréter les chiffres de la statistique selon qu'on considère ces personnes comme des agriculteurs ou comme des ouvriers. Une autre erreur assez commune est celle qui confond le nombre des côtes foncières avec le nombre des propriétaires.

412. De tout temps, on a entendu des déclamations sur la concentration de la propriété et la disparition des petits propriétaires. Si elles étaient fondées, il y a longtemps que les petits propriétaires devraient être devenus aussi rares que des animaux antédiluviens. Or, il n'en est rien et les statistiques font connaître qu'il en existe un nombre fort respectable.

413. C'est un lien commun de parler de la concentration de la propriété foncière aux temps de l'empire romain et, certes, il y a du vrai en cela; mais il y a parfois aussi de l'exagération. (**Prof**r **G. Salvioli.** *Sulla distribuzione della proprietà fondiaira.*)

414. En 1864, Karl Marx, dans son discours d'inauguration de l'*Association internationale des travailleurs*, après avoir observé que la concentration de la grande propriété avait augmenté de 1851 à 1861 de 11 %, concluait : « Si la réunion de toute la propriété foncière entre les mains d'un petit nombre de personnes, devait progresser dans cette proportion, la question agraire serait certainement très simplifiée ».

415. Or maintenant, même Kautsky, le fidèle dis-

ciple et successeur de Marx, est obligé de convenir que cette simplification ne s'est réalisée ni au point de vue de la concentration, proprement dite, de la propriété, ni au point de vue de l'exploitation. Les grandes exploitations agricoles — dit-il — ne gagnent que lentement du terrain, par endroits même en perdent.

416. Werner Sombart observe à ce sujet que « la théorie marxiste de l'évolution qui suppose l'accroissement de la grande exploitation, la prolétarisation des masses, qui déduit de cette évolution, comme nécessaire, le socialisme, cette théorie n'est claire que pour l'évolution industrielle ».

417. Werner Sombart se trompe. La théorie de Marx n'est pas si claire qu'il le pense pour l'évolution industrielle. A côté de la grande industrie vit et prospère la petite exploitation et on observe que la petite industrie, dans certains domaines, se développe au dépens de la grande.

418. Ce phénomène ne présente rien d'exceptionnel. Pour chaque entreprise industrielle ou agricole existe un maximum d'effet utile déterminé à la fois par les conditions économiques et techniques de la production. Quand on admet que la petite industrie, la petite exploitation agricole doivent fatalement céder la place aux grandes exploitations, on part de l'hypothèse que l'évolution des conditions techniques et économiques de la production a lieu dans un sens bien déterminé, c'est-à-dire que le volume des entreprises doit nécessairement augmenter. Or, rien ne nous autorise à admettre une pareille hypothèse.

419. Du XIIIme au XVIme siècle, l'Angleterre avait à peu près le monopole de la production de la laine en Europe. La production se spécialisait et les petites fermes s'aggloméraient en des grandes. Les auteurs contemporains sont pleins de doléances à cet égard.

Thomas More disait, et tout le monde après lui a répété : « Les brebis qui autrefois étaient si douces et sobres, sont devenues maintenant tellement féroces et rapaces, qu'elles dévorent les hommes, les champs, les maisons et les bourgs ». De nouveau, au XVIIIme siècle, l'avènement de la grande culture intensive, donne lieu à un phénomène analogue. (**Ashley**. *Histoire des doctrines économiques de l'Angleterre*. Vol. II).

Enfin au XIXme siècle, la libre importation des céréales a encore une fois l'effet de modifier la nature de bien des exploitations agricoles et des terres de labour deviennent des pâturages. Le gouvernement anglais, qui avait depuis longtemps condamné avec une sévérité égale la petite culture et la petite propriété, a fait beaucoup d'efforts pour multiplier le nombre des petits propriétaires et pour permettre aussi aux artisans d'obtenir en propriété ou en location un lopin de terre (Lois de 1887 et du 27 juin 1892).

Des phénomènes semblables s'observent dans les autres pays.

420. En conclusion, soit que l'on considère la propriété foncière au point de vue de l'étendue, soit que l'on tienne uniquement compte des revenus, soit que l'on se borne au mode de tenure, on ne sau-

rait pas constater une tendance bien marquée à la concentration des propriétés rurales.

421. Ce qui tend à disparaître, c'est le type du propriétaire agriculteur tirant du sol tout ce qu'il consomme.

422. Le vieux Caton enseignait que le bon agriculteur doit être vendeur, non acheteur. Cela a été la règle pendant tout le moyen-âge et en plusieurs pays à des époques plus récentes. Ce n'est que là où le progrès agricole a été considérable que la division du travail est apparue et la production s'est spécialisée.

ε) *Les formes juridiques de la propriété foncière.*

423. On a beaucoup discuté pour savoir quelle est la meilleure forme de propriété rurale. C'est-à-dire si elle doit être collective, familiale ou individuelle.

424. Le problème, comme d'habitude, a été mal posé. Au lieu de se demander quelle est la forme ou quelles sont les formes de propriété qui assurent le maximum d'ophélimité à l'individu et à la société, on a cherché quelle forme avait la propriété à l'origine des sociétés humaines, quelle forme elle a aujourd'hui et quelle forme elle acquerra dans un avenir plus ou moins prochain.

425. On a confondu ainsi deux problèmes différents, un problème historique et un problème économique, dont la solution, dans l'état actuel de la science, présente de graves difficultés, si elle n'est pas impossible.

426. Aujourd'hui la propriété individuelle a la prévalence, mais on trouve aussi la propriété nationale, communale et quelques restes de propriété familiale.

L'organisation de la production.

α) *L'évolution de la production.*

427. L'organisation de la production aurait traversé, selon Rodbertus et Karl Bücher, les phases suivantes :

Première phase : Industrie domestique (*Hausfleiss*). L'échange n'existe pas (*tauschlose Wirtschaft*). La famille produit tout ce qu'elle consomme. Dans cette organisation l'entrepreneur, le producteur et le consommateur ne sont pas séparés.

Seconde phase : Achat de travail (*Lohnwerk*). L'ouvrier libre vend son travail au chef de famille. Dans cette phase le producteur est séparé du consommateur.

Troisième phase : Métiers (*Handwerk*). L'individu combine pour la production ses services personnels et tout ou partie des services de ses capitaux mobiliers et vend les produits. L'entrepreneur et le producteur se séparent du consommateur.

Quatrième phase : Industrie à domicile (*Hausindustrie*). Le producteur travaille à domicile. Il est séparé de l'entrepreneur et du consommateur.

Cinquième phase : Industrie moderne ou Economie nationale (*Volkswirtschaft*). Les producteurs travaillent dans un même local, la *fabrique*, pour le marché.

428. La conception des deux historiens allemands peut être acceptée et adoptée comme une simple classification des différents types de l'organisation

de la production caractérisés par une division du travail plus ou moins profonde ; mais il serait absurde d'admettre *sic et simpliciter* que la production a évolué à travers le temps et l'espace en reproduisant graduellement les phases sus-indiquées.

429. L'organisation de la production dans l'antiquité, contrairement aux affirmations de Rodbertus et Bücher, n'a pas été exclusivement familiale. L'ancien Orient (2400-2100 a. J. C.) a possédé un commerce et une industrie très développés et les métaux précieux comme moyen d'échange. Dans l'antiquité héroïque et classique on rencontre à côté de l'industrie domestique, les ouvriers libres, les artisans, les commerçants, les brocanteurs, etc. [1]

430. De nos jours, avec le développement du machinisme, la forme prédominante est l'industrie. Les autres formes subsistent encore en partie et rien n'indique que la grande division du travail, qui caractérise notre époque, s'étendra toujours plus.

β) *La division du travail.*

431. L'extension que peut atteindre la division du travail dépend principalement de deux circonstances, la forme d'organisation de la production et le volume de l'entreprise.

Dans la grande industrie où les machines jouent le rôle principal, le plus grand nombre d'ouvriers — contrairement à ce qu'on observe dans la petite et moyenne industrie — ne font plus qu'accomplir le même acte et la même besogne. Le même fait a

(429) [1] E. Mayer. — *L'evoluzione economica dell' antichità. — Biblioteca di Storia Economica, V. II. p, p. — Milano, Società editrice libraria.*

lieu pour les entreprises. Un produit, avant qu'il soit mis à la portée du consommateur, traverse une série plus ou moins étendue d'entreprises qui le transforment matériellement et économiquement. Au fur et à mesure que la division du travail augmente, les fonctions accomplies par les individus et les entreprises se différencient de plus en plus, et la dépendance des uns des autres devient toujours plus étroite et plus intense.

γ) *Les différents modes de rémunération du travail.*

432. Notre époque ne connaît plus l'esclavage et le servage qui est une des caractéristiques prédominantes de l'antiquité classique et du moyen âge. Aujourd'hui, nous ne connaissons que des travailleurs libres, qui vendent leurs services personnels à des entrepreneurs qui les combinent pour la production avec les services des deux autres espèces de capitaux.

433. On appelle **salaire** le loyer des capitaux personnels ou le prix de leurs services.

Le taux du loyer net des capitaux personnels se détermine avec toutes les autres inconnues du problème de l'équilibre économique. A l'état d'équilibre de la libre concurrence, il est égal au taux du loyer net des autres capitaux.

434. Cette égalité, que nous avons établie en économie pure, semble se trouver en désaccord avec les faits.

En effet, le salaire des ouvriers, considéré à un moment donné — déduction faite des primes d'assurance et d'amortissement — n'est pas le même pour

tous. Il varie avec les différentes branches de la production. Dans chaque branche, les ouvriers sont divisés en catégories à chacune desquelles est alloué un salaire différent.

435. Cette contradiction entre la théorie pure et le phénomène réel n'est qu'apparente. En théorie, nous avons considéré les trois espèces de capitaux comme constituant chacune une masse homogène.

Les capitaux personnels de même que les capitaux mobiliers et fonciers se séparent en classes bien distinctes dont les services de chacune ont généralement un prix différent.

436. On s'est demandé quel était le meilleur système de rémunération du travail, c'est-à-dire on s'est demandé si l'ouvrier doit être payé d'après le temps qu'il est employé (*travail au temps*) ou d'après la quantité de travail produite (*travail aux pièces*).

On s'est demandé aussi si le salaire ne doit pas varier suivant le degré de prospérité de l'entreprise (*échelle mobile*), si l'ouvrier ne doit pas participer aux bénéfices de l'entreprise (*participation aux bénéfices*).

437. Le problème est ainsi mal posé. On ne peut pas établir *a priori* quel est le meilleur système de rémunération, car un système qui donne de bons résultats en certaines circonstances échoue en d'autres. M. André Liesse observe fort bien, dans son livre *Le Travail,* qu'il faut tenir compte de la nature du travail qui ne permet pas toujours à ceux qui l'exécutent d'adopter l'un ou l'autre système de rémunération, travail au temps, travail aux pièces.

δ) *Salaires à primes.*

438. Ce système consiste à faire varier le salaire suivant : α) la quantité et la qualité des pièces produites ; β) la quantité des pièces produites et le temps employé à leur production.

438-α) Un homme fait dans sa journée 20 pièces qui lui sont payées 0 fr. 75 soit 15 francs. S'il en fournit moins le prix tombera à 0 fr. 60. S'il fait les 20 pièces, mais si quelques-unes sont défectueuses, le prix de toutes s'abaissera à 0 fr. 50.

438-β)[1] Un ouvrier travaille 44 heures à 0 fr. 80 l'heure et produit 60 pièces évaluées à 1 fr. la pièce. Le salaire de cet ouvrier est 0 fr. 80 × 44 = 35 fr. 20. La prime qui lui revient est ainsi calculée :

Heures passées : 44 ; prix de l'heure 80 c.	35.20
Nombre des pièces achevées : 60 ; prix de la pièce : 1 fr.	60.—
Différence.	24.80
Prime à toucher de 50 %.	12.40

ε) *La participation aux bénéfices.*

439. Dans ce système, le salaire se compose de deux parties, l'une fixe (salaire proprement dit), l'autre variable suivant le bénéfice réalisé par l'entreprise (participation aux bénéfices).

Ce système part de l'idée erronée que les entreprises doivent nécessairement réaliser des bénéfices, ce qui est loin d'être prouvé.

Ce qu'on sait d'une manière générale, c'est que

(438-β) [1] Les deux exemples ont été empruntés à M. *Yves Guyot, La Science Economique. — Paris, Librairie C. Reinwald, 1907.*

certaines entreprises font des bénéfices et d'autres font des pertes. Et il semble que les bénéfices réalisés par les unes compensent à peu près les pertes subies par les autres.

Une étude publiée dans le journal financier *Moniteur des intérêts matériels*, résumée par M. Pareto, dans son *Manuale d'Ec. Pol.* semble confirmer cette proposition.

Une difficulté pratique que présente l'application de ce système consiste précisément dans l'appréciation des bénéfices.

Si les ouvriers s'en tiennent à l'appréciation de l'entrepreneur, la difficulté est en grande partie écartée. Mais il en est autrement s'ils sont admis à apprécier les résultats de l'entreprise.

Cette immixtion des ouvriers dans l'administration de l'entreprise n'est pas sans danger, car elle peut constituer une entrave considérable à la liberté d'action et de jugement de l'entrepreneur, les deux éléments principaux desquels dépend la bonne réussite de l'entreprise.

Cependant il ne faut pas condamner absolument ce système. Rappelons qu'en certains cas il a donné d'excellents résultats. Mais n'oublions pas que ce qui convient dans certaines branches de la production, a des mauvais effets en d'autres.

Le système de la participation aux bénéfices a été appliquée avec plein succès pour la première fois en France par Leclaire, entrepreneur de peinture en bâtiments. Les houillères de MM. Briggs en Ecosse, la maison de pianos Bord et d'autres sociétés industrielles, après en avoir fait l'essai, ont été obligées d'y renoncer.

ζ) *L'échelle mobile.*

440. Ce système consiste à régler les salaires suivant le prix du produit. En d'autres termes, on établit une échelle de salaires comportant des prix plus ou moins élevés selon que le prix du produit est plus ou moins haut.

Certaines associations ouvrières combattent, avec raison, ce système. Il n'existe pas, en effet, entre le prix du produit et le salaire une corrélation si simple que celle établie par l'échelle mobile. Le prix du produit peut hausser ou baisser sans que l'équilibre dérangé par cette hausse ou cette baisse se rétablisse nécessairement par une hausse ou une baisse correspondante des salaires.

L'expérience prouve le bien-fondé de cette observation. Les prix de la plus grande partie des produits industriels ont baissé et les salaires sont allés en augmentant.

Le système de l'échelle mobile serait parfait si le prix de vente d'un produit était déterminé par son coût de production et si ce dernier dépendait uniquement du travail. Nous avons examiné à plusieurs reprises cette erreur. Il est inutile d'y revenir.

Le marchandage semble encore le meilleur système pratique pour la détermination des prix.

η) *Les sociétés coopératives de production.*

441. Le but de ces sociétés est de supprimer le salaire forfaitaire. Les ouvriers associés produisent pour leur propre compte en assumant naturellement les chances, bonnes ou mauvaises, de l'entreprise.

Ces sociétés, malgré les efforts en leur faveur des

pouvoirs publics, l'aide de bienfaiteurs et le dévouement des apôtres de la coopération, n'ont à peu près jamais réussi.

On s'est demandé la raison de ces échecs et on a cru la trouver dans la difficulté que ces sociétés rencontrent pour se procurer les capitaux mobiliers nécessaires à leur exploitation.

On confond ici l'effet avec la cause. La forme d'organisation de l'entreprise est le dernier souci du prêteur. Ce qu'il veut savoir c'est que l'entreprise à laquelle il fait des avances offre quelques chances de bonne réussite.

La difficulté principale et directe réside dans la discipline et dans la direction que les ouvriers associés n'entendent pas respecter. Ce n'est que contraints que les ouvriers acceptent les ordres de l'entrepreneur et du contre-maître. Mais dès qu'ils se trouvent avec ceux-ci sur le même pied d'égalité ils sont tentés de s'y soustraire.

Quant à la direction, écrit M. Gide, jusqu'à ce jour, elle a complètement fait défaut aux sociétés coopératives.

442. Certains auteurs ne voient dans ces difficultés que des difficultés d'ordre pratique qui pourront être supprimées par le développement moral et intellectuel de l'ouvrier. Ils s'imaginent qu'un jour viendra où toutes les branches de la production seront exploitées par des sociétés coopératives. D'autres auteurs vont à l'extrême opposé et affirment que dans aucun cas les sociétés coopératives de production ne peuvent donner de bons résultats.

443. Nous avons vu un phénomène semblable se

produire à propos des théories se rapportant à l'organisation de la production agricole. La réalité des faits ne se trouve ni dans l'un, ni dans l'autre de ces extrêmes. L'adoption du système coopératif ne peut être préconisé d'une manière absolue et l'on ne peut pas d'une manière tout aussi absolue rejeter entièrement cette forme d'organisation de la production industrielle. Il est des cas, peu nombreux, en vérité, où le système coopératif a donné de bons résultats, il est d'autres cas, plus nombreux, où ce système a complètement échoué. Cela dépend du fait que pour chaque branche de la production existe un mode d'organisation qui donne un maximum d'effet utile et qui ne saurait convenir à l'ensemble de la production.

θ) *Les associations ouvrières.*

444. Les associations ouvrières peuvent affecter deux formes : la forme défensive et la forme offensive.

Elle est défensive quand les ouvriers luttent contre la baisse des salaires imposée par l'entrepreneur ; elle est offensive lorsque les ouvriers réclament et imposent à l'entrepreneur une augmentation de salaires.

Les associations ouvrières acquièrent la forme défensive aux époques de dépression économique et la forme offensive aux époques de prospérité.

445. Ces deux formes d'associations peuvent avoir deux effets distincts : α) des modifications de l'équilibre économique dans les limites de la libre concurrence ; β) des changements des coefficients de fabrication en faveur de la classe ouvrière et des restrictions de la libre concurrence.

446. Dans le cas (445-α), l'association ouvrière aboutit à un résultat économiquement utile, car elle active la concurrence qui est la condition qui assure le maximum d'ophélimité pour l'individu et la société.

Dans le cas (445-β) elle aboutit à une modification dans la distribution de la richesse en faveur de la classe ouvrière, modification qui est nécessairement accompagnée d'une destruction de richesse.

447. De nos jours, les associations ouvrières n'influent pas directement sur les coefficients de fabrication. Elles n'y parviennent que d'une manière indirecte en limitant la concurrence des services des capitaux personnels, soit en raréfiant l'offre de la main-d'œuvre, soit en apportant des changements dans les conditions du travail, horaires, travail aux pièces, travail au temps.

448. Deux autres moyens dont se servent les organisations ouvrières pour limiter la concurrence ou pour empêcher les entrepreneurs à employer les ouvriers à un salaire inférieur à celui fixé par l'association, sont le *boycottage* et le *label.*

449. Le *boycottage* peut prendre deux formes distinctes :

1° Tous les ouvriers syndiqués, sans distinction de métier, s'abstiennent d'acheter les marchandises produites par des entreprises où sont employés des ouvriers non syndiqués, ou des ouvriers qui sont payés à un prix inférieur à celui fixé par l'association.

2° Tous les ouvriers d'un métier font le vide autour de l'entrepreneur qui ne respecte pas les desi-

derata de la classe ouvrière, de façon qu'il ne puisse plus trouver d'ouvriers pour accomplir ses travaux.

450. Le *label* est une estampille que les ouvriers syndiqués mettent sur les produits qu'ils ont fabriqués. C'est un moyen pour mettre en garde les ouvriers syndiqués des autres métiers à ne pas acheter les mêmes marchandises provenant d'ateliers ou d'usines qui recrutent des ouvriers non syndiqués. La phrase imprimée sur les journaux français : « Imprimé par des ouvriers syndiqués », est une espèce de label.

451. Une autre forme de coalition et de résistance préconisée par les anarchistes est celle qu'on appelle du nom de *sabotage*. C'est une coalition faite en vue de livrer aux entrepreneurs les produits mal fabriqués.

ε) *Les grèves.*

452. La grève est la cessation concertée du travail. La grève est partielle ou générale suivant qu'elle s'étend contemporairement à une ou plusieurs branches de la production ou à la production toute entière.

453. On peut encore distinguer les grèves, en grèves ayant un but strictement économique (445), dont les effets sont ceux que nous venons d'indiquer (446), et en grèves dont la cause est absolument étrangère aux rapports économiques existant entre employeurs et employés.

454. Des grèves ont en effet éclaté : 1° pour obliger l'entrepreneur à renvoyer un contre-maître, ou un ingénieur ; 2° pour des questions de salubrité et

de sécurité ; 3° pour des raisons de solidarité ou de sympathie ; 4° pour des questions confessionnelles ou politiques ; 5° pour le simple plaisir de chômer[1].

Le commerce.

455. Le commerce n'est au fond qu'une branche de la production, car celle-ci comprend toutes les opérations qui transforment les biens économiques et les met à la portée des consommateurs.

456. Le commerce transforme les produits dans l'espace et dans le temps, il les divise pour les consommateurs. Cette dernière transformation, cette division des biens économiques parmi les consommateurs, est surtout opérée par le commerce de détail.

457. On peut considérer le commerce entre des collectivités séparées, on a ainsi le cas général qui comprend le commerce international.

α) Le commerce international.

458. Il est certaines marchandises qui ne peuvent pas être produites dans un pays déterminé, il est clair qu'il n'y a pas de choix à faire pour ces marchandises et qu'il faut les tirer des pays qui les produisent. Mais il est d'autres marchandises qui peu-

(454) [1] M. Georges Sorel, dans son remarquable ouvrage « *Réflexions sur la violence* » donne une explication très originale des grèves qui n'ont aucun but économique. Cette explication trouve son fondement dans la théorie de la décadence des élites, illustrée par M. Pareto dans « *Les Systèmes socialistes* ».

vent être produites aussi bien dans un pays déterminé que dans d'autres, et alors se pose le problème de savoir s'il convient à ce pays de les produire ou de se les procurer par l'échange.

456. Pour mieux saisir le phénomène, raisonnons sur un exemple concret. L'Angleterre produit du blé, elle en pourrait produire davantage : au lieu de cela, elle en importe de l'étranger.

460. Dans nos sociétés à économie monétaire, il se présente d'abord sous une forme assez simple. On importe du blé de l'étranger parce qu'il revient, en Angleterre, à un prix moindre que celui du blé qu'on produirait en plus de la production actuelle sur le sol anglais.

461. Cette règle est générale. Tout acheteur entre deux marchandises de qualité égale donne la préférence à celle de prix moindre. Le prix en Angleterre exprime la quantité d'or qu'on donne en échange d'une marchandise.

462. De là, en examinant le problème sous la forme simple qu'il revêt au premier abord, on est porté à conclure que les Anglais qui achètent leur blé à l'étranger, échangent leur or contre ce blé.

463. Quand, au contraire, ils vendent des marchandises produites par leur sol, par exemple, de la houille à l'étranger, ils échangent leurs marchandises contre de l'or étranger.

464. Si nous faisons d'une part la somme de l'or qu'ils donnent, d'autre part la somme qu'ils reçoivent, la différence indiquera combien d'or ils exportent ou importent, on a ainsi une théorie fameuse, connue sous le nom de **balance du commerce**.

β) *La balance du commerce.*

465. Pour juger de cette théorie, il faut la comparer aux faits et voir si elle est d'accord avec eux.

466. Observons d'abord que la manière suivant laquelle nous nous sommes exprimés est au moins inexacte. En effet, nous avons considéré les échanges comme s'ils ne pouvaient avoir lieu qu'au moyen de la monnaie.

467. La moindre observation fait voir que l'or n'intervient que pour une minime partie dans les achats et les ventes qui se liquident en grande partie au moyen des succédanés de la monnaie, lettre de change, chèques, virements de compte, opérations du Clearing-house.

468. Un exemple fera mieux comprendre. Supposons qu'un marchand de charbon de Lausanne achète en Belgique 100 mille tonnes d'anthracite au prix de 40 fr. la tonne. Suivant la théorie de la balance du commerce, ce marchand devrait envoyer en Belgique une somme d'or de quatre millions de francs.

469. Or, il n'en est rien. Le producteur belge de charbon tirera sur le marchand lausannois et vendra sa créance sur le marché belge à un banquier. Le marchand lausannois achètera sur le marché suisse des créances sur Bruxelles pour une somme de 4 millions représentant la valeur des montres, des soieries, du chocolat, de la farine lactée, du lait condensé, fabriqués en Suisse et vendus en Belgique.

470. En opérant ainsi, aucun mouvement d'or n'aura lieu : on échange simplement des créances

que la Suisse possède sur la Belgique et que la Belgique a sur la Suisse.

471. Aucun mouvement d'or n'aurait non plus lieu si la Suisse ne possédait pas des créances directes sur la Belgique.

472. La Suisse exporte ses montres en Russie, son lait condensé, son chocolat en Allemagne, ses soieries aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord. Elle possèdera de ce chef des créances sur ces pays.

La Russie et les Etats-Unis exportent leur blé en Belgique, l'Allemagne son acier. Ces pays sont de ce chef créanciers de la Belgique.

473. Un simple virement de compte ou un échange de créances remplacera le transport coûteux et inutile de l'or.

474. Le commerçant lausannois achètera donc sur le marché suisse du papier sur St-Pétersbourg, Berlin, New-York et en transmettra la propriété aux débiteurs belges des producteurs russes et américains et des fabricants allemands.

Les Belges échangeront leurs titres de crédit sur la Russie, l'Amérique et l'Allemagne contre les titres de crédit que ces pays possèdent sur la Belgique et les comptes se trouveront ainsi balancés sans le moindre mouvement de numéraire. Des *arbitrages* de place à place remplacent le mouvement coûteux de l'or.

475. Si les comptes ne se balancent pas exactement, si une différence existe, il semble que l'intervention de l'or est indispensable pour solder cette différence.

476. En effet, si la théorie de la balance du com-

merce était exacte, on devrait conclure que tout excédant d'exportation amène un courant d'or dans lespays exportateurs, et vice versa, que tout excédant d'importation est suivi d'une exportation d'or des pays dont les importations dépassent les exportations. En d'autres termes, la différence positive ou négative, entre les importions et les exportations, exprimée en numéraire et la quantité d'or exporté ou importé devraient se balancer exactement.

477. Ce raisonnement tout à fait rigoureux au point de vue de la logique formelle se trouve en désaccord avec les faits, ce qui signifie que les premisses sont fausses.

478. En effet, en Angleterre, le total des excès des exportations sur les importations, calculé pendant la période de temps qui va de 1865 à 1902, est supérieur à 75 milliards de francs. Cette somme est dix fois supérieure à la quantité de monnaie qui ait jamais existé en Angleterre. De même, en Suisse, pendant la période de temps qui va de 1894 à 1903, les importations ont dépassé les exportations de 2857 millions de fr. en chiffres ronds.

479. D'après la théorie de la balance du commerce, l'Angleterre devrait avoir exporté au moins toute sa monnaie et la Suisse pour une somme de 2857 millions de francs. Bien au contraire, en Angleterre, de 1865 à 1902, l'excès de l'importation sur l'exportation des métaux précieux a été de 125 millions de francs par an, et en Suisse, de 1894 à 1903, l'importation de l'or et de l'argent monnayé a dépassé l'exportation de 31 millions de francs.

480. Ces exemples font voir que la doctrine de la

balance du commerce néglige des facteurs très importants qui doivent entrer en ligne de compte. C'est l'état général des dettes et des créances qu'on doit considérer pour connaître quel est réellement le bilan d'un pays, et non seulement l'excès des importations sur les exportations.

481. Cette considération nous entraîne à modifier l'aspect un peu trop simple sous lequel nous avons commencé à examiner le problème. Il est vrai que, comme nous l'avons dit, pour acheter à un moment donné du blé, les acheteurs anglais comparent les prix du blé anglais et du blé étranger ; mais ce n'est là qu'un phénomène isolé. Il nous faut voir s'il se répétera, ou s'il ne se répétera pas indéfiniment ou du moins pour un temps plus ou moins long. En d'autres termes, il nous faut voir s'il correspond ou non à l'état d'équilibre.

482. Sous ce rapport, en remarquant que la quantité d'or qui circule dans un pays éprouve bien des fluctuations, mais qu'en moyenne elle ne change guère pendant un temps assez long, nous conclurons immédiatement qu'un pays qui n'est pas producteur d'or ne peut guère solder qu'accidentellement avec de l'or la balance de ses dettes quand elles l'emportent sur ses créances. Et vice versa, il ne peut guère recevoir qu'accidentellement en or la balance de ses créances quand elles l'emportent sur ses dettes.

γ) *Théorie des débouchés.*

483. Si, pour un moment, nous ne considérons que les produits et l'or comme pouvant donner lieu aux dettes et aux créances, nous pourrons dire que

dans le commerce international les produits s'échangent contre les produits. C'est la *Théorie des débouchés* de J.-B. Say.

484. Son importance provient principalement de ce qu'elle fait voir que la monnaie n'est tout au plus qu'un moyen pour arriver à l'échange des produits.

485. Pour rendre cette théorie entièrement exacte, il n'y a qu'à ajouter aux produits les autres sources de dettes et de créances, telles que la possession de valeurs étrangères, les importations et les exportations de titres, les nolis de navires, etc. ou bien à étendre le nom de produits à ces choses mêmes.

486. Nous avons reconnu un certain état d'équilibre dans lequel, par exemple, le blé qu'on produirait en Angleterre, en plus d'une certaine quantité aurait un prix supérieur à celui du blé importé de l'étranger.

487. Il s'en suit que d'une façon permanente, et non en un cas accidentel, l'Angleterre importera une certaine quantité de blé de l'étranger. La théorie des débouchés nous enseigne qu'elle payera ce blé non avec de la monnaie, mais avec quelques autres produits. Ce pourrait être avec les nolis de ses navires, avec les commissions de ses banquiers, avec les intérêts de ses capitaux qu'elle a employés à l'étranger, ce peut-être aussi avec d'autres marchandises qui seront exportées d'Angleterre.

488. Ce dernier cas étant, en général, de beaucoup le plus important, étudions-le à part, et pour cela, supposons, pour un moment, que le commerce international ne puisse porter que sur des marchandises et de la monnaie.

489. En ce cas, nous pouvons dire, et c'est seulement la théorie des débouchés, que si l'Angleterre importe d'une manière permanente une certaine quantité de blé chaque année, cela veut dire qu'elle exporte aussi d'une manière permanente une valeur égale d'autres marchandises.

Pour fixer les idées, réduisons celle-ci à une seule et supposons que l'Angleterre paye avec de la houille qu'elle exporte le blé qu'elle importe.

δ) *Théorie des coûts comparés.*

490. Nous avons gravi un premier échelon en reconnaissant que la différence du prix du blé produit dans le pays et du blé importé était la cause de l'importation. Tâchons de gravir un second échelon en nous demandant pourquoi ces prix peuvent être différents d'une manière permanente.

491. La réponse qui vient le plus naturellement à l'esprit, c'est que le prix du blé de certains pays étrangers est moindre que le prix du blé anglais, parce qu'on a dans ces pays plus de facilité pour produire le blé qu'en Angleterre. Et vice versa, le prix de la houille anglaise dans certains pays étrangers est moindre que le prix de la houille, ou d'une manière plus générale, du combustible qu'on pourrait produire dans ces pays, parce que la houille est produite plus facilement en Angleterre qu'en ces pays.

492. Il est incontestable que cette réponse est parfois vraie, entre autre, lorsqu'un pays a un monopole naturel pour la production de certaines marchandises. Ainsi, on ne trouve pas de diamants dans le sol anglais, il n'y a actuellement aucun moyen de

les produire artificiellement, donc si l'Angleterre veut avoir des diamants, elle doit les importer de l'étranger. Ce qui détermine cette importation c'est bien qu'on peut produire à l'étranger ce qu'on ne peut pas produire en Angleterre.

493. Il est d'autres cas dans lesquels on pourrait parfaitement produire dans le pays et même avec plus de facilité ce qu'on importe de l'étranger.

Ici, la réponse que nous avons donnée (492) est évidemment en défaut.

494. Nous avons précédemment comparé le coût de production du blé en Angleterre et dans d'autres pays, le coût de production de la houille, ou des combustibles, en Angleterre et dans d'autres pays. C'est-à-dire nous comparions le coût d'une même marchandise en deux pays différents.

495. Ricardo a eu l'idée de faire une double comparaison, c'est-à-dire de comparer dans un même pays les coûts de production des différentes marchandises et ensuite de comparer les rapports ainsi obtenus entre deux pays.

496. En suivant cette voie, et en revenant à notre exemple, nous dirons que si l'Angleterre importe du blé et exporte de la houille, cela provient de ce qu'elle produit plus facilement, qu'un autre pays, la houille que le blé.

Cette théorie porte le nom de *théorie des coûts comparés de Ricardo.*

497. Supposons une première collectivité composée de 100 individus, 50 produisent 10 kg par jour d'une marchandise **A** et les 50 autres produisent 20 kg par jour d'une marchandise **B**.

Une seconde collectivité est composée aussi de 100 individus, 50 produisent 20 kg par jour d'une marchandise **A** et les 50 autres produisent 80 kg d'une marchandise **B**.

Marchandises	Ire collectivité	IIme collectivité
A	10	20
B	20	80
Rapports	$\frac{20}{10}=2$	$\frac{80}{20}=4$

498. La seconde collectivité produit tout plus facilement que la première, mais elle produit encore plus facilement le **B** que le **A**.

Il conviendra à cette seconde collectivité de produire le plus de **B** possible et d'obtenir le **A** au moyen de l'échange.

De même la première tâchera de produire le plus possible de **A** et d'obtenir le **B** par l'échange.

499. Suivant les hypothèses que nous avons faites, voici comment se passeront les choses :

	Ire collectivité.			IIme collectivité.		
Marchandises.	Quantites produites	Quantites ecnangees	Quantites consommees	Quantites produites	Quantites ehangees	Quantités consommees
A	10+10	—7	13	20—7	+7	20
B	0	28	28	80+28	—28	80

Il est évident que tant que la seconde collectivité produit les deux marchandises **A** et **B**, le rapport $\frac{B}{A}$ (prix) ne peut-être que 4 et l'on doit avoir le même prix dans l'échange avec la première collectivité. En ce cas, c'est la première collectivité qui tire tout l'avantage du commerce international, la seconde ne gagne, ni perd. Dans d'autres cas, il en peut-être différemment.

500. La différence des coûts comparés est une condition seulement nécessaire, et non à la fois nécessaire et suffisante, pour l'existence des échanges internationaux. En d'autres termes, pour que le commerce international ait lieu, il faut qu'une différence existe entre les coûts comparés, ce qui ne veut pas dire que toutes les fois que cette différence existe, le commerce international aura lieu.

501. Pour mieux comprendre cette observation, examinons l'exemple que donne Ricardo pour démontrer sa théorie. « Deux hommes savent, l'un et l'autre, faire des souliers et des chapeaux, et l'un est supérieur à l'autre dans les deux métiers : mais en faisant des chapeaux il ne l'emporte sur son concurrent que d'un cinquième, ou 20 pour cent : tandis qu'en faisant des souliers, il peut l'emporter sur lui d'un tiers, ou 33 $^1/_3$ pour cent [1]. » A ce point, Ricardo

(501) [1]

	Ier individu	IIme individu	Production totale
Chapeaux....	$\frac{6}{5}$	$\frac{5}{5}$	$\frac{11}{5} = 2\,^1/_5$
Souliers......	$\frac{4}{3}$	$\frac{3}{3}$	$\frac{7}{3} = 2\,^1/_3$

se demande : « Ne sera-t-il pas de l'intérêt de tous les deux que l'homme le plus habile s'emploie exclusivement à faire des souliers, et l'homme le moins habile à faire des chapeaux ? »

502. A cette demande il faut répondre : nous n'en savons rien. En effet, si les deux ouvriers travaillent dans les conditions posées par Ricardo, la production totale des chapeaux augmente, tandis que celle des souliers diminue [1]. Or, nous ne savons pas si l'augmentation de souliers compense la diminution de chapeaux. Pour résoudre ce problème, il faudrait connaître les ophélimités élémentaires des chapeaux et des souliers pour les deux individus considérés.

503. Dans ce qui précède, nous avons fait abstraction de la monnaie, ou mieux nous avons supposé que la monnaie était « distribuée entre les divers pays du monde en proportions telles, qu'elle s'adapte à la forme primitive de l'échange, tel qu'il se ferait si la monnaie n'existait pas et si le commerce entre nations était simplement un commerce de troc. » (*Ricardo-Works* pp. 70-78.)

504. Pour compléter l'étude de la théorie des coùts comparés et pour nous rapprocher un peu

(502) [1]	Ier individu	IIme individu	Product. totale	Différence (502[1]-501[1])
Chapeaux	0	$\frac{10}{5}$	$\frac{10}{5} = 2$	$2 - 2\,{}^1/_5 = -\,{}^1/_5$
Souliers..	$\frac{8}{3}$	0	$\frac{8}{3} = 2\,{}^2/_3$	$2\,{}^2/_3 - 2\,{}^1/_3 = {}^1/_3$

Voir : V. PARETO, *Manuale d'Economia Politca*, p. 468 et s.

plus de la réalité, il faut introduire la considération de la monnaie.

505. Supposons qu'une quantité déterminée d'une marchandise **A** coûte dans un pays **X** 10 heures de travail et dans un pays **Y** 15 heures et que la même quantité d'une marchandise **B** coûte en X 18 heures de travail et en **Y** 27 heures. Le prix de la marchandise **B** exprimé en **A** étant le même $(0,\overline{5})$ dans les deux pays, les moindres frais de transport empêcheront tout échange d'avoir lieu entre **X** et **Y**.

506. Exprimons maintenant les prix des marchandises en monnaie et supposons qu'en **X** les ouvriers soient payés 2 fr. l'heure et en **Y** 1 franc l'heure. Il s'en suit que la même quantité de marchandise **A** coûte 20 fr. en X et 15 fr. en **Y** et la même quantité de marchandise **B** coûte 36 fr. en **X** et 27 fr. en **Y**. Les deux marchandises étant meilleur marché en **Y** qu'en **X**, les producteurs de **Y** trouveront leur intérêt de les vendre en **X**, car ainsi ils tirent de leurs ventes une plus grande quantité de métal monétaire.

507. Cet état de choses ne peut continuer indéfiniment, car en exportant de la monnaie de **X** en **Y**, les prix en **X** baisseront et les prix en **Y** hausseront (toutes choses demeurant égales) proportionnellement à la quantité de monnaie qui a été soustraite au stock monétaire de **X** et qui est égale à la quantité ajoutée au stock monétaire de **Y**.

508. Il arrivera un moment où cet afflux de monnaie de **X** vers **Y** cessera et plus précisement lorsque les prix de **A** et de **B** dans les deux pays seront amenés au même niveau. A ce moment, l'équilibre mo-

nétaire des deux marchés considérés étant atteint, tout échange cessera entre **X** et **Y**.

509. Nous avons vu, en étudiant la monnaie, les souffrances qu'éprouvent les producteurs et les débiteurs de **X**, les ouvriers, les créanciers et les personnes qui ont une rente ou un traitement fixe de **Y**. Toutes ces souffrances pourraient être évitées en défendant tout échange international moyennant l'établissement de droits protecteurs.

510. Cette mesure serait à la fois logique et utile si en réalité les pays, qui échangent leurs produits, se trouvaient dans les conditions de **X** et **Y** de notre exemple et si, en outre, les coûts de production des différentes marchandises étaient invariables. Comme il en est autrement, *toute mesure protectrice aboutit nécessairement à une destruction de richesse.*

511. La démonstration de cette proposition ne peut être donnée qu'en faisant usage des mathématiques. Toutefois, on peut s'en rendre compte, *grosso modo*, en observant que tout droit d'entrée a, pour effet, l'augmentation du coût de production de la marchandise objet de la protection.

En effet, si les entrepreneurs nationaux demandent d'être protégés, cela signifie qu'ils produisent leurs marchandises à plus grands frais que l'étranger.

Car s'il n'en était pas ainsi, ils pourraient soutenir victorieusement la concurrence.

Une fois les droits d'entrée établis, les consommateurs nationaux devront ou réduire leurs consommations, ou, tout en consommant les mêmes quantités, dépenser une somme plus forte. Dans

l'un et dans l'autre cas, ils éprouvent une perte d'ophélimité.

ε) *Traités de commerce.*

512. Les relations commerciales entre les différents Etats ont donné lieu à des conventions spéciales, qu'on appelle **traités de commerce**, pour établir le tarif ou tableau des droits que les marchandises doivent acquitter avant de passer la frontière des Etats contractants.

513. Le **tarif** se distingue en *tarif général* ou *autonome*, en *tarif contractuel* ou *conventionel* et en *tarif différentiel.*

514. Le tarif général est appliqué sans exception et dans la même mesure à toutes les marchandises quelle que soit leur provenance. Ce tarif sert de base à la stipulation des traités de commerce et il est appliqué lorsqu'aucune convention n'existe entre Etat et Etat ou quand celle-ci a été dénoncée. Le tarif contractuel est appliqué à la suite d'un traité de commerce. Ce tarif est toujours inférieur du précédent. Le tarif différentiel est un tarif supérieur au tarif général et il est appliqué aux marchandises importées d'un pays déterminé.

515. On appelle *clause de la nation la plus favorisée* l'engagement que chaque Etat prend vis-à-vis de son contractant de n'accorder à aucun Etat de plus grands avantages sans le faire bénéficier lui-même.

516. Le tarif contractuel et, par conséquent, la clause de la nation la plus favorisée restent généralement en vigueur pendant toute la durée pour laquelle le traité est conclu.

517. Un autre moyen de protéger la production nationale contre la concurrence étrangère, ce sont les **primes** que la loi accorde aux fabricants indigènes de certains produits pour en favoriser la production ou pour en favoriser l'exportation.

Les primes à la production et les primes à l'exportation sont calculées généralement d'après la quantité de marchandise produite ou exportée.

518. Les primes accordées, soit à la production, soit à l'exportation d'une marchandise en stimulent certainement la fabrication. Elles peuvent aussi agir sur les coefficients de fabrication de manière à pousser les producteurs à chercher par tous les perfectionnements de leur outillage à atteindre le maximum d'effet utile.

519. Le second effet que peuvent avoir les primes nous amène à considérer le problème de la protection en général sous un autre aspect. Il s'agit de voir si sous un régime protecteur quelconque l'organisation de la production atteint un développement supérieur et plus rapide que celui qu'elle acquierrait sous le régime de la libre concurrence absolue. En d'autres termes, nous voulons savoir si les sacrifices imposés aux consommateurs, à cause du transfert de richesse résultant de la protection, et les sacrifices infligés à la nation toute entière, à cause de la destruction de richesse qu'accompagne nécessairement la protection, seront compensés par les bénéfices futurs que rapporteront les industries et les commerces protégés.

520. Les personnes qui soutiennent la thèse libre-échangiste résolvent le problème en disant que

« le pouvoir productif atteint sa plus grande efficacité lorsqu'il est dirigé par le motif économique normal de l'intérêt personnel, qui est plus ou moins présent pour chaque individu et qui est ainsi plus puissant que les dispositions gouvernementales les mieux imaginées ». Cette proposition, qui laisse beaucoup à désirer au point de vue de la précision, doit être démontrée. Elle est bien loin de renfermer une vérité axiomatique.

521. Les protectionnistes à leur tour, affirment « qu'une industrie particulière peut au début, n'être pas lucrative et peut devenir par la suite très rémunératrice ». C'est la conception ancienne de Colbert qu'il faut aider l'industrie naissante à marcher en lui offrant des béquilles.

522. Contrairement à cette conception, l'histoire économique ne donne aucun exemple de producteur qui ait renoncé de plein gré à la protection qu'on lui avait octroyé.

523. Les protectionnistes se rapprochent sensiblement de la vérité lorsqu'ils soutiennent que le bénéfice qui résulte, à d'autres points de vue, des droits restrictifs est plus que suffisant pour en compenser les effets économiques : transfert et destruction de richesse.

ζ) *Le commerce de détail.*

524. Le commerce de détail est de toutes les branches de la production et de la distribution des biens économiques le plus défectueux. Cela tient principalement du fait que le nombre des détaillants est excessif par rapport à la clientèle qu'ils doivent desservir ou, ce qui revient au même, le vo-

lume acquis par le commerce de détail est loin d'atteindre le maximum d'effet utile. En Suisse, par exemple, d'après le recensement fédéral de 1900, le 9 °/₀ environ de la population vit des professions commerciales.

525. Cette circonstance a pour effet, d'augmenter outre mesure les frais généraux et les prix de vente et, corrélativement, la différence entre le prix du gros et du détail, ce qui donne lieu à une perte sèche pour le consommateur.

526. Le seul moyen de faire disparaître cette perte, c'est la constitution de grandes entreprises qui, en rapprochant autant que possible le prix du détail du prix du gros, grâce à la réduction des frais généraux, puissent attirer la clientèle des petits commerçants.

527. Les organisations qui tâchent d'obtenir ce résultat, considérées au point de vue de la formation de leur capital d'exploitation, se distinguent en : *sociétés coopératives de consommation*, *économats et grands magasins*.

η) *Les sociétés coopératives de consommation.*

528. Ce sont des associations de consommateurs qui exploitent directement et pour leur propre compte le commerce de détail. Pour ce qui concerne la responsabilité des sociétaires et la formation de leur capital, les sociétés coopératives de consommation peuvent être assimilées aux sociétés anonymes ordinaires, abstraction faite des privilèges que leur accorde généralement la loi. Elles sont constituées aussi sous la forme dite *société civile*. L'entrepreneur, le capitaliste et le consommateur se trouvent

unis en une seule et même personne, les gérants n'étant que des employés salariés.

Pour ce qui concerne le prix de vente, les sociétés coopératives rentrent dans les trois types suivants :

1° Associations coopératives qui vendent au prix courant de la localité ou à un prix un peu inférieur au prix courant ;

2° Associations coopératives qui vendent à un prix supérieur à celui pratiqué par les autres commerçants, ce qui constitue un excellent moyen de se procurer gratuitement un certain fonds de roulement ;

3° Associations coopératives qui vendent au prix coûtant. Cette méthode est très dangereuse parce que les frais d'administration ne sont réellement connus qu'à la fin de l'exercice et les sociétés qui la pratiquent sont presque toujours vouées à des insuccès.

529. Les sociétés coopératives répartissent les trop-perçus, c'est-à-dire la différence entre le prix de vente et le prix coûtant, toutes dépenses comprises, entre tous les sociétaires au prorata de leurs achats [1].

θ) *Les économats.*

530 Ce sont des magasins institués par des entreprises industrielles qui vendent à crédit des objets d'alimentation à leurs ouvriers. Le paiement s'opère par des retenues sur les salaires.

(529) [1] Voir au sujet de la coopération Maffeo Pantaleoni. — *Esame critico dei principi teorici della cooperazione.* — *Giornale degli Economisti, Vol. XII, Serie 2a, Mars, Avril, Mai 1898.*

Les capitaux nécessaires à l'exploitation sont fournis gratuitement ou à un taux de l'intérêt très bas par l'entreprise.

Les ventes sont faites au prix coûtant majoré des frais généraux qui sont nécessairement réduits au minimum, minimum compatible avec le volume que peut acquérir le magasin.

ε) *Les grands magasins.*

531. Ce sont de vastes comptoirs qui se distinguent des autres entreprises de commerce au détail par les dimensions et la variété des articles mis en vente. Cette double circonstance permet aux grands magasins de faire une concurrence victorieuse aux petits détaillants.

532. Dans son livre, *Les sociétés coopératives de consommation*, M. Gide, après avoir observé que le petit commerce paraît définitivement condamné, se demande si ce sera la société coopérative ou le grand magasin qui le remplacera.

533. En se tenant aux faits, il ne nous semble pas qu'on puisse affirmer d'une manière absolue que le petit commerce soit destiné à disparaître sous l'action de la concurrence des sociétés coopératives et des grands magasins. Le nombre des détaillants augmente dans les périodes de prospérité économique et diminue dans les périodes de dépression.

De ce double mouvement, il résulte un développement stable qui est lié à l'augmentation de la population et de la richesse.

534. Quant à savoir si l'avenir est réservé aux grands magasins ou aux sociétés coopératives, bien que la question soit oiseuse, tous les faits du passé et

du présent ne militent pas en faveur de ces dernières. Les sociétés coopératives n'ont donné de bons résultats que dans certaines branches du commerce de détail et plus spécialement dans la boulangerie et l'épicerie, elles ont échoué dans les autres : habillement, boucherie, etc., et plus précisément là où le succès dépend de l'habileté du directeur de l'entreprise.

Les crises économiques.

535. Nous avons observé à maintes reprises que le phénomène économique suit une marche ondulée. Il y a des oscillations dont la période est très longue et qui atteint et dépasse un siècle. Nous en avons rencontré des exemples en étudiant les capitaux fonciers et nous en retrouverions d'analogues si les limites imposées à ce précis nous permettaient d'étudier les prix des consommations les plus nécessaires à la vie de l'homme et les salaires. Il y a d'autres oscillations dont la période ne dépasse pas quelques années. C'est à ces dernières qu'on donne le nom de **crises économiques** et que nous avons définies « l'ensemble de deux périodes successives e continues de prospérité et de dépression économiques auxquelles est constamment sujet l'agrégat social ».

Dans la période ascendante ou période prospère, tous les prix augmentent, le contraire s'observe dans la période descendante.

En d'autres termes, les crises ne sont qu'une

rupture de l'équilibre entre la production et la consommation, accompagnée généralement d'un déplacement de la position d'équilibre.

536. La période prospère commence lorsque les stocks des marchandises sont inférieurs aux besoins de la consommation. Les demandes s'accumulent alors chez les fabricants qui sont amenés à accélérer et développer leur production.

Ce fait a comme conséquence directe :

1° La transformation d'une grande quantité d'épargne en capitaux ;

2° Un large recours au crédit.

537. La demande de services des différents capitaux et, plus spécialement, des capitaux mobiliers et personnels se trouvant augmentée, leurs prix haussent. Les capitalistes et les ouvriers, qui jouissent ainsi d'une augmentation de revenu, étendent leurs consommations, ce qui a pour effet un nouvel essort de la production.

Les transactions se multiplient et, corrélativement, la circulation devient plus rapide.

538. La grande majorité du public qui s'entend fort peu aux affaires s'imagine et a l'illusion que la période prospère se prolongera indéfiniment. Voyant tout en beau, elle escompte avec confiance les gains futurs.

539. On ne comprend pas que le mouvement de hausse de tous les prix, de toutes les valeurs industrielles trop considérable et trop marqué doit avoir un moment d'arrêt et qu'un mouvement de baisse considérable le suivra nécessairement.

540. Dans cet état d'esprit, la spéculation à la

hausse devient de plus en plus active. Les capitalistes et les petits épargneurs désertent les rentes et les titres à revenu fixe, les placements de tout repos pour accorder leur faveur aux valeurs industrielles, non pour les dividendes qu'elles rapportent ou qu'elles rapporteront plus ou moins probablement, mais pour la plus-value dont elles pourront bénéficier.

541. On réalise de beaux bénéfices en partie réels et en partie fictifs. C'est surtout sur ces derniers que l'on table et que l'on règle ses propres consommations.

542. Dans ces conditions, le plus petit recul suffit pour que le découragement le plus complet remplace l'extrême confiance et donne le branle de la baisse générale. On liquide coûte que coûte en provoquant ainsi l'effondrement du marché ou ce qu'on appelle improprement la *crise*. Les appels au crédit augmentent et le taux de l'escompte s'élève considérablement. L'écoulement des produits se ralentit.

543. Aux gains illusoires succèdent les pertes réelles dont le contre-coup se propage et s'étend de proche en proche. La consommation diminue, les prix fléchissent, les affaires se resserrent. L'épargne, qui était immobilisée dans des opérations multiples et variées et qui a subi de gros déboires, devient craintive, se concentre dans les banques ou revient aux valeurs à revenu fixe, et le taux de l'intérêt baisse.

544. A ces deux périodes de hausse et de baisse générales succède une période de torpeur et de prudence pendant laquelle l'épargne se reconstitue et

s'accumule de nouveau. La confiance rétablie, un nouveau cycle recommencera.

α) *Les causes des crises.*

545. Chacun des phénomènes — augmentation de consommation, production et capitalisation très étendues, large recours au crédit, circulation et spéculation plus actives — qui caractérisent la période ascendante de la crise sont généralement considérés comme les causes de la dépression économique ou de la partie descendante de la crise.

546. Cette manière d'envisager le phénomène est, à plusieurs points de vue, erronée. En affirmant, par exemple, que la crise est due à une surproduction ou à une surcapitalisation relatives, on prend l'effet pour la cause et on admet implicitement que les parties en lesquelles on subdivise le phénomène économique, sont indépendantes les unes des autres.

547. La circulation économique constitue un cycle fermé. On ne peut pas imprimer un mouvement à une partie du cycle sans que le mouvement se propage de proche en proche aux autres parties.

548. Une augmentation très étendue de la consommation, par exemple, vient à déranger l'équilibre économique, un développement de la production et de la capitalisation s'en suivra nécessairement. L'accroissement de la capitalisation est accompagné d'un nouvel essor de la production et provoque l'augmentation de la consommation. La transformation d'une grande quantité d'épargne en capitaux rend le recours au crédit plus intense et la spéculation plus active et est accompagnée d'un accroissement des immobilisations.

549. La plupart des économistes qui ont étudié les crises les ont considérées comme une manifestation pathologique de l'agrégat économique par le fait que ces mouvements successifs de prospérité et de dépression constituent une violation du principe de l'économie des forces. *L'homo oeconomicus*, disent-ils, tâche de se procurer le maximum d'ophélimité avec le moindre effort.

Or, s'il suit toute autre ligne que celle de moindre résistance, cela veut dire qu'il y est obligé par des circonstances extérieures : surproduction, surcapitalisation, abus de crédit, spéculation, etc.

550. Laissons de côté ces différents phénomènes considérés comme les causes des crises, car nous en avons déjà parlé et nous n'y reviendrons pas. Observons que les économistes qui considèrent le mouvement ondulé suivi par le phénomène économique comme une violation du principe de l'économie des forces commettent deux autres erreurs qui consistent à admettre : 1° que le phénomène économique concret doit coïncider avec celui qui donne le maximum d'ophélimité ; 2° que l'écart, qui existe entre ces deux phénomènes, dépend de circonstances purement objectives, les motifs subjectifs n'y entrant pour rien. En d'autres termes, on admet que seul un changement important dans les conditions de la production peut produire une crise.

551. *L'homo oeconomicus* sevré de certaines jouissances, écrit M. Pareto, ne s'arrête pas à la position d'équilibre quand il peut se les procurer : précisément comme le point matériel en mouvement ne s'arrête pas à sa position d'équilibre statique.

C'est fort probablement cette tendance de l'homme, ce manque de prévoyance qui donne la forme ondulée à la marche suivant laquelle se développe le phénomène économique.

552. Les causes ou forces, qui impriment le mouvement au cycle économique, dont les effets sont les phénomènes que nous avons décrits, sont de deux espèces : subjectives et objectives.

Pour qu'une crise se produise, il faut que la plupart des hommes appartenant à un agrégat social soient disposés d'agir, pendant un certain intervalle, dans le même sens, et que les conditions de la production permettent à la plus grande partie des hommes, qui composent l'agrégat social, de se mouvoir dans la même direction.

553. Les personnes qui ont considéré les crises comme des maladies de l'organisme économique, après en avoir cherché les causes, en ont indiqué les remèdes. Ces remèdes sont aussi nombreux et variés que les causes assignées aux crises par les différents économistes.

554. Nous n'examinerons pas ce gros chapitre de prophylaxie et thérapeutique économiques. Nous nous contenterons de faire observer qu'en Allemagne l'application pratique de deux remèdes — limitation de la spéculation et réglementation de la production — a donné des résultats contraires à ceux attendus, mais conformes à ceux prévus par la théorie. En d'autres termes, ces remèdes, loin de supprimer ou d'atténuer les crises, n'ont fait que les aggraver.

β) *Symptômes des crises.*

555. M. Clément Iuglar a choisi, comme indice des crises, le mouvement du portefeuille et de l'encaisse métallique des grandes banques d'émission. Il a observé que, pendant la période d'essor, l'augmentation du portefeuille coïncide avec la diminution de l'encaisse métallique qui est la contre-partie des escomptes et des avances accordés par ces banques. Il a en outre observé qu'au début de la période descendante les banques d'émission élèvent brusquement le taux de leur escompte pour défendre les réserves métalliques.

Cette élévation du taux de l'escompte a pour effet de ralentir la demande de nouvelles avanees et de renouvellements de créanees échues. Les banques reeonstituent ainsi leur encaisse métallique, qui est allé toujours en diminuant dans la période prospère, et réduisent eorrélativement leur portefeuille qui avait pris des proportions considérables.

556. M. Pierre des Essarts a trouvé un indiee des crises dans la vitesse de circulation du numéraire qu'il déduit de la vitesse des mouvements des comptes eourants des banques d'émission. En traçant les graphiques des vitesses des eomptes courants à la Banque de Franee pendant la période qui va depuis 1840 jusqu'à 1893, et à la Banque d'Italie depuis 1864 jusqu'à 1893, il a constaté que « la eourbe des vitesses passe par un maximum au moment où finit la période prospère et où eommenee la période descendante et passe par un minimum au moment de la liquidation. »

557. W. Stanley Jevons a fixé la durée des pério-

des des crises à 10 ans environ et en a précisé les phases de la manière suivante : trois annécs dc dépression commerciale, trois années d'activité commerciale, deux années de très grande activité commerciale, une année dc maximum d'activité, une année pour la catastrophe. Il a cru aussi pouvoir expliqucr la durée et la cause des crises en établissant une doublc corrélation entrc les mauvaises récoltes et les excès de chaleur solaire ct entre cet excès de chaleur et l'apparition dcs taches dans le disque solaire.

L'apparition dcs taches solaires se produisant, suivant Jevons, environ tous lcs dix ans, l'arrivée de la siccité et celle des mauvaises récoltes seraient ainsi déccnnales et, par là même, les crises décennales aussi.

L'expéricnce a démontré que les mauvaises récoltes n'arrivent pas à des intervalles aussi réguliers et les apparitions des taches solaires ne sont précisément pas décennales.

La spéculation et sa fonction économique.

558. La spéculation peut êtrc définie « une opération en vue d'un évènement futur ». Elle peut avoir lieu sur les marchandiscs et sur les valeurs, au comptant ou à terme.

559. La spéculation au comptant consiste dans l'échange d'une certaine somme contre une certaine

quantité de marchandises ou de valeurs destinées à une revente prochaine.

560. La spéculation à terme consiste en un engagement pris par une personne vis-à-vis d'une autre de livrer ou de recevoir, à une époque et à un prix fixés à l'avance, une certaine quantité de valeurs ou de marchandises. Cette opération peut aussi se solder et se solde, le plus fréquemment, par des simples différences.

561. On confond souvent la spéculation avec le jeu de hasard. S'il est équitable, tout jeu de hasard, suppose une parfaite égalité entre l'*espérance mathématique*[1] du joueur et sa mise : au jeu, c'est ce qu'on appelle la fortune qui décide du gain ou de la perte.

Il en est autrement à la Bourse. A la Bourse, le gagnant est celui qui possède l'expérience pratique, les connaissances spéciales pour découvrir ce qui existe, mais ce qu'il ignore, et qui peut avoir sur les cours des titres et les prix des marchandises, sur lesquels il opère, une influence décisive.

En d'autres termes, le spéculateur tâche de prévoir quels seront les prix des marchandises et les cours des valeurs dans un avenir plus ou moins

(561) [1] On appelle *espérance mathématique* du joueur le produit de la somme qu'il a l'espoir de recevoir par la probabilité qu'il a de gagner la partie.

Désignons par m la mise d'un joueur dans une partie où il espère gagner une somme s si un événement de probabilité p vient à se produire.

Le produit ps est l'espérance mathématique.

Le jeu est équitable quand :

$$ps = m$$

éloigné et il opère en conséquence. Si ses prévisions se rapprochent de la réalité, il réalise un bénéfice et la société fait un gain d'ophélimité ; s'il se trompe, il en subit seul les conséquences.

562. La spéculation est la force qui agit le plus promptement pour rapprocher le phénomène économique concret de celui qui donne le maximum d'ophélimité. C'est par ce résultat que la spéculation se distingue du jeu.

Il s'en suit que toute entrave à la spéculation empêche l'agrégat économique d'atteindre rapidement la position d'équilibre et l'expose à des crises beaucoup plus fréquentes, plus étendues et plus intenses.

563. La loi allemande sur les Bourses du 21 juin 1896 édictée pour supprimer la spéculation, et plus spécialement la spéculation à terme, se soldant par des différences, et mitiger par là les crises et en diminuer le nombre, a obtenu nécessairement l'effet contraire. Elle n'a réussi qu'à déplacer la spéculation en la transportant de la Bourse dans les Banques et a aggravé les crises qui ont sévi en Allemagne en 1900 et à la fin de 1907.

564. Il arrive souvent que la spéculation s'efforce, en agissant directement sur les conditions de l'équilibre économique, de déterminer des oscillations artificielles. Pour atteindre ce but, elle recourt à toutes sortes de moyens, aux manœuvres les plus diverses, faisant naître dans les esprits des espoirs chimériques ou des craintes sans fondement. En pareil cas, la spéculation dégénère en agiotage dont les effets sont économiquement funestes. Les dan-

gers sont d'autant plus grands que l'on peut prendre part au jeu sans posséder ni les valeurs, ni les marchandises que l'on vend, ni l'argent pour celles que l'on achète. Le marché à terme se soldant par des différences permet de faire, avec de modestes ressources, des affaires pour un chiffre considérable.

565. Cela étant donné, on se demande si l'intervention du législateur ne s'impose pas pour empêcher et réprimer l'agiotage. Cette intervention serait sans doute très utile si elle ne portait pas atteinte à la spéculation saine et honnête. Car il est extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, de pouvoir distinguer, dans un mouvement général de hausse ou de baisse, se produisant par des oscillations brusques et notables, l'influence de la marche générale des affaires de celle de l'agiotage. Le remède ne ferait qu'aggraver le mal qu'on veut combattre.

α) *Les syndicats de spéculateurs.*

566. Ce sont des coalitions de spéculateurs possédant de forts capitaux créées dans un but d'agiotage et d'accaparement.

On appelle *rings* ou *corners* les associations de spéculateurs qui ont pour but de faire hausser artificiellement les prix d'une marchandises déterminée en procédant à des importants achats et à l'accaparement de cette marchandise pour la revendre à de hauts prix.

Les coalitions qui se livrent aux mêmes opérations des *rings* ou *corners,* mais portant sur des titres, s'appellent *syndicats*.

Si ces coalitions arrivent à accaparer temporaire-

ment tous les stocks disponibles de marchandise ou de titres, l'intervention des spéculateurs ne peut guère contrecarrer leur action, car celui qui vendrait à découvert dans l'espoir de racheter après la baisse se trouverait dans l'impossibilité de livrer la quantité de marchandise ou de titres vendus et il s'exposerait à l'*étranglement.*

Les *corners* réussissent très rarement dans leurs entreprises parce qu'ils ne peuvent pas étendre leur action sur tous les marchés et parce que la hausse artificielle des prix, qu'ils provoquent, stimule la production.

Les syndicats pour les opérations de bourse ont plus de chance de réussite, mais pour cela il faut qu'ils soient financièrement très puissants et que les valeurs, sur lesquelles ils spéculent, aient un marché relativement étroit, car, autrement, ils sont vite ruinés.

La répartition.

α) La richesse sociale.

567. On appelle *richesse sociale* l'ensemble des biens économiques possédés par un agrégat social donné.

568. Le problème de l'évaluation de la richesse sociale se pose pour connaître le bien-être dont jouit la société. Malheureusement, nous n'avons aucun moyen pour l'évaluer directement. On ne peut que se rapprocher vaguement de cette évaluation en appréciant la richesse en numéraire, et alors même,

l'expression « évaluation de la richesse sociale » n'a guère de sens. On peut évaluer la fortune d'un particulier parce qu'il existe un marché pour cette fortune ; mais pour la fortune totale d'un pays, il n'existe pas de marché.

569. Cette réserve étant faite, nous pouvons évaluer les capitaux ou les revenus. Dans l'un ou dans l'autre cas, nous sommes forcés de limiter nos recherches à la valeur des capitaux fonciers et mobiliers, car il est impossible, en l'état actuel de la science, d'évaluer en numéraire les capitaux personnels.

570. Connaître la somme de richesse absolue d'un pays est une donnée qui ne nous sert guère. Ce qu'il importe de connaître ce sont la nature, la composition, les variations, la répartition et les variations de la répartition de cette richesse.

β) *Evaluation de la fortune privée.*

571. L'évaluation de la fortune privée peut se faire de trois manières différentes : 1° en appréciant directement les éléments des patrimoines privés, capitaux fonciers et mobiliers ; 2° en capitalisant les revenus dont jouissent les personnes physiques et les personnes morales de droit privé ; 3° en multipliant par un facteur donné le montant des successions et donations annuelles.

572. De ces trois procédés, le dernier est le plus simple. Il permet de se rapprocher sensiblement de la réalité et a le grand avantage sur les autres de réduire au minimum les éléments subjectifs d'appréciation.

Ce procédé, qui est dû à M. de Foville, consiste à

France	
Années	Successions nettes et donations
	millions
1903	6.008
1904	6.329
1905	6.751
1906	6.214
Moyenne	6.325

multiplier le montant annuel des successions et donations par l'intervalle moyen des mutations de ce genre.

M. de Foville qui avait fixé cet intervalle à 35 ans ne l'évalue plus qu'à 32 ans. Suivant d'autres statisticiens il devrait avoir une durée comprise entre 32 et 34 ans.

Le tableau suivant fait connaître la répartition approximative en France de l'annuité successorale moyenne, brute, exprimé en °/₀.

Epoques	Immeubles	Biens mobiliers
1847-51	58	42
1877-81	51	49
1903-06	44	56

En multipliant l'annuité successorale moyenne de la dernière période 1903-1906 par 35, intervalle moyen des générations, on obtient 221.375 millions, total de la fortune privée de la France. Cependant, nous ne craignons pas d'exagérer en estimant la fortune privée de la France de 225 à 230 milliards.

573. M. Maffeo Pantaleoni, suivant la méthode de l'annuité successorale et adoptant comme multipli-

cateur *36*, a évalué la fortune de l'Italie à 54 milliards en 1888-1889. L'essor industriel et commercial qui s'est produit en Italie, depuis lors, a considérablement contribué au développement de la richesse de ce pays.

574 Pour l'Angleterre, nous possédons les calculs de Sir Rober Giffen, basés sur l'*income-tax*, dont voici les résultats :

Années	Milliards Fr.
1865	153
1875	214
1885	251

Le total des fortunes privées de ce pays dépasse aujourd'hui les 400 milliards.

575. Une statistique générale des Etats-Unis, le *Census*, qui se publie tous les dix ans, donne pour la richesse globale du pays les chiffres suivants :

Années	Milliards Fr.
1850	36
1860	81
1870	150
1880	213
1890	325
1900	472

576. Les résultats statistiques que nous venons de reproduire ne sont qu'approximatifs et doivent être, par conséquent, acceptés avec toutes les réserves que comportent de pareilles évaluations.

γ) *Accroissement de la richesse.*

577. Les documents établis pour la perception de l'impôt sur les revenus permettent d'apprécier approximativement comment a augmenté la richesse dans les pays soumis à ce régime fiscal.

578. Les revenus bruts sujets à l'*income-tax* en Angleterre, sont inscrits dans les 5 *schedules* suivantes:

La schedule A comprend les revenus des terres et maisons ;

La schedule B, les revenus des fermiers ;

La schedule C, les annuités et dividendes ;

La schedule D, les revenus de l'industrie, du commerce et des professions ;

La schedule E, les revenus des fonctionnaires et employés des administrations publiques.

Le tableau des revenus bruts soumis à l'*incometax* résumé dans les *Memoranda prepared in the Board of Trade, vol. I,* indique d'une manière très approximative comment se sont accrues en Angleterre les diverses sources de revenu.

Périodes	A	B	C	D	E	Total
	Millions de livres					
1855-59	131	51	28	90	17	317
1860-64	147	53	30	101	20	351
1865-69	151	57	33	155	24	420
1870-74	154	59	39	210	28	490
1875-79	172	68	40	263	32	575
1880-84	190	68	40	268	35	601
1885-89	196	62	44	292	40	634
1890-94	202	58	40	354	49	703
1894-99	214	55	39	379	57	744
1902	238	53	44	488	79	902

579. En Prusse, l'impôt sur le revenu global (*Eincommensteuer*) établi par la loi du 11 juin 1891 ne frappe que les revenus supérieurs à 1.125 francs. Les chiffres ci-contre montrent le rapide développement du montant des revenus soumis à cet impôt

Prusse	
Années	Revenus Millions de Fr.
1892	7.451
1896	7.827
1900	10.300
1901	11.067
1902	11.395

malgré les exemptions qui montaient en 1903, d'après les calculs du bureau royal de statistique, au 66,5 % de la population.

580. D'une manière générale, on constate que, dans les pays civilisés, la richesse totale et la richesse moyenne, par tête d'habitant, se sont largement développées dans la seconde moitié du XIXme siècle et, dans ces dernières années, grâce au grand essor de l'industrie.

δ) *La répartition de la richesse.*

581. Nous devons maintenant examiner comment se répartit la richesse chez les divers individus appartenant au même agrégat social et nous demander comment cette répartition varie d'un pays à l'autre, d'une époque à l'autre.

582. Les documents établis pour la perception de l'impôt sur le revenu nous fournissent, pour plusieurs pays, des éléments précieux sur la distribution de la richesse et nous permettent d'en trouver la loi. De même l'impôt progressif, qui frappe les successions en Angleterre (loi d'avril 1894), en France (loi de février 1901) et en Italie (loi de janvier 1902), nous fait voir les sommes afférentes à chaque succession et nous indique comment se répartit la fortune privée dans ces pays.

583. Les chiffres ci-dessous tirés des données de l'impôt sur les successions en Angleterre, en France et en Italie et de l'impôt sur le revenu en Angleterre

Angleterre 1901-1902		France 1902		Italie 1901-1902	
Successions Fr.	Nombre de successions en %	Successions Fr.	Nombre de successions en %	Successions Fr.	Nombre de successions en %
2.500 — 25.000 . . .	68,05	2.000 — 50.000 . . .	90.82	500 — 50.000	97.06
25.000 — 250.000 . .	25,7	50.000 — 250.000 . .	7.53	50.000 — 300.000 . .	2.61
250.000 — 1.250.000 .	5,13	250.000 — 1.000.000 .	1.44	300.000 — 1.000.000 .	0.29
Au-dessus de 1.250.000	1,12	Au-dessus de 1.000.000	0.21	Au-dessus de 1.000.000	0.04

Angleterre 1899-1900		Prusse 1900		France 1906	
Revenus Fr.	Nombre de revenus en %	Revenus Fr.	Nombre de revenus en %	Revenus Fr.	Nombre de revenus en %
Jusqu'à 4.000. . . .	33.47 } 89.05	1.126 — 3.750 . . .	87 74 } 97 74	Jusqu'à 2.500. . . .	86 45 } 98 3
4.001 — 10.000 . . .	55.58	3.751 — 7.500 . . .	7 86	2.501 — 10.000 . . .	11.85
10.001 — 20.000 . . .	8.11	7.501 — 11.875 . . .	2.14	10.001 — 20.000 . . .	1.12
20.001 — 50.000 . . .	2.4	11.876 — 38.125 . . .	1.8	20.001 — 50.000 . . .	0.46
50.001 — 250.000 . .	0.42	38.126 — 125.000 . .	0.38	50.001 — 100.000 . .	0,09
250.001 — 1.250.000 .	0.02	Au-dessus de 125.000 .	0.08	Au-dessus de 100.000 .	0.03
Au-dessus de 1.250.000	0.00	—	—	—	—

et en Prusse, et du projet de loi portant établissement d'un impôt général sur le revenu présenté en 1906, à la Chambre française, par M. Poincaré, indiquent que les gros capitaux et les gros revenus constituent une faible partie de la richesse de ces pays et que le grand contingent est formé de petites et modestes fortunes et de petits et moyens revenus.

Le même phénomène s'observe dans les autres pays.

ε) *La courbe de la répartition des revenus.*

584. Les statistiques des revenus, malgré les incertitudes que présentent les déclarations des contribuables, sont les seuls éléments qui nous permettent de connaître approximativement comment se répartit la richesse.

585. M. Pareto a résolu le premier le problème de la distribution de la richesse avec la rigueur scientifique qui caractérise tous ses travaux.

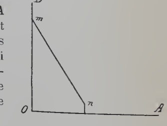
586. Appliquons la méthode du savant économiste italien à la statistique suivante :

Prusse 1900		
X Fr. de revenu		Y Nombre de revenus
Au-dessus de	1.125	3.377.091
»	3.750	413.878
»	7.500	148.287
»	11.875	76.072
»	38.125	15.232
»	125.000	2.625

Prenons les logarithmes de **x** et ceux de **y**.

Log. x	Log. y
3.0511	6.5285
3.5740	5.6169
3.8751	5.1711
4.0746	4.8812
4.5812	4.1828
5.0969	3.4236

Traçons deux axes **OA** et **OB** et portons sur **OA** les logarithmes de **x** et sur **OB** les logarithmes de **y**. Les points ainsi déterminés ont une tendance très marquée à se disposer suivant la ligne droite **m n**.



587. M. Pareto a constaté pour tous les pays qu'il a pu observer :

1° que les logarithmes de **y** sont sensiblement proportionnels aux logarithmes de **x** ;

2° que l'inclinaison de la ligne des logarithmes de **y** sur la ligne des logarithmes de **x** diffère fort peu d'un pays à l'autre et, pour le même pays, d'une époque à l'autre ainsi que le montre le tableau suivant. Cette inclinaison oscille autour de 1.50.

PAYS	Inclinaison sur l'axe OA de la ligne des logarithmes.	PAYS	Inclinaison sur l'axe OA de la ligne des logarithmes.
Angleterre 1843 .	1.50	Pérouse campagne	1.37
» 1879-80	1.35	Ancône, Arezzo,	
Prusse 1852 . . .	1.89	Parme et Pise (en-	
» 1876 . . .	1.72	semble)	1.32
» 1881 . . .	1.73	Villes italiennes,	
» 1886 . . .	1.68	ensemble, 1887. .	1.45
» 1890 . . .	1.60	Bâle 1887	1.24
» 1894 . . .	1.60	Paris, actuellemt .	1.42
» 1900 . . .	1.48	» en 1292 . .	1.32
Saxe 1880. . . .	1.58		
» 1886. . . .	1.51		
Florence	1.41		
Perouse ville . .	1.69		

L'équation générale de la ligne des logarithmes est de la forme :

1) $$\text{Log } y = \text{Log } A - \alpha \text{ Log } x$$

ce qui donne, en repassant des logarithmes aux nombres :

2) $$y = \frac{A}{x^{\alpha}}.$$ [1]

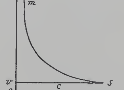


Fig. 1.

Cette dernière équation représente la courbe de la répartition des revenus (fig. 1). Si l'acquisition et

(587) [1] MM. K. Pearson et March donnent à la partie inférieure de la courbe (fig. 1) la forme *s t v* indiquée par la figure ci-contre :

la conservation de la richesse étaient l'effet du hasard, ainsi que semblent le penser certains théoriciens et hommes politiques, la courbe de la répartition des revenus devrait avoir la forme indiquée par la fig. 2 dont l'expression analytique est :

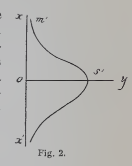


Fig. 2.

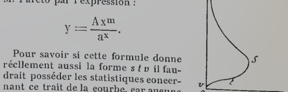
$$y = \frac{A}{e^{h^2 x^2}}. \quad (3)$$

588. La simple comparaison entre les formules (2) et (3) suffit pour juger de la différence des phénomènes représentés par les branches de courbe *m s* (fig. 1) et *m' s'* (fig. 2).

589. Ces observations nous permettent de conclure que la distribution de la richesse dépend, en grande partie, de la nature des hommes. Tout le monde sait — écrit M. H. Laurent dans son *Traité*

Pour représenter aussi cette partie *s t v* ils remplacent la formule (2) de M. Pareto par l'expression :

$$y = \frac{A x^m}{a^x}.$$



Pour savoir si cette formule donne réellement aussi la forme *s t v* il faudrait posséder les statistiques concernant ce trait de la courbe, car aucune conception théorique et aucune analogie ne peuvent remplacer, dans ce domaine, les données fournies par l'observation.

de statistique mathématique — qu'il n'y a guère plus d'une dizaine de milliardaires. Les millionnaires, sans doute, sont en bien plus grand nombre, mais il y en a relativement fort peu et les pauvres forment la grande majorité des hommes. Et la raison de ce fait, en général, est que pour acquérir ou conserver une grande fortune, il faut être habile (je ne dis pas intelligent) et même très *roué*, ou être entouré d'amis dévoués qui possèdent ces qualités.

590. Pour la Prusse, l'équation de la répartition des revenus en 1900 est :

4) $$y = \frac{A}{x^{1,48}}$$

où **A** est le nombre qui a pour logarithme 10, 94 97 32 [1].

Le tableau suivant indique avec quelle approximation la formule (4) représente la distribution des revenus pour la Prusse.

Log y		Différences
Calculés	Observés	
6.4341	6.5285	— 0.0944
5.6602	5.6169	+ 0.0433
5.2146	5.1711	+ 0.0435
4.9193	4.8812	+ 0.0381
4.1696	4.1828	— 0.0132
3.4063	3.4236	— 0.0173

(590) [1] On calcule les constantes Log **A** et α de la l'équation Log y = Log A — α Log x de la manière suivante :

Quantités observées		Quantités calculées	
Log x	Log y	∇x	∇y
x_1	y_1	∇x_1	∇y_1
x_2	y_2	∇x_2	∇y_2
x_3	y_3	∇x_3	∇y_3
.	.	.	.
.	.	.	.
.	.	.	.
.	.	.	.
.	.	.	.
x_n	y_n	∇x_n	∇y_n

On commence par déterminer la moyenne arithmétique des quantités **x** et **y**.

$$\varphi_0 = \frac{1}{n} \Sigma x_n = \frac{x_1 + x_2 + \dots + x_n}{n}$$

$$\psi_0 = \frac{1}{n} \Sigma y_n = \frac{y_1 + y_2 + \dots + y_n}{n}$$

Les quantités ∇x et ∇y sont données par :

$$\nabla x_1 = x_1 - \varphi_0 \; ; \; \nabla x_2 = x_2 - \varphi_0 \dots ; \; \nabla x_n = x_n - \varphi_0 .$$

$$\nabla y_1 = y_1 - \psi_0 ; \; \nabla y_2 = y_2 - \psi_0 \dots ; \; \nabla y_n = y_n - \psi_0 .$$

On additionne tous les ∇x négatifs et tous les ∇y positifs ou vice versa. Les symboles $S\nabla x$ et $S\nabla y$ indiquent ces sommes.

Les quantités Log **A** et α sont déterminées par les expressions :

$$\text{Log A} = \psi_0 - \alpha . \varphi_0 \; ; \quad \alpha = \frac{S \nabla y}{S \nabla x}.$$

591. Pour la Prusse, nous venons de voir que l'inclinaison α de la ligne des logarithmes sur l'axe des abscisses (587) a passé de 1852 à 1900 de 1,89 à 1,48. Sauf une légère augmentation qu'on observe de 1876 à 1881, cette inclinaison est allée toujours en diminuant. Or, nous voulons savoir si dans ce pays, l'inégalité des revenus a augmenté ou diminué et, d'une manière générale, nous voulons savoir comment varie l'inégalité des revenus quand α varie.

592. M. Pareto donne la définition suivante de la variation de l'inégalité des revenus : « Lorsque le nombre des personnes ayant un revenu inférieur à **x** diminue par rapport au nombre des personnes ayant un revenu supérieur à **x**, nous dirons que l'inégalité de la proportion des revenus diminue. »

Indiquons avec y_h le nombre de personnes jouissant d'un revenu h inférieur à x et avec y_k le nombre de personnes jouissant d'un revenu k supérieur à x.

En vertu de la formule (2) on a :

$$\frac{y_k}{y_h} = \left(\frac{h}{k}\right)^{\alpha}. \text{(1)}$$

Or si y_h diminue par rapport à y_k, les rapports $\frac{y_k}{y_h}$ et $\left(\frac{h}{k}\right)^{\alpha}$ augmentent. Pour que $\left(\frac{h}{k}\right)^{\alpha}$ varie dans le sens indiqué il faut que α diminue, $\frac{h}{k}$ étant inférieur à l'unité.

(592) [1] Reprenons l'expression :

$$y = \frac{A}{x^{\alpha}}.$$

593. Nous pouvons donc conclure d'une manière générale qu'on observera une diminution ou une augmentation de l'inégalité des revenus toutes les fois que α diminuera ou croîtra.

De ce que nous venons de dire, il suit que l'inégalité des revenus a diminué en Prusse de 1852 à 1876, elle a augmenté de 1876 à 1881, elle a diminué de 1881 à 1900.

Posons $x = h$, $x = k$. Nous aurons :

$$y_h = \frac{A}{h^\alpha}; \qquad y_k = \frac{A}{k^\alpha}$$

d'où :

$$\frac{y_k}{y_h} = \frac{A}{k^\alpha} : \frac{A}{h^\alpha} = \left(\frac{h}{k}\right)^\alpha.$$

Tableau des

PAYS	Dénomination des Pièces	Poids légal (1) gr.	Titre ‰	Valeur intrinsèque Fr.	Pouvoir libératoire
Russie (après 1897) . .	15 roubles	12.904	900	39.88	Illimité
» . .	7,50 »	6.452	»	19.94	»
» . .	10 »	8.602	»	26.55	»
» . .	5 »	4.301	»	13.25	»
Finlande	20 markkaas	6.452	»	19.92	»
»	10 »	3.226	»	9.92	»
Norvège	20 couronnes	8.9606	»	27.66	»
Suède	10 »	4.4803	»	13.81	»
Danemark	5 »	2.2401	»	6.91	»
Angleterre	1 souverain	7.9881	916 $^2/_3$	25.117	»
»	$^1/_2$ »	3.994	»	12.53	»
Allemagne (après 1871).	20 marks	7.9649	900	24.65	»
» .	10 »	3.9825	»	12.29	»
» .	5 »	1.9912	»	6.14	»
Hollande (1849-91) . .	10 florins	6.720	»	20.75	»
Belgique					
France	20 francs	6.4516	»	19.91	»
Italie	10 »	3.2258	»	19.93	»
Suisse	5 »	1.6129	»	4.95	»
Autriche-Hongrie. . .	20 korona	6.775	»	20.868	»
» . . .	10 »	3.3875	»	10.434	»
Grèce	20 drachmes	6.4516	»	19.91	»
»	10 »	3.2258	»	9.93	»
Bulgarie	20 levas	6.45161	»	19.91	»
»	10 »	3.22580	»	9.96	»
Espagne (1886). . . .	20 pesetas	6.4516	»	19.91	»
»	10 »	3.2258	»	9.93	»
Portugal (1854). . . .	10.000 reis	17.735	916 $^2/_3$	55.446	»
»	5.000 »	8.868	»	27.644	»
»	2.000 »	3.547	»	10.994	»

(1) Le poids légal étant supérieur au poids réel, la valeur intrinsèque est nécessairement inférieure à la valeur légale.

Pour exprimer en francs la valeur intrinsèque d'une monnaie d'or d'un

Monnaies or (*)

PAYS	Dénomination des Pièces	Poids légal gr.	Titre °/oo	Valeur intrinsèque Fr.	Pouvoir libératoire
Portugal (1854)	1.000 reis	1.774	916 ²/₃	5.497	Illimité
Serbie (1873)	20 dinars	6.4516	900	19.91	»
»	10 »	3.2258	»	9.93	»
Roumanie (1906) . . .	20 lei	6.4516	»	19.91	»
» . . .	12.50 lei	4.0325	»	12.44	»
Turquie	1 livre turque	7.216	916 ²/₃	22.69	»
»	¹/₂ » »	3.608	»	11.35	»
»	¹/₄ » »	1.804	»	5.60	»
Egypte (1885)	1 livre égypt.	8.500	875	25.383	»
»	¹/₂ » »	4.250	»	12.616	»
»	¹/₄ » »	2.125	»	6.308	»
»	¹/₁₀ » »	0.850	»	2.731	»
»	¹/₂₀ » »	0.425	»	1.201	»
Etats-Unis	20 dollars	33.437	900	103.316	»
»	10 »	16.7185	»	51.605	»
»	5 »	8.3592	»	25.782	»
»	3 »	5.0155	»	15.497	»
»	2 ¹/₂ »	4.1798	»	12.883	»
»	1 »	1.67185	»	5.142	»
Brésil	20.000 reis	17.9297	916 ²/₃	56.354	»
»	10.000 »	8.9648	»	28.561	»
»	5.000 »	4.4824	»	14.080	»
République Argentine .	5 pesos	8.0645	900	24.925	»
» » .	2 ¹/₂ »	4.0322	»	12.36	»
Japon (1897)	20 yen	16.6665	»	51.50	»
»	10 »	8.3333	»	25.75	»
»	5 »	4.1666	»	12.65	»

(*) Voir : E. KAUFFMANN. — Banknotes, monnaies et arbitrages. — PARIS, 15, Av. de la Motte-Picquet. — 1908.

pays X quelconque, on divise par 5 gr, 80644 (quantité légale d'or fin renfermé dans la pièce de 20 fr. de l'Union latine) le produit de la quantité réelle de métal fin contenu dans la pièce d'or de X par 20.

TABLE DES MATIÈRES